L'ENVOLÉE n° 10

Décembre 2003 – 2 euros

« Je plains celui qui peut regarder ces édifices, les prisons, en se disant : “Je ne serai jamais enfermé dans ces murs ! “ Celui-là ne peut avoir ni dignité, ni passion, ni courage, ni conviction. Il est le plat valet des oppresseurs, prêt à se faire oppresseur lui-même. »

Sébastien FAURE, *La Liberté*

Edito

Le gouvernement a profité de la canicule pour réaffirmer sa conception de la responsabilité sociale : si les personnes âgées se retrouvent isolées, si les plus pauvres ne peuvent subvenir à leurs besoins, c'est pas la faute au système, c'est la faute à tout le monde. Qui dit faute dit punition, du coup, tous ceux qui travaillent devront aller gratter un jour de plus, à l'œil, pour apprendre à surveiller son voisin. Il reste quand même surprenant que le gouvernement n'ait pas donné l'exemple en n'aidant pas ceux dont il a lui-même la charge à supporter cette chaleur, comme les prisonniers et prisonnières par exemple. Et pourtant les cellules se transforment vite en fournaise, on y reste enfermé très souvent 22 heures sur 24, et l'on ne peut se doucher au mieux que trois fois par semaine… Mais dans ce cas comme dans les autres, s'ils se retrouvent en prison c'est qu'ils l'ont mérité, et la responsabilité de crever de chaud leur revient.

Si l'été a été très chaud, le climat social, lui, est plutôt à la baisse par rapport au printemps dernier.

L'Etat et ses partenaires politiques et syndicaux ont fait ce qu'il fallait pour que la rentrée ne provoque pas l'explosion sociale tant annoncée en renvoyant chacun séparément à son impuissance. Les centrales syndicales se sont bien gardées de déposer des préavis de grève interprofessionnels qui auraient pu rendre possible l'idée d'une grève générale et illimitée ; du coup il ne reste plus que les intermittents et quelques poignées de licenciés circonscrits géographiquement, et des précaires. Les organisations politiques (partis, associations, syndicats) ont trouvé comment remplacer ces élans de contestation, ils organisent des grandes messes un peu à la mode américaine. Le prêche européen consiste à organiser des grands débats d'opinions aussi stériles que coûteux : les forums sociaux comme ceux que nous venons de subir laissent pendant quelques heures le loisir aux opposants reconnus de dire leur indignation face aux abus d'un système capitaliste qu'ils s'évertuent à présenter comme transformable. Oh attention, ni violence, ni intolérance : tout cela doit rester dans le cadre d'un grand débat démocratique où chacun a son mot à dire. Du coup cela permet aux flics d'intervenir en tant que syndicalistes prônant une police citoyenne, cela fait défiler toutes les composantes de gôche ensemble, du PS à la LCR et même la CNT. Bien sûr, ces derniers dénoncent en sloganant l'iniquité des lois sécuritaires de la gauche plurielle mais dans le respect d'un pacte de non-agression que les dirigeants ont établi entre eux.

Ce spectacle de la contestation est alimenté par des dénonciations ou des constats parfois pertinents mais qui placent toujours leur résolution dans le cadre juridique ; par exemple, pour qu'il n'y ait plus de violences commises contre des femmes il suffirait de faire pression sur les Etats pour réprimer le plus lourdement possible les auteurs de ces violences. Rien sur les causes de ce qui produit tout ça, et tout est remis dans les mains de l'Etat : cela ne nous libère pas, cela nous soumet encore un peu plus à la tutelle d'un pouvoir dont le but avoué est de protéger les exploiteurs en employant les pires des violences pour y parvenir. A croire que le tout-sécuritaire n'est pas si mal accepté que cela : par exemple, on entend un peu partout que c'est une bonne chose que de lutter contre la « délinquance routière » sans que soit posé les questions de l'utilité réelle de la production d'automobiles puissantes ou de la gratuité des transports.

Pendant que les clowns politiques amusent la galerie, l'Etat lui tranquillement poursuit sa tâche, à savoir contrôler, réprimer pour que le capitalisme puisse continuer de prospérer : la République n'a pas chômé, grattant partout où c'était possible. Le RMI, qui n'était pourtant pas mirobolant, sera concédé en échange d'un travail de 20 heures par semaine payé 150 euro par l'employeur, la durée des allocations de fin de chômage est réduite, les soins hospitaliers et certains médicaments sont de moins en moins remboursés, le temps de travail est allongé, etc. Parallèlement, les lois sur le contrôle social se durcissent encore plus : les lois sur l'immigration, loin d'abolir réellement la double peine, expulsent de plus en plus ; l'application de la loi de sécurité intérieure se concrétise, les prélèvements ADN se systématisent dedans comme dehors ; les procès pour les fraudes dans les transports publics se multiplient ; les juges de proximité ont commencé de sévir et les prisons n'ont jamais été aussi pleines… Et les flics continuent de se multiplier encore et encore : depuis l'été, chaque fonctionnaire qui part à la retraite est remplacé par un… flic. Et ils l'ouvrent haut et fort, les lois Perben, qui sont sur le point d'être votées, leur donnent carte blanche : les officiers de police judiciaire auront les mêmes prérogatives que les procs ou les juges d'instruction pour les enquêtes, et les agents de police judiciaire seront semblables à ce que sont aujourd'hui les OPJ. A l'intérieur, les Eris, les matons volontaires cagoulés, version pénitentiaire du Raid, ont sévi à maintes reprises, procédant à des fouilles, à des transferts disciplinaires avec la délicatesse coutumière de cette corporation. Les portes des cellules des centrales se ferment comme en maison d'arrêt. Et Bédier, secrétaire d'Etat au secteur immobilier pénitentiaire, de poursuivre tranquillement son programme de construction de 13 200 places de prison, et l'on ne peut pas dire qu'il soit gêné par une opposition virulente : à part quelques « excités » tout le monde a l'air de s'en foutre ou adopte le discours humaniste de gauche qui ne s'offusque pas de ces constructions de nouveaux bagnes lumineux, propres, citoyens. On ne le répétera jamais assez, la prison même dorée reste un lieu de torture blanche, et les nouvelles taules n'ont jamais remplacé les anciennes, elles restent toutes opérationnelles, ce sont les places qui augmentent.

De notre côté, nous avons du mal à trouver une cohérence, oscillant entre le refus des structures organisationelles et la difficulté à nous organiser. Nous sommes sujets souvent aux effets de l'idéologie individualiste qui confine l'idée de la liberté dans le repli sur soi et dans la responsabilisation personnelle ; nous ne parvenons pas à dépasser le particularisme de nos combats ou de nos points de vue : nous restons radicaux sans nous mettre à l'épreuve du réel, meilleure méthode pour éviter tous les compromis mais la plus sûre aussi pour ne jamais la rendre efficiente. Comme le disait un camarade, « l'autonomie n'est pas innée, elle se conquiert dans la lutte ». Et il nous semble que l'époque est propice à ces conquêtes, que le vide politique laisse la place à l'apparition de résistances qui pourraient se donner les moyens de se réfléchir, de se dire, de se propager, de se dégager des discours ronronnants ou incantatoires, de se mêler, de s'organiser… Du pain sur la planche en perspective.



Mesdames, messieurs,

Depuis quelques années les gardiens de prison exercent des misères et plus particulièrement au QI et au QD. Des fouilles à répétition : ils saccagent les cellules en détériorant le matériel des détenus. Lors des parloirs, à la remise des sacs de linge, les matons procèdent à la fouille. Des détenus ont pu s'apercevoir que leur linge a été piétiné et que des crachats y ont été déposés. Les familles ne sont pas respectées, notamment à la MA de Fresnes, où l'atmosphère est pesante.

Lors des fouilles de cellules à Fresnes, une milice de surveillants casse, renverse les aliments à terre, piétine les affaires, et cela arrive quotidiennement. Durant les fouilles, notamment à Bois-d'Arcy, alors qu'ils sont cagoulés, des coups pleuvent, ils profitent de ce qu'ils leur ont donné « cette cagoule ». Quand les familles viennent voir aux parloirs les gars du QI, ils les trouvent changés par ces années d'isolement et les misères que les matons y exercent s'expriment plus particulièrement sur les visages des détenus du QI. Je veux dire une chose qui ne tient qu'à moi : comment cela se fait-il qu'à l'extérieur, dans les cités notamment, les jeunes se révoltent en cassant et brûlant les voitures, parfois celles de leurs voisins qui sont dans la même misère qu'eux ? Il arrive que les flics trinquent un peu, je dois le reconnaître, mais en prison les matons vous respectent encore moins que ces flics. Les gars, si vous êtes capables de lancer des pavasses aux flics et de casser leurs voitures, celles des matons vous poseraient-elles un problème ? Je ne dis pas ça pour critiquer les jeunes de cités mais je souhaiterais qu'ils réfléchissent un peu car ce n'est pas ton voisin de palier qui te défonce la gueule au mitard !!! ; qui te prive de liberté, qui te dit de te baisser, de tousser, qui te parle comme à une merde ! C'est les matons.

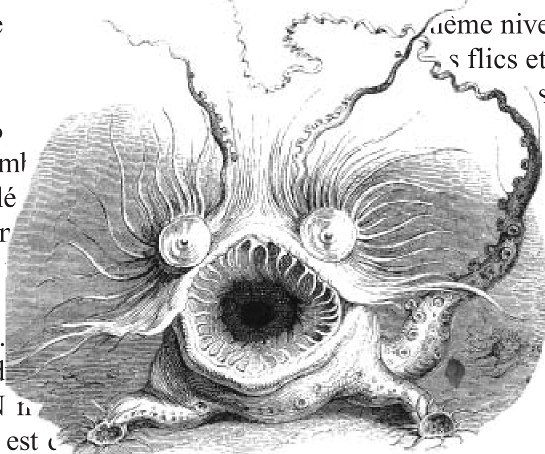
Alors il faudrait que les détenus apportent des témoignages de ce qui se passe, mais plus massivement encore parce qu'il serait peut-être temps que les trois quarts des détenus sortent la tête de leur cul vu que, actuellement, ils sont en train de nous la mettre profond avec le sourire.

Apportez ces témoignages, il faut que les personnes extérieures ne soient pas surprises que les matons rencontrent des difficulté dehors.

De toute façon, les matons sont en train de casser leur image, ils ne pourront plus mener la vie comme ils ont pu le faire jusqu'à maintenant : qu'ils continuent à faire la misère aux QI et ça va leur retomber tôt ou tard sur les doigts.

Un prisonnier

L'ADN a été découvert en 1944 comme constituant un élément essentiel du matériel héréditaire de l'homme. Chaque cellule du corps humain, à l'exception des globules rouges, contient un noyau qui renferme l'ADN. Cet ADN détermine toutes nos caractéristiques organiques, morphologiques et parfois pathologiques. Il ne se modifie pas au cours de la vie et est indépendant de l'âge de la personne et du tissu cellulaire où il se trouve. L'ADN est composé de deux parties. La première, qui représente entre 10 % et 20 % de la molécule, est dite « codante » et rassem le support génétique de l'individu. La seconde, appelé apparaître des zones variables, composées de segmer par la répétition en tandem d'unités de base. C'est la qui varie en fonction du nombre de répétitions, qui et fait l'objet de l'analyse de l'empreinte génétique. présent dans les mitochondries situées à l'extérieur d lule. L'ADN mitochondrial est différent de l'ADN n qu'il provient exclusivement de la mère. Cet ADN est c minant mais il présente un double intérêt en matière d'empreinte génétique : il est très résistant et peut donc être prélevé sur des traces anciennes et très dégradées, et il peut être prélevé sur des tissus dépourvus d'ADN nucléaire (tels que les cheveux sans bulbe).



Les gouvernements successifs depuis 1998 ont mis du temps (si l'on peut dire) à faire accepter que les prélèvements génétiques ne constituaient pas une violation de l'intimité de l'être : les différents rapporteurs les ont ième niveau que le Stic, ou le Judex, les deux fichiers d'iden- s flics et des gendarmes, en faisant croire comme d'habitude servaient pas au casier judiciaire ou aux antécédents ières dispositions de la LSI à ce sujet ont fini de omme une application sécurisée, ne présentant aucun e pour les libertés individuelles : le tout reposant sur coupables qui auraient quelque chose à se reprocher douter l'existence de ce procédé…

L'ADN, what is it ?

Le fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG) a été créé par la loi du 17 juin 1998 relative à la prévention et à la répression des infractions sexuelles ; dame Guigou avait ainsi mis en place le fichier le plus perfectionné qui soit ; comme d'habitude, il fallait d'abord installer et diffuser ce nouvel outil policier dans un cadre relativement restreint puis, ensuite, une fois l'idée d'un tel fichage banalisée, l'étendre à des proportions de plus en plus importantes de la population jusqu'à, si aucune réaction ne vient stopper le processus, un fichage de la totalité des nouveau-nés.

Il est vrai que la France avait dans ce domaine un certain retard par rapport aux Britanniques : nos cousins d'outre-Manche avaient dès 1995 autorisé les prélèvements d'ADN sur toute personne accusée d'un crime ou d'un délit justiciable d'une peine d'emprisonnement, et prévu la création d'une base de données nationale centralisant les empreintes génétiques ainsi obtenues et celles relevées sur les lieux des infractions. Les Anglais ne sont pas loin des 3 millions d'empreintes fichées.

C'est l'article 56 de la loi du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne qui a procédé à un premier élargissement du fichier. Trois autres catégories d'infractions sont ainsi venues s'ajouter aux infractions à caractère sexuel : a) les crimes d'atteintes volontaires à la vie, torture et actes de barbarie, violences volontaires (art. 221-1 à 221-5, 222-1 à 222-8, 222-10, 222-14 du code pénal) ; b) les vols avec violences ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente, les vols à main armée, les vols en bande organisée, les vols avec violences ayant entraîné la mort ou accompagnés de tortures et d'actes de barbarie, les extorsions dans les mêmes cas, les destructions, dégradations et dérériorations ayant entraîné une incapacité totale de travail ; c) les crimes constituant des actes de terrorisme (art. 421-1 à 421-4 du code pénal).

L'article 15 de la loi de sécurité intérieure du 18 mars 2003, regrettant que les infractions ajoutées pour le FNAEG se cantonnent aux qualifications criminelles, a procédé à une nouvelle extension du champ du fichier : d'une part aux délits (c'est-à-dire passibles de correctionnelle) relevant des deux premières catégories d'infractions énumérées ci-dessus, d'autre part aux crimes contre l'humanité, aux crimes et délits de menaces d'atteintes aux personnes, aux crimes et délits de trafic de stupéfiants, aux crimes et délits d'atteinte aux libertés de la personne, au crime et délit de proxénétisme, aux atteintes aux intérêts de la nation, à la participation à une association de malfaiteurs. Par ailleurs, le projet étend la finalité du fichier, puisqu'il prévoit qu'il pourra également contenir les traces génétiques relevées à l'occasion des procédures de recherche des causes de la mort et de recherche des causes d'une disparition, ainsi que les empreintes génétiques correspondant ou susceptibles de correspondre aux personnes décédées ou recherchées.

L'autre extension apportée par la LSI est que le FNAEG pourra comporter les empreintes génétiques « des personnes à l'encontre desquelles il existe une ou plusieurs raisons plausibles de soupçonner qu'elles ont commis l'une des infractions ». Cette inscription peut être ordonnée par un OPJ agissant soit d'office soit à la demande d'un magistrat. Une disposition renforce encore la contribution du fichier aux enquêtes : elle autorise le simple rapprochement aux données incluses dans le fichier de l'empreinte génétique d'une personne mise en cause et ce dans toute enquête ouverte pour n'importe quel crime ou délit, même ceux n'entrant pas dans le champ d'extension du fichier tel qu'il a été décrit. Cependant cette empreinte génétique ne pourra être conservée dans le dossier. La procédure d'effacement « lorsque l'inscription n'apparaît plus nécessaire compte tenu de la finalité du fichier » est mise en place : l'effacement est ordonné par le procureur agissant d'office ou sur requête de l'intéressé, celui-ci disposant d'un recours auprès du juge des libertés puis auprès du président de la chambre d'instruction.

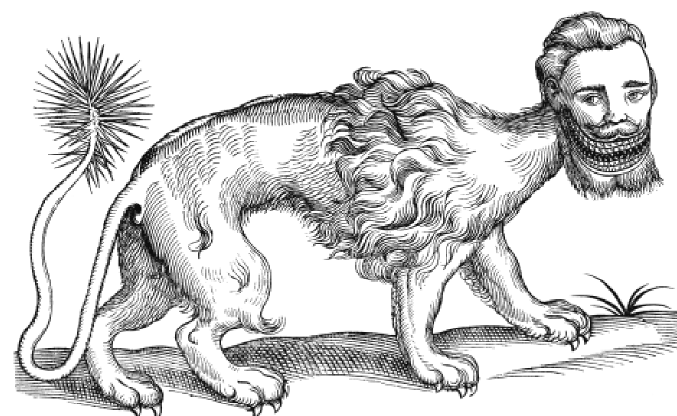
Pour les condamnés détenus, c'est normalement le tribunal qui a condamné qui ordonne le prélèvement ; pour les condamnés libres, c'est le service d'enquête de son domicile qui s'en occupe. Il est prévu que la réquisition soit adressée dès que la condamnation est devenue définitive, qu'il y ait une condamnation à du ferme ou non. L'analyse doit être ordonnée dans les six mois à partir de la date à laquelle la condamnation est devenue définitive, délai non applicable au condamné qui exécute sa peine.

En fait les prélèvements prévus et les sanctions encourues en cas de refus ont vocation à s'appliquer à toute personne concernée par la procédure, donc aux suspects comme aux témoins.

On ne peut pas refuser de se soumettre aux prélèvements : le fait pour une personne définitivement condamnée de refuser de se soumettre à un prélèvement est puni de six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende, et de deux ans ferme et 30 000 euros pour les peines criminelles.

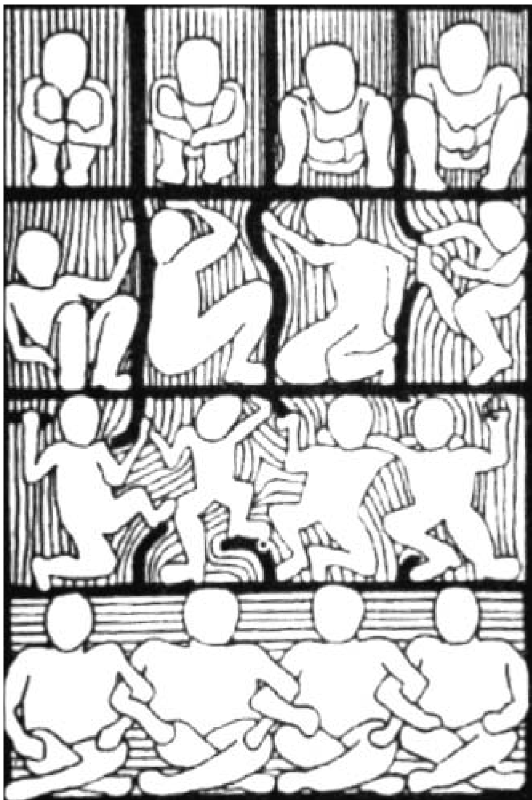
S'agissant de la durée de conservation des données, une durée de quarante ans, identique à celle prévue pour le casier judiciaire, a été retenue. Le délai commence à courir à partir de l'expertise d'identification pour les traces, et à partir du jour où la condamnation sera devenue définitive pour les empreintes des personnes condamnées. Le fichier est localisé dans un site central unique situé au siège de la sous-direction de la police technique, à Ecully près de Lyon. La demande d'enregistrement d'une empreinte peut se faire par les OPJ agissant de leur propre initiative ou sur réquisition du procureur ou du juge d'instruction ou sur commission rogatoire. Seul le procureur peut adresser les empreintes génétiques des personnes définitivement condamnées. La consultation du fichier concernant l'empreinte génétique d'un suspect n'est prétendument possible qu'à la demande du procureur ou du juge d'instruction, cependant une circulaire d'octobre 2000 précise que rien n'interdit en pratique que cette demande soit adressée par un OPJ à la condition que celui-ci agisse au nom du magistrat responsable de la procédure.

Lundi 10 novembre 2003, 20 h 45. Trois mois de prison pour refus de prélèvement d'ADN, Périgueux (AP) – Un détenu du centre de détention de Neuvic-sur-l'Isle (Dordogne), âgé de 19 ans, a été condamné lundi par le tribunal correctionnel de Périgueux à trois mois de prison ferme pour avoir refusé un prélèvement d'ADN, requis le 30 octobre dernier suite à une directive du ministère de l'Intérieur. Le procureur avait requis une peine de six mois.



MUTINERIE À MOULINS

Le lundi 24 novembre, nous avons appris par les médias officiels qu'une trentaine de prisonniers de la centrale de Moulins se sont révoltés. Selon ces mêmes sources, les prisonniers de l'atelier de marqueterie ont pris en otage quatre matons et un formateur vers 10 h 30, puis récupérant les clés ils ont pu se regrouper avec les prisonniers des deux autres ateliers. Très rapidement, une dizaine de gendarmes du GIGN et une cinquantaine de cagoulés appartenant aux Equipes régionales d'interventions et de sécurité (Eris, voir article p.20) de Lyon, Dijon et Paris se sont déployés dans le reste de la centrale afin d'éviter que le mouvement se propage ainsi qu'une centaine de gendarmes et de policiers aux alentours de la prison. Après quatre heures de « négociation » avec le GIGN, les otages ont été libérés, sans qu'il y ait d'assaut, apparemment.
Les syndicats de matons ont affirmé que la revendication des mutins était la réouverture des portes de cellule pendant la journée. Jusqu'à très récemment, même si cela n'était pas indiqué dans le code de procédure pénale, il était coutumier d'appliquer ce moindre mal dans la plupart des centrales et dans tous les centres de détention. Moindre mal car passer des dizaines d'années enfermé 22 heures sur 24 est une forme de torture. Cette mesure ultra-répressive, justifiée comme d'habitude par le délire sécuritaire, a pour effet direct un régime d'isolement, empêchant des repas pris en commun, la circulation pourtant surveillée entre cellules : pour la grande majorité, qui n'a pas de parloirs, cela signifie l'absence de rapports amicaux, sociaux, intellectuels, affectifs.
Un collectif des prisonniers de la centrale de Moulins s'était adressé, suite à la fermeture des portes le 2 avril 2003, au directeur de l'administration pénitentiaire (Cf. *Envolée* n° 9 p.6) en ces termes : « Technocrates, bureaucrates et hypocrites se servant, utilisant, instrumentalisant, bien sûr, toute une armée de fonctionnaires pour faire de la privation de liberté la privation de vie et notre tombe. Nous, prisonniers du CP de Moulins, dénonçons cette politique de fermeture des portes, criminelle et arbitraire, qui ne poursuit pas d'autre but que d'alimenter et de médiatiser un discours parano-sécuritaire qui, pour d'obscurs intérêts, convient au "tout contrôle", mais très peu à des politiques basées sur le social, la justice et l'insertion. (…) Nous prévenons les autorités que cette situation est invivable et que le "silence tout va bien" n'arrange en rien le malaise des personnes détenues, en général, et moins encore celui des longues peines condamnés à une mort lente sans futur, sans espoir et sans que personne ne s'inquiète de leur réalité. Nous exigeons l'ouverture des portes des cellules acquise dans les centres pénitentiaires après des luttes au nom de ce qui était juste et surtout de ce qui nous est nécessaire pour que le fil qui nous rattache à la vie ne soit pas rompu. »



Huit jours avant la mutinerie, une dizaine de prisonniers avaient refusé de remonter de promenade jusqu'à l'arrivée des Eris et certains, qui avaient participé a des mouvements de protestations devaient passer au prétoire mardi.
A tout cela, D. Lallement, directeur de l'administration pénitentiaire, répond le 25 novembre que les revendications des preneurs d'otages restent floues et qu'elles ne sont pas liées à la question de la fermeture des portes des cellules, mais surtout que cette mesure allait s'étendre aux cinq autres centrales. Déjà, après Moulins, elle s'était appliquée aux centrales de Lannemezan et Clairvaux. Dans les prochains mois, ce sera le tour d'Arles et de Saint Mort. Tout comme à l'extérieur, la seule réponse de l'Etat, quelle que soit la forme que se donne la révolte, est le mépris et la répression, sans même s'embarrasser des faux-semblants habituels des négociations.
Cette mesure participe à une logique, celle de la volonté de détruire l'individu : dans les maisons centrales s'entassent des prisonniers condamnés à des peines de plus en plus longues, sans possibilité de libération, des peines qui sont des peines de mort déguisées. Des vingt ans, des trente ans incompressibles, des perpétuités réelles... Les libérations conditionnelles ne sont même pas accordées aux prisonniers malades ou en fin de vie, les aménagements de peine sont échangés au compte-gouttes contre des gages de bonne conduite, les liens familiaux sont détruits peu à peu par le temps. Une des seules façons de garder son humanité est de résister à toutes les humiliations arbitraires dont s'abreuve l'administration pénitentiaire, et cela coûte cher : dès que l'on bouge une oreille on risque le tabassage par les nouveaux matons rambos cagoulés (les Eris), le mitard, puis des mois de quartiers d'isolement, des transferts intempestifs…
Les prisonniers ont pris d'énormes risques pendant cette mutinerie et nous savons ce que leur réservent l'administration pénitentiaire et la justice : le mitard, l'isolement, puis inculpation et procès pour les deux personnes qu'ils ont désignées comme meneurs. Apparemment, ils devraient être mis en examen après enquête pour séquestration volontaire avec libération volontaire. Nous demandons bien sûr à toutes les personnes informées par des sources plus directes de nous écrire pour que le sens de cette révolte ne se réduise pas aux commentaires de l'administration pénitentiaire si bien relatés par les médias officiels et que les mutins ne se retrouvent pas isolés dans la répression.

Le mardi 25 novembre à 18 heures, une vingtaine de personnes s'est rassemblée devant le bâtiment de l'administration pénitentiaire rue du Renard, à Paris. Elles ont bloqué la rue avec une banderole affirmant leur soutien aux mutins de Moulins et ont crié leur solidarité avec tous les prisonniers en lutte et leur volonté d'en finir avec toutes les prisons. Le petit groupe a distribué un tract, partiellement reproduit dans l'article ci-contre, qui reprenait également les revendications des prisonniers et appelait tous ceux « qui comme nous sont pour la destruction de toutes les prisons et du côté des mutins, à manifester sous toutes les formes possibles nos soutiens à nos frangins et frangines qui se battent à l'intérieur ».

MUTINERIE À CLAIRVAUX

le 20 juin 2003

Bonjour,

Depuis vendredi matin, je suis au QI de Clairvaux suite aux événements du 16 avril, que je vais vous raconter car dans les journaux ainsi qu'à la télévision il y a eu un black-out assez fort.

Au bâtiment A c'était une promenade de santé par rapport à ce qui s'est déroulé chez nous, et cela risque encore de coincer à l'avenir, tu peux me croire. Mercredi 16 avril, alors que nous étions tranquillement au travail, une prise d'otage a débuté aux ateliers ; dans le même temps, des mecs mettaient le feu au troisième : toute la réserve, tous les bureaux niqués. Puis le deuxième, l'atelier en haut et la menuiserie. Puis le premier, sauf la chaîne ; tout a cramé : au sous-sol, la réserve de cuir, les semelles et les machines cassées, brûlées. Le maton en otage était préservé mais les deux civils responsables de la RIEP ont bien dérouillé. Puis nous sommes tous sortis dans la détention… les caméras, les portiques, les bureaux en miettes… Baston générale avec les matons : beaucoup ont pris des bourre-pif, même le chef de détention. Les carreaux de verre au bout du bâtiment ont été cassés par des gremlins ; les fenêtres, les vitres, etc. A cœur joie qu'ils s'en sont donné les jeunes. Ensuite nous sommes restés toute la journée sur le stade et, le soir, haie d'honneur et fouille pour un parquage de quatre jours au bâtiment A – qui est toujours vide – sans vêtement et sans douche. Il y a eu immédiatement treize transferts le premier jour, puis cinq et six les deux jours suivants. Pendant quatre jours, les équipes de bosseurs ont remis le bâtiment B en état pour permettre de rouvrir, car ils ne voulaient pas que la taule ferme, bien sûr. Le dimanche matin, nous sommes retournés au B mais, vu les événements passés, l'ambiance n'y était plus, d'autant que les gardes mobiles sont restés quinze jours pour la protection des matons. Si vous voulez savoir : les grilles des ateliers ont été soudées par la chaleur, les dalles de béton sont nazes… Depuis quinze jours, ils vident les machines par trop niquées pour essayer de remonter un atelier au bâtiment A, en attendant, sinon la RIEP devra fermer. Suite à la mutinerie, les bricards ont changé et ils veulent recadrer la centrale comme un QHS. Un avant-goût des unités de sécurité renforcée dans les nouvelles taules en construction. Mais bon, c'est pas convaincant car c'est du n'importe quoi.

Les prisonniers malades

La loi du 4 mars 2002 pr voit dans son article 720-1-1 que la suspension de peine ˙ peut tre ordonn e, quelle que soit la nature de la peine ou la dur e de la peine restant subir, et pour une dur e qui n a pas tre d termin e, pour les condamn s dont il est tabli qu ils sont atteints d une pathologie engageant le pronostic vital ou que leur tat de sant est durablement incompatible avec le maintien en d tention, hors les cas d hospitalisation des personnes d tenues en tablissement de sant pour troubles mentaux ¨. Lorsque le prisonnier a t condamn une peine inf rieure ou gale dix ans, ou lorsqu il lui reste trois ans ou moins faire, la suspension de peine est ordonn e par le JAP (juge d application des peines). Dans les autres cas, c est la juridiction r gionale de la lib ration conditionnelle qui d cide.

Cette mesure peut tre ordonn e partir du moment o deux expertises m dicales distinctes tablissent que l tat de sant du malade correspond aux crit res de l article. Mais les d lais pour effectuer ces expertises ne sont pas d finis et, malgr l urgence des situations, cela peut prendre plus d un mois. La demande de suspension de peine peut tre effectu e par le malade lui-m me, par son m decin ou par son avocat.

Il est galement pr cis que le JAP peut tout moment ordonner une expertise m dicale et mettre fin la suspension de peine si les conditions d termin es dans l article ne sont plus remplies.

La loi du 4 mars est rattach e un d cret d application qui permet la juridiction qui a accord la suspension de peine de soumettre le malade des obligations qui conditionnent son maintien en libert . La juridiction peut imposer le lieu de r sidence ou d hospitalisation, ou tablir les limites territoriales de ces derniers. Le malade doit se soumettre toute expertise m dicale ordonn e par le JAP ou par le procureur de la R publique, r pondre aux convocations du JAP ou du travailleur du SPIP (service p nitentiaire de probation et d insertion) ou recevoir sa visite. Il ne devra pas avoir de contacts avec les victimes de son infraction et, dans certains cas, avec des cat gories de personnes (des mineurs par exemple).

Dans la plupart des pays d Europe, les services de sant en prison d pendent du minist re de la Justice ou m me de l Int rieur, et ces services sont directement organis s par l administration p nitentiaire. En France, le minist re de la Sant en a la charge, mais force est de constater que cela n a rien chang au niveau de l ind pendance du personnel de sant , et si le prisonnier a le droit de demander un second avis m dical externe la prison, les frais sont enti rement sa charge. On peut citer l exemple d A. Sol , qui t moigne sur le fait qu une partie de son dossier m dical a t vol e, sur les pressions exerc es par l administration p nitentiaire sur les services de sant ou sur la connivence de ces deux services. Le principe de l quivalence des soins l int rieur et l ext rieur n est qu un v˘u pieux et l tat de d labrement des services m dicaux est tel que m me les s nateurs s en offusquent. La seule quivalence de ˙ soin ¨ qui fonctionne est celle de la fiole, du cachetonnage gogo, pour lesquels il ne semble pas qu il y ait de probl me de financement.

En octobre 2002, apr s la lib ration de Papon gr ce cette loi, des prissonniers du CD de Salon avaient affich un tract (cf. *envolée* n¡8) exigeant la lib ration de tous les prisonniers g s, malades ou en fin de vie ainsi que l application r elle de toutes les mesures d am nagement de peines et l augmentation des salaires carc raux. Pour cela, Yves Peyrat avait t plac l isolement. Ces revendications furent reprises Moulin, Arles et Clairvaux, o une p tition fut sign e par plus de 80 prisonniers.

En mai 2003, Perben avait fait une circulaire signifiant aux procureurs qu ils pouvaient refuser une suspension de peine pour risque de ˙ troubles l ordre public ¨. Pourtant, ce moment, seules 26 personnes avaient b n fici de cette loi alors que l on compte plus de 400 octog naires et des milliers de prisonniers atteints de maladies graves. L application effective de cette loi est aussi limit e que l acc s aux conditionnelles, aux remises de peine ou la gr ce m dicale qui, en pratique, n est accord e aux prisonniers que quelques jours avant leur mort, histoire de faire baisser le taux de mortalit en prison.

Au cour du mois d octobre, un tract demandant l application de la jurisprudence Papon et exigeant l abolition de l isolement et du mitard, a t distribu devant la prison de Salon. Le m me mois, une soixantaine de personnes (dont Ne laissons pas faire, la CNT, l ABC Lille, le Secours rouge fran ais, l APA), l initiative des Secours rouges belge et helv tique, se sont rassembl es devant la prison de Bapaume. Durant une heure, les participants ont manifest , force de cris, de banderoles et de fumig nes, leur soutien envers les prisonniers en lutte et exig rent l application de la suspension de peine tous les prisonniers malades, dont Nathalie



Nanterre, 17 mai 2003

Bonjour chers ami(e)s de l'Envolée*, nous sommes prisonniers de la MA de Nanterre et nous voulons dénoncer la mort dernière d'un prisonnier.*
Après avoir été un mois à l'hôpital, Francis Versigny arrive à la MA des Hauts-de-Seine. Il avait 48 ans et un problème d'intestin.
Après plusieurs demandes pour changer de cellule, changer de compagnie et aussi plusieurs demandes pour aller à l'hôpital (quatre mois avant), Francis a trouvé la mort le dimanche 11 mai à 13 heures, dans sa cellule, d'un écoulement interne.
Nous voulons dénoncer l'attitude mesquine et hypocrite des différents responsables, chefs de bâtiment, de détention, de direction et spécialement le service médical, responsable direct de la mort, pour négligence dans leur travail et pour n'avoir accordé aucune importance à la maladie de Francis.
La prison tue et, cette fois encore, les responsables de cette mort sont habillés de bleu et portent la blouse.
Merci beaucoup pour votre émission et à bientôt.

Quelques prisonniers du bâtiment A de Nanterre

CHRONIQUE D'UNE

A une maman qui, avec l'humour de la souffrance, m'a dit: « Je n'avais pas commandé à la nature une enfant cabossée et sur roulettes. »

Il y a un monde inconnu dans la prison, qui ne se dit pas, ne se pense pas, ne s'imagine pas et pourtant il existe. Celui des personnes handicapées incarcérées. Qu'est-ce que c'est que d'être sourd total dans une prison? Que d'être unijambiste, aveugle, paraplégique ou poliomyélite?

L'unijambiste sans sa prothèse a droit à des béquilles. Sa prothèse pouvant être une cache, on la lui ôte à l'arrivée et elle reste à la fouille le temps de la peine. L'unijambiste devra faire avec son moignon et, maigrissant ou grossissant, il fera avec la douleur lorsque, remettant sa prothèse, il devra se réhabituer à marcher. La promenade pour le fauteuil roulant n'existe pas ou presque pas. Le prisonnier handicapé sera sorti dans le couloir et regardera les autres aller en promenade tandis que lui passera une heure et demie ou deux à regarder passer les matons dans le va-et-vient bruyant de leur travail. En fin de promenade, lorsque les autres réintégreront les cellules, dans une marche arrière il retournera dans sa cellule…

Le sourd, dans une cellule de quatre, ne pourra communiquer avec personne et s'il lui arrive de trop gesticuler, les autres lui demanderont gentiment de rester calme. Lui demanderont fermement de cesser de bouger. Lui demanderont violemment d'arrêter de bouger les mains dans tous les sens. Lui demanderont de fermer son corps comme on ferme sa gueule.

Bien sûr, il y a l'hôpital des prisons de Fresnes pour les plus touchés, les plus «lourds» mais, là aussi, que de misère, d'isolement, malgré l'amicalité des infirmières et des médecins. A la solitude du handicap s'ajoute l'inaccessibilité des lieux. La prison est toute de coursives, d'escaliers, de portes étroites et il n'existe aucune aide pour le prisonnier handicapé… Tout le monde est à la même enseigne, n'est-ce pas, puisque la mode est de considérer les prisonniers et prisonnières non plus comme des déviants mais comme des handicapés sociaux… Les malades mentaux hantent les prisons et certains, en aménagement de peine, se retrouvent encadrés par des professionnels du handicap.

Prison et handicap? Il y a un lien… le vaste univers de l'enfermement. Un sourd total qui dit, qui parle, qui résonne et porte ce terrible témoignage: «On m'a torturé pour que je parle.» Il fallait cela pour qu'il s'intègre au milieu professionnel. On lui a moralement lié les mains dans le dos pour le faire parler. La langue des signes doit disparaître! Etre éradiquée! Intégration! Socialisation! Voilà les mots d'ordre! Et pourtant, quel magnifique espéranto que la langue des signes. Quelle beauté que cette chorégraphie du mot! Un sourd japonais discute avec un sourd espagnol sans aucun problème et de suite, dès la première rencontre. Combien de fois prenons-nous la mouche en disant: «Regarde-moi quand je te parle!», le regard du sourd est toujours là et lorsqu'il lit sur les lèvres nous savons le plaisir d'être vraiment entendu, écouté, déchiffré et… lu! La première poignée de mains donne le signal d'une grande discussion qui ne dérange personne… Ah si, les patrons et les contremaîtres pour qui le sourd est cause de problème. Il n'entend pas les ordres? Ah la la, que faire de lui… Quel emploi lui donner pour que nous ne soyons pas hors la loi et que notre entreprise puisse exhiber fièrement, humainement son quota de personnel handicapé. Ah bon, il y a la soudure sous-marine? Ah ben dis donc, il y a le travail sur les pylônes EDF où d'en haut on communique par signes puisque les lignes à haute tension parasitent les tawkies-walkies. On y a pas pensé! On nous l'a dit? Qui nous a informé? Le sourd qui fait des sémaphores depuis deux mille ans… Ils ont oublié que pour prendre la parole ils ont toujours levé le doigt et pour garder la parole, levé le poing! Pour les autres dont le handicap est très lourd, trop lourd? Il y a des caches, des planques, des oubliettes! CAT (centre d'aide par le travail), MAS (maison d'accueil spécialisée) et tant d'autres. La personne handicapée passe du CAT au foyer et, s'ils ne sont pas conduits par des minibus, certains prendront les transports en commun. Oui, ceux-là même qui font qu'aux heures de pointe les dits valides se tassent loin d'eux pour ne pas être contaminés. Par quoi? La peur! La trisomie 21 ne s'attrape pas!

M nigon, incarc r e Bapaume. De l int rieur, un concert de casseroles et de voix leur donnait la r plique. Le 25 novembre 2003, la demande de suspension de peine de Nathalie M nigon sera refus e, elle fait appel.

Pour tre s r que la jurisprudence Papon ne puisse s appliquer tous les prisonniers malades, le 8 octobre, le S nat a vot l amendement n¡ 219, qui rend caduc l article 10 de la loi du 4 mars 2002. Pour b n ficier de la suspension de peine, un crit re a t ajout : ˙ sauf s il existe un risque grave de renouvellement de l infraction ¨. Ainsi la condition principale n est plus celle d tre gravement malade mais celle de ne pr senter aucun risque de r cidive. On sait que cette notion est compl tement subjective, soumise au bon vouloir du JAP qui peut ainsi exercer, comme pour une conditionnelle, tous les chantages possibles sur le prisonnier. De plus, les obligations qui conditionnent le maintien en libert sont durcies. En plus de celles num r es par le d cret d application d j cit peuvent s ajouter : exercer une activit professionnelle, justifier de ses moyens d existence, obtenir l autorisation pr alable du JAP pour tout d placement l tranger, changement de domicile ou d emploi, se soumettre des traitements m dicaux, indemniser les victimes de l infraction, ne pas fr quenter certains condamn s, certains lieux

Pour se justifier, ces messieurs, que le cynisme n touffe pas, affirment : ˙ Un criminel, m me tr s diminu physiquement, peut poursuivre ses activit s criminelles une fois lib r , par exemple la t te d une organisation criminelle.¨ Hors, sur la trentaine de prisonniers lib r s gr ce cette loi, on sait que la majorit sont morts quelques jours apr s leur sortie

PRISON EXTÉRIEURE

Pourquoi un article sur le sujet du handicap dans l'*Envolée*? Parce qu'il y a là un enfermement à dénoncer, et un des pires. Les entreprises font travailler les personnes handicapées en donnant du travail, le même qui est proposé aux prisonniers et prisonnières : du conditionnement abrutissant. La concurrence entre CAT est de mise, les responsables d'un CAT pousseront les travailleurs handicapés à un rendement croissant. Imaginez de quelle façon ! Telle personne handicapée voulait devenir peintre ? Telle autre avait appris à lire et à écrire ? Le rêve de l'un s'oubliera dans la répétition du travail et le savoir de l'autre s'estompera dans la routine puisqu'il n'y a plus le temps de lire ou d'écrire… Oui, du boulot au foyer, la vie se perd et les acquis aussi. Le slogan qui cache l'esclavagisme est une fois de plus le même : la dignité est dans le travail ! Produire est le propre de l'androïde d'os-chair-sang.

Il se prend pour Proust le « rubik's cub » humain ? Elle se prend pour Van Gogh la « gogole » ? Allons soyons sérieux et chacun sa place. Nous les valides savons gérer le handicap ! Qu'on nous laisse faire et surtout que les familles aient l'intelligence de nous laisser faire sinon qu'elles se les gardent 24 heures sur 24 leurs erreurs de la nature. Les grandes, grosses associations invitent les familles à l'abandon, à déléguer, et la culpabilité tient une masse de cinq millions de personnes handicapés qui, avec les familles, grimpent à quinze millions de personnes. Toute cette masse votante, il ne faut pas trop la laisser réfléchir… Alors on prend en charge leurs enfants et adultes handicapés parce que « vous comprenez qu'au décès des parents, il vaut mieux que la personne handicapée s'habitue à l'institution… Oui, bien sûr nous gérerons pour elle et ses revenus et son héritage. » Pour un enfant « normal » les parents donnent deux heures quinze minutes de temps quotidien. Pour un enfant handicapé, il faut être disponible six heures quinze minutes… Alors si une famille est composée de trois enfants dont un handicapé… L'horreur absolue ! Plus de vie pour personne et les institutions rechignent à soulager les familles deux à trois jours par semaine ! C'est TOUT ou RIEN. Soit vous nous le confiez, à nous Institutions professionnelles, non-stop, en culpabilisant à vie, soit vous le gardez à domicile et vous galérez au quotidien en lésant vos autres enfants de votre temps, affection, etc. Dans un sens comme dans l'autre… vous n'aurez aucun moment de réflexion politique et c'est ce que les pouvoirs en place nous demandent à nous autres Associations et nous sommes même payées pour ça. N'oubliez pas que nous n'oublions pas que vous êtes QUINZE MILLIONS concernés !!

A cela s'ajoutent les grands traumatisés des accidents de la route ou du travail… Les pros disent les accidentés de la vie ! A quand l'inscription en gras sur les fiches de paie : « LE TRAVAIL TUE » ! Tiens, cette jeune fille qui témoigne et dit avec le sourire : « J'ai des amputations du cerveau. » Elle est bien bonne celle-là ! De quoi elle cause ? Des trous blancs sur la radio. Oui, là, un trou blanc. C'était l'odorat et le goût. Elle ne sent plus rien, ni les fleurs ni la merde. Ni le gaz ni les aliments périmés. Elle doit faire attention à tout. La gauche a disparu depuis longtemps, toute la gauche. Oui, les yeux, le droit et le gauche, se lient pour regarder d'un côté ou de l'autre. Là, il n'y a plus de gauche… C'est un deuxième trou blanc sur la radio. Elle sourit encore : « Avant même mon accident, la gauche avait disparu… » Elle est pleine d'humour ! Pourquoi pense-t-on qu'elle est débile ? Ah oui, à cause de ces crises d'épilepsie… C'est vrai, la cicatrice dans le cerveau, la boursouflure fait qu'elle court-circuite quand l'influx nerveux passe dessus.

Cette jeune fille faisait des études. Elle a repris après le coma… Ah oui, en se réveillant elle ne savait plus ni lire ni écrire et ne comprenait rien à ce qu'on lui disait. Elle a, SEULE, tout réappris… pour refuser de toutes ses forces d'aller faire du conditionnement dans un CAT pour traumatisés du cerveau… Les amputés mentaux doivent se méfier des amputés cardiaques !!!

En-voleurs, En-voleuses, ce bout d'article est le premier d'une série qui, j'aimerais, perdure en liant ces deux enfermements que sont la prison et le handicap. En souhaitant que des personnes handicapées écrivent, dénoncent, témoignent et luttent à nos côtés et nous aux leurs.

AHB

Alain Solé risque la mort en permanence, la justice française ment !

« Vu le peu de temps qu'il pouvait me consacrer, j'en suis arrivé à l'essentiel : mon premier souci sur les derniers arrêts de la cour. Tout d'abord, le premier rapport d'expertise effectué par les professeurs Azorin, Ledry et Gaux, le premier, de l'hôpital Avicenne, et les deux autres, de l'hôpital européen Georges-Pompidou, de m'examiner et de rédiger un rapport en ce sens. Ceux-ci, après avoir consulté les documents médicaux « radio, doppler, coronographie, artériographie et scintigraphie », ont déduit que mon état de santé était incompatible avec la détention normale et l'incarcération hospitalière jusqu'à complet rétablissement, avec séjour dans un établissement de rééducation cardiaque, et que, avant tout retour normal, il sera procédé à une nouvelle expertise. Le 8 juillet, je comparaissais de nouveau devant la cour d'appel, non pas seulement pour demander ma remise en liberté mais pour faire procéder à l'expertise demandée, et que cette cour avait convenu avant tout retour en détention. L'avocat général, lui aussi, avait fait cette démarche à l'audience. L'arrêt rendu ce jour-là avait fait abstraction de cette expertise en argumentant qu'un médecin avait conclu à la compatibilité avec la détention (on ignore toujours lequel !). Ceci est faux. Cette cour savait que le 8 juillet j'étais toujours hospitalisé et, comme par hasard, c'était le dernier jour de ma rééducation à l'hôpital Broussais et, le lendemain, j'étais admis de nouveau à Pompidou pour procéder à l'angioplastie sur l'artère iliaque et, quatre jours après, je retournais à l'hôpital des prisons de Fresnes. Or, avant d'y retourner et comme convenu dans l'arrêt du 10 juin, je ne devais pas être en détention, même en milieu carcéral hospitalier, avant qu'il ne puisse être procédé à une expertise qui, nous le savons tous, y compris bien sûr les magistrats, aurait été entérinée comme la première, c'est-à-dire avec incompatibilité avec la détention. Manipulation des magistrats ? (...) J'en reviens donc au médecin de la maison d'arrêt. Il a précisé que mon dossier médical avait été *pillé* (mot souligné dans sa lettre par Alain Solé), ceci devant le député et moi-même. Ce qui veut dire que l'on ne peut plus établir la chronologie de ma pathologie du début à ce jour de mon incarcération. Ce qui est le plus grave et criminel, c'est que lorsque le médecin urgentiste de l'hôpital de Fresnes m'a examiné suite à mon artériopathie de l'artère iliaque, il s'est aperçu que j'avais fait un infarctus du diabète, dit « silencieux », en se basant sur le résultat d'un électrocardiogramme qui datait de mai 2000 ! Alors que, depuis cette date, j'avais effectué de nombreux électrocardiogrammes. Ceux-ci ont disparu du dossier médical, mais où ? Soit à Villepinte soit à Fresnes (maison d'arrêt). Peut-être que certain(e)s ont voulu « dégraisser » un dossier devenu trop lourd. Or tous les médecins, y compris Christian Ménard, savent que chez le diabétique on dit l'infarctus « silencieux » car on ne le sent pas arriver, et il peut être létal, d'où la périodicité rapprochée des électrocardiogrammes chez le sujet à risque, ce qui est mon cas. De plus, nous avons parlé de récidive d'infarctus chez le sujet diabétique, car ce n'est pas parce que la chirurgie a réparé ces artères que cela ne peut plus se produire. Le diabète étant une maladie incurable, le docteur Grinda, qui m'a opéré et a effectué le double pontage coronarien, a réservé tout pronostic. Il l'a indiqué dans son rapport post-opératoire. Ce sont les meilleurs chirurgiens de la place de Paris qui se sont occupés de moi, et ils avaient été contactés par le chef de service de l'hôpital de Fresnes, celui-là même qui avait rédigé un rapport médical à la demande du juge Thiel suite à mon premier accident vasculaire. Christian Ménard a aussi demandé au médecin si des repas de régime appropriés étaient confectionnés à la maison d'arrêt de Nanterre. Il n'a pas su répondre. J'ai dit que ces repas ne sont pas adaptés à chaque pathologie et qu'ils étaient faits à l'identique avec pas plus de 1 400 calories. Ça fait maigre. J'ai aussi relaté le refus d'extraction dont m'avait informé le médecin et qu'une plainte avait suivi. J'imagine que le juge d'instruction chargé de cette enquête a déjà débuté l'information, car le médecin s'est ravisé en disant qu'il avait appris que je devais être transféré dans les jours suivants et que l'administration pénitentiaire n'avait pas trouvé urgent de m'extraire. Je n'en crois pas un mot car le médecin était affolé de ne pouvoir m'envoyer aux soins d'urgence de l'hôpital de Fresnes, il craignait une gangrène au pied gauche, qui était devenu froid et bleu, sans pouls, avec un risque d'amputation. Aujourd'hui, il dit que cela n'était pas urgent et que cela pouvait attendre encore quelques jours. Bizarre, non ? Le médecin urgentiste de Fresnes m'avait dit que si je n'étais pas venu ce jour-là, c'était le bloc opératoire. J'ajoute aussi que, cet après-midi du 4 octobre 2002, la directrice adjointe, le chef de détention et le bricard avait été alertés par le médecin de cette urgence. Pour moi, ça pouvait attendre lundi, je ne voulais pas passer le week-end à l'hôpital, mais quand il m'a prévenu des risques, je me suis ravisé. Cette plainte est mal bourrée (prescription). Je suppose qu'il y a manipulation du personnel médical. Seulement j'ai encore le rapport du médecin urgentiste de Fresnes. Je verrai cela avec Coutant-Peyre. (…) »

ALAIN SOLÉ
prizoniad politikel breizhat D'ar 14 a viz Here 2003



EST-CE QUE LES FLICS SONT DES

Envolée : C'est une question à la fois simple pour nous et compliquée parce que ces dernières années, on ne peut que constater qu'il y a de plus en plus de perméabilité entre deux groupes qui devraient demeurer antagonistes : les prolétaires et les flics.
Il y a quinze ans, pour un militant communiste, anarchiste ou qui avait envie de faire changer radicalement les choses – qui était contre le capitalisme, contre l'exploitation –, il était clair que les flics étaient des ennemis et il n'y avait aucune ambiguïté quant à leur présence dans des manifestations ou des réunions. Aujourd'hui, dans les réunions citoyennes, dans des débats concernant la ville, les policiers sont acceptés pour discuter avec des habitants, des militants associatifs, de l'avenir de la cité. La police devient un interlocuteur, quelqu'un avec qui on peut envisager de construire un avenir différent.
Janos, tu es à la fois prof de math en collège ZEP à Gennevilliers, syndiqué à SUD-éducation et militant de Résistons ensemble contre les violences policières et sécuritaires. Si la CGT, ou d'autres syndicats, ont intégré les matons et les flics il y a bien longtemps, SUD – qui est un syndicat relativement jeune – est aujourd'hui confronté concrètement au problème de l'intégration des flics. C'est un fait historique et vous l'avez appris par hasard, ils ne l'ont pas jouée franco…

Janos : D'abord, un mot sur les syndicats SUD (Solidaires, unitaires et démocratiques) qui sont nés, avant les grandes grèves de 95, d'une scission de la CFDT. Il y a toutes sortes de SUD, une quarantaine, qui sont réunis dans le G10-solidaire, un groupement syndical qui n'est pas une centrale. Il y a donc un projet social plus ou moins vague autour des valeurs de renouveau social mais nettement anticapitaliste. Par exemple, SUD-éducation a pour devise : « une autre société pour une autre école », c'est-à-dire qu'on pense que pour changer l'école, il faut changer la société et pas l'inverse. SUD-éducation est un syndicat intercatégoriel, qui syndique les ouvriers, les jardiniers, tout le monde… tous ceux qui sont payés par l'Education nationale.
Il y a deux ans, on nous a demandé si on acceptait de partager nos bureaux avec SUD-intérieur. Alors là, on a été très surpris : c'est quoi, SUD-intérieur ? On a creusé ce problème, réuni des textes, et on a découvert que SUD-intérieur syndique tous les personnels du ministère de l'Intérieur : théoriquement, c'est le jardinier de la place Beauveau mais, en réalité, c'est SUD-police. Et ce syndicat a été initié non par des policiers de la circulation, mais par des agents des Renseignements généraux. C'est-à-dire qu'il s'agit de la police de renseignement intérieur qui surveille les groupes de droite et de gauche, c'est la police politique de l'Etat.

E : Vous avez quand même été un certain nombre à trouver ça plus que suspect, à vous y opposer et à réfléchir ensemble à la façon de poser le problème dans le syndicat. Ça va être rediscuté en congrès : vous demandez des explications et leur retrait de SUD. Quels sont les arguments ?

J : Il y a deux problèmes, qui sont à la fois liés et distincts, et les gens se définissent par rapport à ces deux problèmes. Le premier concerne la démocratie interne des syndicats. Comment ces policiers ont pu former leur syndicat sans qu'il y ait un vote dans le groupe G10 ? Parce que normalement, quand il y a un nouveau syndicat SUD qui se forme, il est présenté au G10. Il y a un vote pour son statut, observateur ou adhérent, avec droit de veto. Cela veut dire que même le plus petit des SUD peut empêcher que quelqu'un soit admis dans le G10 en tant que nouveau syndicat. J'ai découvert qu'il n'y a pas eu de vote. Il y a aussi un certain nombre de personnes qui sont d'accord sur l'idée qu'on puisse démocratiser la police, mais qui contestent la façon dont SUD-police a été formé. Comment ça a été formé ? Comme ils sentaient qu'avec un vote ce n'était pas gagné, les RG ont appliqué les méthodes qu'on leur apprend dans leurs écoles, c'est-à-dire l'infiltration. Quelques RG – qui se définissent comme des gens de gauche, contre cette societé, etc. – ont individuellement adhéré à SUD-collectivités territoriales, qui syndique les employés des mairies, des HLM, des dispensaires… Déjà, on comprend difficilement à quel titre ils ont pu adhérer puisque les RG sont un service national, ce sont donc des fonctionnaires de l'Etat. Ensuite, ils ont peu à peu formé une section, la section SUD-intérieur. Ce qui est absolument incompréhensible puisqu'ils n'ont rien à voir avec les collectivités territoriales. Du coup, il n'y a pas eu de vote au G10, puisque les flics ont dit : « On est déjà là, SUD-collectivités territoriales fait partie du G10, on n'a donc pas besoin de vote, nous ne sommes qu'une sous-section. » Tout d'un coup « coucou nous voilà ! », sans drapeau déployé, le fait accompli total… Et ça durait depuis plus d'un an sans que personne ne soit au courant.
Le deuxième débat, c'est : est-ce que les policiers sont des travailleurs comme les autres ? C'est donc sur la nature du syndicat policier. C'est un sujet complexe, délicat, passionnant et, je pense, fondamental. Je m'exprime en tant que militant de SUD à titre individuel, donc je ne représente pas là l'opinion de SUD-éducation. La question de la police, c'est la question de l'Etat, c'est-à-dire la question de fond. La question de l'Etat, comme celle de la police, a été complètement noyée. Avant se posait la question de l'Etat que nous voulions, est-ce que nous voulons une société sans Etat, est-ce que c'est possible ? Maintenant, ces notions sont complètement noyées et floues. Dans ce contexte, la police devient quelque chose de naturel, comme l'air : l'air peut être plus ou moins bon, mais il faut de l'air, parce qu'on ne peut pas vivre sans. On voit avec effroi des gens très bien – bien, c'est-à-dire qui s'opposent au capitalisme, qui sont pour une autre société – prendre sur certaines questions des positions surprenantes et qui étaient extraordinaires il y a vingt ans. Il y a une explication matérielle, c'est la misère sociale qui augmente : le chômage, le renfermement, le manque d'expérience. Dans les cités, par exemple, il y a beaucoup de gens qui n'ont jamais vu quelqu'un qui travaille. Avant, un oncle racontait qu'à l'usine il y avait une grève, que les flics venaient et qu'ils tapaient. Maintenant, ces expériences sont souvent inconnues parce que les jeunes sont des enfants de chômeurs, de familles monoparentales… toutes ces expériences avec le monde du travail ont disparu. Mais plus fondamentalement, je pense que l'implosion du stalinisme a joué un grand rôle. Le communisme officiel représenté par l'URSS s'est cassé la geule et avec lui toutes les illusions – parce que pour moi, ça n'a jamais été le communisme – que représentait le Parti communiste, tous les discours sur le socialisme à la française. A l'époque, même le PC était obligé de parler d'une autre société sans police, sans tout ça… Ça s'est cassé la gueule et je m'en réjouis, mais le problème c'est que maintenant il y a un grand désert. Il n'y a pas d'autre projet de société. L'extrême gauche, par exemple, prend sur beaucoup de questions des positions réformistes, c'est-à-dire étatiques. Sur la question du voile, par exemple : la laïcité deviendrait une valeur de gauche et, avec la laïcité, d'Etat. L'Etat républicain devient une « valeur de gauche ». A ce compte-là, le mot CRS – c'est-à-dire compagnie républicaine de sécurité –, c'est une « valeur de gauche », laïque, contre les islamistes et tout ce que vous voulez… j'exagère à peine !
Toutes ces questions contiennent ce désert idéologique où il y a des expériences politiques positives – elles sont rares : on peut parler des grèves –, mais il faut tout reconstruire. Dans ce cadre-là, il faut envisager de fond la question de la police : que fait la police et quelle police on veut, est-ce qu'on veut une police et quelle société on veut ? Le bon vieux Marx – excusez-moi du peu – a dit il y a cent cinquante ans une chose qui n'a pas vieilli : « La police, c'est la bande armée du grand capital. » Ça fait abrupt aujourd'hui, il ne faut pas dire ça parce que la participation, l'actionnariat populaire… mais quand même le grand capital, on le voit avec Vivendi, etc., qui exploitent le monde entier ; il y a huit cent millions de personnes qui crèvent de faim, ça existe ! Il est pas de bon ton d'en parler, mais n'empêche que ça existe les bandes armées du grand capital, c'est-à-dire des gens qui sont payés pour maintenir ce système d'exploitation et de misère. Evidemment quand on dit ça, c'est vieux jeu : on peut pas dire ça, on est tous amis, c'est une societé où il faut s'entendre, etc. Mais quant au fond, comme le capitalisme est resté le même, la police, à mon sens, a une fonction sociale définie par Marx même si le capitalisme mondialiste d'aujourd'hui n'est pas le même qu'il y a cent ans.

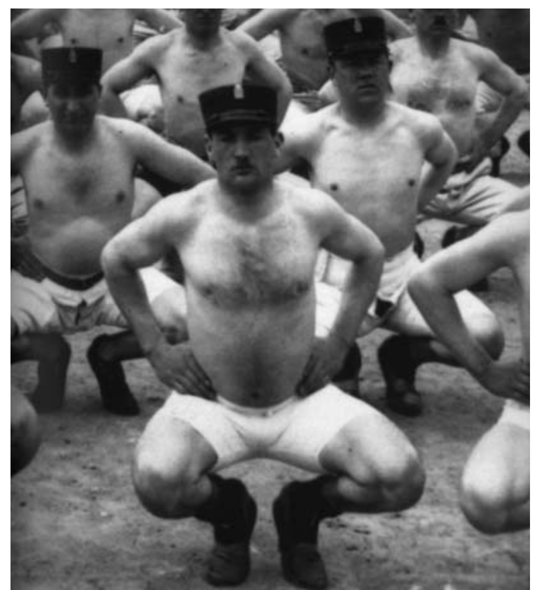
E : Il faut également parler de notre manque de vigilance. Si on a toujours dénoncé les bavures à l'antenne, quand les flics faisaient quelque chose de « bien », on ne disait rien, alors que nous aurions dû réfléchir là-dessus. Quand tu dis : est-ce que les policiers sont des travailleurs comme les autres ? Le policier, à partir d'un moment, a eu un rôle de travailleur social : quand ils font du foot avec les jeunes d'une cité, quand ils font des activités sportives, quand ils interviennent dans les écoles pour parler de prévention, de toxicomanie… Ils ont quand même pénétré le tissu social. C'est peut-être là que nous nous sommes fait baiser, parce que je n'ai pas souvenir d'avoir dénoncé cette infiltration de la police. On focalisait complètement sur les injustices, sur la violence, alors que ça c'était de la violence, de la violence réfléchie, de la violence intelligente. C'est pour ça que Sarkozy n'a dit qu'une fois pour gronder ses troupes : « Vous n'êtes pas là pour jouer au foot avec les gamins », parce que c'était une gaffe. Les partis, les travailleurs sociaux, les militants associatifs ont joué le jeu. Quand les compagnies de CRS organisaient des activités sportives dans les cités l'été, c'était moins de boulot pour de vrais animateurs et c'était une manière de faire accepter aux jeunes la présence policière et de leur faire croire que les flics c'est autre chose que quelqu'un qui leur tape sur la gueule.

J : Il faut dire que tout ça, c'est organisé, c'est une politique. Un jour, il y a deux jeunes hommes qui s'amènent au collège : 22 ans, un beur et un gaulois, ils sont bien, sympas… Je pose la question et on me dit qu'ils sont en stage d'immersion – parce que c'est une cité louche, une cité dure là où je travaille. Je demande quelle est leur profession et c'est des flics, ils sont obligés de faire des stages d'immersion à l'Education nationale.

E : On les voit de plus en plus en stage d'immersion, je suis toujours très choquée du fait que tout le monde connaisse le flic de service ou le RG, et qu'il se balade dans les manifestations sans que personne ne l'écarte et ne lui dise : « Hé, ho, là bas ! » Il y a vraiment une perméabilité de plus en plus grande. L'argument serait que, comme le capitalisme est le meilleur des mondes, il n'y en a pas d'autre donc la démocratie a besoin d'une police. Alors le mieux, c'est d'intégrer les flics à ce jeu démocratique.

J : Ceux qui pensent que cette societé est réformable, qu'on ne peut pas imaginer autre chose que ce système de misère et d'exploitation, il leur faut des instruments pour préserver ce système des perturbateurs, des miséreux, des révoltés : d'où le système carcéral, le système policier. Dans cette optique-là, ils en viennent à dire qu'il faut améliorer le système : que ça serait mieux avec des prisons mieux chauffées, plus confortables, avec de plus grandes cellules ; qu'avec une police plus démocratique, mieux équipée et avec davantage de moyens, les policiers seront moins énervés et taperont moins, etc. Les gens pensent que puisqu'il n'y a rien d'autre, c'est quand même mieux d'avoir des policiers démocratiques plutôt que syndiqués par l'extrême droite.

E : C'est un discours qui mène à la schizophrénie, car ces prétendus « bons flics », on les a jamais vu dénoncer les crimes racistes et sécuritaires, les tabassages, qui sont devenus tellement banals qu'on ne les dénonce même plus, les insultes, les contrôles à répétition… le mépris au quotidien.



TRAVAILLEURS COMME LES AUTRES ?

J : Il y a une impunité policière, si on prend les cas les plus connus comme l'assassinat de Youssef à Mantes-la-Jolie : au bout de dix ans, grâce au MIB notemment, il y a eu un procès en cour d'assises. Alors même que le procureur a admis qu'il n'y avait pas de légitime défense, que les expertises affirmaient que le policier a tiré dans le dos à trente mètres, le policier Hublot a été aquitté… bon.

E : Dans les dernières années, avec tout le discours sur l'insécurité à l'école, la volonté de l'Etat a été de pousser les enseignants à participer activement au fliquage des jeunes. Ils cherchent à vous rapprocher de plus en plus des flics.

J : Je travaille dans un collège classé en ZEP et zone de violence et PEP4, alors c'est un peu la totale. Il y a encore mieux, c'est zone sensible ! De toute façon, les cas de violence sont ultra exagérés : il y en a, mais relativement peu. Comment ils ont fait ? Il y a eu d'abord un logiciel, qui signale tous les actes de violence. Il y a eu ensuite un officier de liaison au commissariat du coin, il y a la venue du procureur, etc. Ils ont installé les caméras, on était contre car plus on installe des caméras, plus on ressemble à une prison, plus les enseignants sont considérés comme des ennemis. Parce que le problème de la « sécurité » dans les collèges, c'est que plus ils installent la dite « sécurité », plus nous sommes assimilés à des flics et à des ennemis. C'est-à-dire que nos possibilités de transmettre un savoir diminuent au fur et à mesure qu'on nous « intronise » comme agents de sécurité. C'est extrêmement vicieux, ça va avec la diminution des moyens, l'installation de la précarité et la destruction de l'école.

E : L'autre position, disons extrême, c'est que de toute façon les prof et les flics, c'est le même combat, puisque vous aussi vous avez un rôle de contrôle social. Alors toi, comment tu fais la distinction ?

J : Le problème, c'est savoir comment on bouffe cette soupe pourrie qu'on ne veut pas bouffer. Trop épicée ou pas assez, tout le monde est forcé de la manger. Dire que tout est équivalent est un argument complètement fallacieux. Actuellement, l'école est pourrie, on l'a vu dans la grève. Il y a énormément de problèmes. L'école est un instrument de sélection sociale, les chances ne sont pas égales : dans une cité, à qualité, à travail égal, on n'a pas les mêmes chances que dans un quartier bourgeois. Il est indéniable que les profs participent de cette sélection sociale en notant, en orientant, etc. Donc, de ce point de vue-là, ils font le même travail de contrôle social. Sauf qu'il y a quand même une différence de base, c'est qu'ils transmettent un savoir. Bien entendu, c'est un savoir tronqué, un savoir partiel, influencé par la société bourgeoise ; c'est pas un savoir indépendant, suspendu en l'air. N'empêche que quand tu apprends à lire, à écrire, à compter, à réfléchir… je dis toujours aux mômes : la seule chose que le patron ne peut pas nous piquer, c'est ce qui est dans notre tête. Pour contester, pour comprendre le discours dominant, critiquer ce qui est écrit dans le journal, on a besoin de ce savoir. C'est d'ailleurs un héritage qui est en train d'être détruit : quand ils parlent de « paquet minimum de compétences », de « valise de secours »… Les profs ont aussi le rôle de transmettre tout ça. Donc ils ont un rôle double, l'école a une nature double. Une nature qu'on veut garder comme un aquis, mais aussi un rôle de contrôle social. La police, à mon avis, n'a pas de nature double, c'est une nature répressive même dans les fonctions dites « utiles ». Donc c'est un argument fallacieux, cela permet de botter en touche.

E : D'ailleurs, le fait que les flics puissent entrer dans des organisations syndicales, ça tient aussi à ça, au fait que les profs sont plus habitués à jouer un rôle de flics, de rouage administratif répressif passif mais existant, il n'y a pas de raison qu'ils ne voient pas dans le policier la continuité de cette même chaîne. Ça renverse aussi la discussion : on peut se demander pourquoi les flics entrent dans les syndicats, mais on peut aussi se demander quels sont ces syndicats qui permettent aux flics d'entrer et qu'est-ce qu'on peut en attendre de ces formes syndicales-là. Je dis ça parce que les mêmes problèmes se sont posés pour la CNT vis-à-vis des patrons – qui sont aussi des ennemis de classe, on peut le dire. Est-ce que les patrons peuvent se syndiquer ? Ils ont mis longtemps à répondre et la réponse a été finalement oui. On a l'impression qu'il est devenu impossible de penser en termes de conflit. Cela se pose toujours en termes de jeu de rôles, où chacun tient sa place dans un balancement des pouvoirs pour finalement permettre au système de se reproduire. C'est quand même un peu incohérent quand on part d'une aspiration à l'agitation, à la lutte, au conflit.

J : C'est pas joué ! Il y a un débat qui est lancé à SUD-éducation et qui va se diffuser ailleurs. C'est pas joué parce que pas mal de gens sont contre la création de ce syndicat. J'essaye d'œuvrer pour que ce débat se développe mais, si ça peut arriver dans un syndicat comme SUD, c'est qu'on en est là. C'est le syndicat le plus proche de mon idéal : à mon sens, les syndicats ont un seul rôle, mais essentiel, c'est de mettre leurs moyens au service de l'auto-organisation, de l'assemblée générale.

E : Quand tu parles de SUD dans ces termes-là, je me dis que c'est un drôle de hasard que les RG infiltrent SUD !

J : C'est une autre hypothèse. J'ai dit aux copains : « Moi, je veux pas être dans le même bureau que les RG. Aussi révolutionnaires, anticapitalistes et de gauche qu'ils soient, je ne veux pas être dans le même bureau. ».Mais de toute façon, quelle que soit l'hypothèse, comment un RG, dont le boulot est d'espionner, va-t-il couper sa tête en deux ? SUD c'est pas un cristal pur, c'est issu de ce magma de merde



dans lequel nous vivons. C'est une tentative, mais je pense pas que c'est la solution. Il n'y a pas de syndicat idéal. Il faut mener le combat dans les SUD. Ce combat que nous avons mené à partir de SUD-police permet aussi de clarifier des questions de fond, donc c'est utile.

E : Se pose aussi la question des formes d'intervention. A partir du moment où tu es en conflit avec le capitalisme, quels moyens tu te donnes, jusqu'où tu vas aller pour t'y opposer ? Puisque la police de renseignement dit clairement – et ça pose les limites des luttes possibles – être « attachée pleinement à la surveillance des groupes prônant une radicalité violente, réifiante, dérélictive ». Donc, dans le texte que tu as produit, tu poses la question de la radicalité. C'est-à-dire qu'à SUD, il y a des syndicalistes qui se disent que la violence sera peut-être nécessaire, ou qu'elle l'est peut-être déjà, ou en tout cas qu'on ne s'interdit pas de l'imaginer dans nos luttes. Alors qu'avec ces gens-là, on est obligés de manifester en rang par deux, là où on nous dit de le faire… Ça pose le problème de vos modes d'expression.

J : Les phrases que tu as citées, c'est ce que dit SUD-police. Ils veulent des RG « attachés pleinement [parce que, actuellement, ils ne sont pas attachés pleinement, ils font autre chose : la police de la route, tout ça…] à l'observation des groupes prônant une radicalité violente ».
Bon alors, SUD-police – anticapitaliste, tout ça… – veut que les RG soient plus efficaces. Est-ce que c'est ça qu'on veut ? « Radicalité violente », c'est quoi ? Les chômeurs qui occupent une usine, c'est de la radicalité violente, les agriculteurs qui arrachent un plan transgénique, c'est de la radicalité violente !
J'ai ici un exemplaire du « code de déontologie de la police nationale ». C'est un décret de 1986, signé par Laurent Fabius, Premier ministre, et Pierre Joxe, ministre de l'Intérieur, qui définit les droits et devoirs du fonctionnaire de la police nationale.
Je vous lis l'article 17 : « Le subordonné [le policier] est tenu de se conformer aux instructions de l'autorité [donc il doit obéir] sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal ou de nature à compromettre gravement un interêt public. » Alors là, c'est intéressant, parce que ça pose la question de la désobéissance des policiers. Donc, théoriquement, un policier qui reçoit un ordre contraire à sa déontologie… c'est-à-dire, contraire à quoi ? « Nuit à l'intérêt public » et « manifestement illégal », qu'est-ce que ça veut dire, si on creuse un peu ? Si on lui dit « tue ta mère », il peut s'y opposer, c'est manifestement illégal. Mais si on lui dit : « tu évacues cette usine parce que la propriété privée est inscrite dans la déclaration universelle des droits de l'homme, la propriété privée est sacrée, tu défends la propriété privée parce que les ouvriers occupent l'usine pour empêcher que les machines soient déménagées », il ne peut pas s'y opposer parce que l'intérêt public, c'est ça. Quand on dit : « Cassez la manif place de la Concorde », l'intérêt public, c'est que l'Assemblée nationale puisse tranquillement finir ses travaux. Qu'on me cite un cas où l'intérêt public n'est pas soumis au capitalisme et aux intérêts des exploiteurs. Donc – à part l'ordre de tuer sa mère – je ne vois pas à quel ordre un policier démocrate a les moyens de s'opposer.
L'intérêt public, c'est le pouvoir. L'intérêt public, c'est l'exploitation. L'intérêt public, c'est l'expulsion des sans-papiers. L'intérêt public, c'est d'emprisonner des gens pour que dalle et de laisser libres les gros criminels. Tout ça, c'est l'intérêt public… parce que l'intérêt public, c'est une question de classe et de rapport de force. Si ce syndicat avait incité à la désobéissance place de la Concorde : banco ! Sauf qu'il ne l'a pas fait, d'une. Et deuxièmement, il ne peut pas le faire parce que la police n'a pas de nature double.

E : Qu'est-ce que tu réponds à ceux qui disent « vous êtes bien gentils, vous êtes contre la police, mais qu'est-ce qu'on ferait sans eux ? »

J : C'est une bonne question, c'est comme : « Quel gouvernement, quelle société vous voulez ? Est-ce que vous voulez un Etat ? Si vous ne voulez pas d'Etat, c'est le bordel, le chaos ! Vous n'avez aucun exemple historique, la révolution d'octobre a échoué ! Vous n'avez rien à dire ! » Mais si, la France a donné quand même quelque chose : la Commune de Paris. Et comment ça a fonctionné ? Evidemment, ça a été écrasé : là on voit la violence du terrorisme d'Etat, le mur des fédérés… Mais il n'y avait pas de police, parce qu'on n'avait pas besoin de police. C'est-à-dire que le peuple était en armes, les gardes nationaux. Il y avait des délégués – des ministres et des commissaires –, qui avaient le salaire d'ouvrier professionnel et pas plus, donc on n'était pas intéressés pour être chef. Ils étaient révocables par les assemblées. Et personne ne faisait le flic et tout le monde faisait le flic, parce que le peuple était en armes. J'aspire à ce genre de société, où le peuple de Paris a résolu ses problèmes avec toutes ses faiblesses. Et ce n'est pas sa faute si ça n'a pas duré, l'ennemi était trop fort. Mais il a donné une réponse historique, d'ailleurs Marx dit : « Je n'ai rien inventé, la Commune de Paris a inventé la réponse pour l'humanité. » Quelle société nous voulons ? Cette société. Il y a un exemple plus éloigné mais plus proche dans le temps, c'est la révolution hongroise des conseils ouvriers de 1956. Enfant, j'ai connu cette ambiance, j'ai vu de mes propres yeux des cartons pleins d'argent sur le trottoir. Cet argent était destiné aux familles des victimes des soldats du Kremlin. Les cartons étaient pleins de fric et personne ne les gardait et les boutiques étaient cassées et personne ne touchait à rien. Pourquoi ? Pas parce qu'il n'y avait pas de voleurs. Mais les voleurs avaient la trouille, ils savaient qu'ils allaient être tués tout de suite parce que c'était l'argent de la révolution. Est-ce que c'est possible ? Oui. Est-ce que c'est possible aujourd'hui, dans cette société ? Non. Cette société engendre la répression parce que c'est sa nature. Mais une démocratie existe, les peuples de Paris et de Budapest nous l'ont montrée et ont donné l'exemple. Cette vérité-là, on la cache, on la détruit, on la salit. Nous devons donner cette réponse à ceux qui disent qu'il n'y a pas de vie sans la police !

DE LA DÉLINQUANCE À LA RESISTANCE

« Nous ne sommes pas des délinquants », affirmait un syndicaliste CGT lors de la répression du blocage d'un rond-point en juillet. « C'est pas nous les vrais délinquants », répètent les taulards qui tournent en rond dans les cours de promenade. Ces deux phrases ne sont pas fausses, elles ont chacune une bonne part de bon sens dans leur contexte. L'ouvrier, le postier est certain de sa « légitimité » et ne comprend pas qu'on lui envoie les CRS ou que l'on désigne sa grève comme illégale faute de préavis. Le jeune garçon qui s'est embrouillé avec le vigile d'un magasin parce que celui-ci lui parlait mal ne comprend pas qu'on lui assène une peine d'un an ferme juste parce que son adversaire momentané portait un uniforme quasiment bleu marine. Mais ces deux idées ne dépassent pas le cadre du droit, des lois, de l'ordre, qui seul est habilité à définir à sa guise ce qu'est la délinquance. Du coup, le gréviste comme le prisonnier se place lui-même inconsciemment sous l'œil du pouvoir, quitte à se considérer comme une victime. Cette façon de voir, ce schéma convient parfaitement à l'Etat et contribue à sa pérennité. Il est essentiel pour l'Etat qu'on lui laisse le monopole de la codification de la délinquance. Même le fait de dire que le système capitaliste est un système délinquant est loin d'être suffisant, c'est un raccourci pratique mais beaucoup trop simpliste. Ni assez précis : oui, la propriété c'est le vol, mais le processus économique qui fait de l'argent le fondement de tous les rapports sociaux est bien plus complexe. Ni assez synthétique : cela revient souvent à envisager l'économie d'un point de vue moral, quasi citoyen, et donne des commentaires du genre « c'est injuste ». Bref, laissons cette notion de la délinquance aux nouveaux curés qui défendent l'idée d'un bon système capitaliste avec de gentils patrons, des juges intègres et des flics humains.

J'ai regardé à la télévision la célébration du sauvetage de la république après le premier tour des présidentielles d'avril 2002 : la république aux abois, la démocratie en péril, le suffrage universel en déroute. Ils le savent bien, les gouvernants, même s'il est régulièrement moqué, il ne faut pas que le système du vote apparaisse pour ce qu'il est, sinon c'en est fini de la garantie de l'adhésion, du contrat tacite, passif de tous avec l'économie capitaliste. Rappelons-nous qu'il n'y a pas si longtemps il y avait eu une proposition de loi visant à punir les contrevenants à cette participation. L'abstention serait devenue illégale, on aurait le droit au vote blanc et l'obligation d'être inscrit sur les listes électorales. Citoyenneté oblige. Et pas pour rien ; le suffrage universel est l'un des meilleurs alibis, l'illusion de l'existence d'une liberté individuelle, l'illusion d'une concertation, d'une intelligence collective donnée à tous pour décider ensemble un ersatz de communauté quand ce n'est au mieux qu'une addition arithmétique d'individus dont les capacités ne peuvent se mêler les unes aux autres.

Le fonctionnement du pouvoir démocratique et la gestion de la délinquance ont partie liée. La loi et l'ordre ont leurs franges, leurs frontières, un peu invisibles, mystérieuses. Ce sont des zones, des régions mal contrôlées qu'ils chercheraient à arracher à des adversaires. En fait, elles sont pour eux les conditions de leur exercice concret : pour rendre collectivement acceptable ce rapport de pouvoir qu'est la loi, il faut que soit entretenu avec soin et organisé comme un danger permanent l'illégalisme de la délinquance.

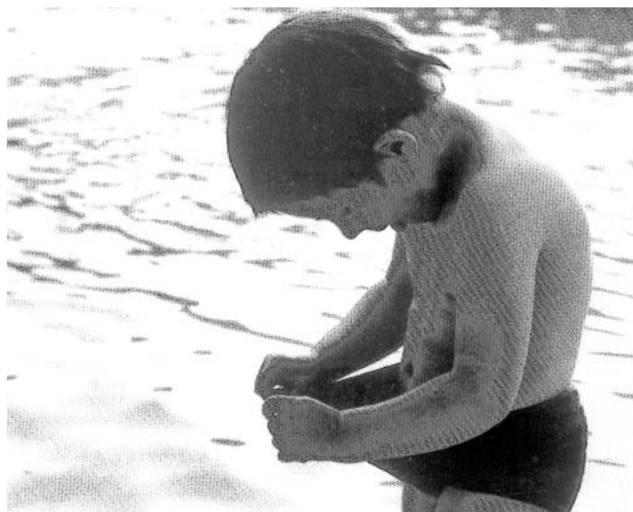
C'est en ceci que le théâtre police-délinquance est un des contrepoids indispensables au suffrage universel. Pour que la loi puisse valoir aisément dans sa violence secrète mais réelle, pour que l'ordre puisse imposer ses contraintes, il faut qu'il y ait non pas aux frontières mais au centre même du système ces zones de danger qui sont silencieusement tolérées et magnifiées par la presse, par la télé.

Ce théâtre fonctionne bien, en miroir souvent, entre les murs hélas. Hélas, car cela maintient même dans les prisons la croyance en une possible bonne justice et permet d'extraire la justice du monde qui la produit. Ainsi l'on retombe dans l'imagerie carnavalesque : « Nous autres qu'on appelle délinquants, nous sommes des victimes, des produits de cette société. Produits parce qu'elle nous a rejetés, exclus, contraints malgré nous à la violence ; notre violence est la sienne et, s 'il y a en nous une part de méchanceté et de folie, c'est celle qu'elle a déposé de ses propres mains. » A cette logique de la victime, qui n'est pas fausse, mais qui encore une fois demeure dans les limites du pouvoir établi, il y a le pendant du scandale spectaculaire. Pas une journée sans qu'il soit question de Patrice Alègre, du procureur de Toulouse, de Baudis, de Floch, de Sirven, maintenant de Juppé. « Les voilà les vrais coupables. » Cela permet à chacun de refaire son procès, d'en affirmer l'iniquité mais d'en admettre le principe. La justice est injuste mais elle n'est pas fondamentalement remise en cause. Pourtant le problème n'est pas que ces ordures qui se sont fait rattraper par la justice soient sacrifiés par leurs pairs, soient déclarés coupables ; on ne va pas se laisser prendre au vieux piège du bouc émissaire. Ils sont tous coupables. Tous. Tous ces nantis, tous ces gouvernants, tous ces tenants de l'ordre établi ; qu'ils soient inculpés par leur justice ou non n'y change rien. Même si c'est révélateur de voir Bédier, chef des chantiers de construction des nouvelles prisons, se faire épingler pour détournement, et qu'on le verrait bien aller tester personnellement ses citadelles maudites, je ne le vois pas comme un fautif mais comme un ennemi de classe qui a pour mission comme tant d'autres de gérer la misère. Qu'il y en ait quelques-uns comme lui en taule ne change rien au fait que les taules ne sont pas construites pour eux. Si ce théâtre est bien présent et fonctionne à merveille, ce n'est pas un hasard, c'est le fruit d'une stratégie de pouvoir, d'une idéologie bourgeoise, celle de la pénalité et de la justice, qui n'a pas fondamentalement changé en plus de deux siècles. M. Servan écrivait en 1767 dans *Discours sur l'administration de la justice criminelle*, « il faut que les idées du crime et du châtiment soient fortement liées et se succèdent sans intervalle. Quand vous aurez ainsi formé la chaîne des idées dans la tête de vos citoyens, vous pourrez alors vous vanter de les conduire et d'être leurs maîtres. Un despote imbécile peut contraindre des esclaves avec des chaînes de fer mais un vrai politique les lie bien plus fortement par la chaîne de leurs propres idées. C'est au plan fixe de la raison qu'ils en attachent le premier bout, liens d'autant plus forts que nous en ignorons la texture et que nous le croyons notre ouvrage. Sur les molles fibres du cerveau est fondée la base inébranlable des plus fermes empires ».

Nous n'avons pas fini d'en causer de ce piège complexe de l'idée du droit. Cela se ressent d'autant plus fort en période de mouvements sociaux qui ne portent pas seulement sur des questions d'augmentation de salaire mais qui posent une remise en cause d'un système incapable d'assurer par exemple le remboursement des cotisations pour la retraite. Un système qui veut imposer de travailler plus longtemps et qui fait dire à haute voix aux trimards que « le travail salarié c'est pas une vie » sinon la proposition de travailler plus longtemps serait envisageable ; que eux, les salariés, sont des marchandises au même titre que les produits qu'on transforme, qu'on achète, qu'on vend. Tout ça n'est pas nouveau, ce qui fait du bien c'est qu'assez rapidement la base cherche à se dégager des carcans syndicaux, protecteurs du droit et de la représentation politique. Pourtant ce n'est pas faute d'être gavé de la soupe du respect des usagers, de la légitimité des formes de lutte, de la distinction entre bonnes et mauvaises actions. Cela n'empêche pas que des mouvements expriment leur résistance avec force, en dehors des cadres autorisés. Un local du Medef flambe, des patrons sont séquestrés, les occupations de locaux se donnent les moyens de durer ; de leur côté, les centrales syndicales minimisent, plaident l'incident, crient à la provocation politique. Qu'ils baissent culotte, c'est leur raison d'être. Mais pourvu que ça continue à se décaler, à se passer des dirigeants, à s'organiser sans interlocuteur partenaire de l'Etat, même un peu. De ces décalages naîtront les discussions, les assemblées, les organisations autonomes.

Dedans il a fait très chaud cet été, et les cellules continuent de se remplir. C'est pourquoi il y a vraiment d'autres chats à fouetter que de se préoccuper des scandales politiques. Profitons des promenades, des activités pour débattre au moins des lois Perben, qui vont finir de passer tranquillement. Ces fameuses lois qui prévoient, dans l'esprit du droit, la rémunération des balances, les remerciements juridiques pour les repentis, exemption ou réduction de peines, qui instaurent le témoignage anonyme, qui allongent la durée de la garde à vue à 96 heures, qui permettent l'utilisation effrénée des écoutes téléphoniques, les perquisitions de nuit. Profitons de nos rencontres pour prendre conscience de cette pénalisation à outrance, pour que le fait qu'il y ait plus de 62 000 prisonniers ne soit pas une statistique de plus, pour refuser au moins verbalement la construction de nouvelles prisons. Il y a du pain sur la planche et du sable à jeter dans les rouages d'un système bien huilé. L'illégalisme n'est pas une délinquance, c'est une résistance nécessaire. L'illégalisme ce n'est pas le vol, c'est le fait de ne pas se laisser enfermer par le droit. L'illégalisme n'est pas un grand pas dans un monde dangereux, il peut se traduire dans de petits gestes. La différence avec un comportement légaliste, réformiste, est, qu'aussi infimes soient ces gestes, ils contiennent en eux une critique radicale ; c'est-à-dire, qui s'attaque à la racine des problèmes alors que le réformisme même le plus speed laisse l'ordre établi dans l'état dans lequel il l'a trouvé.

OLIVIER, MA d'Angers juillet 2003



ARLES

EN DIRECT DE LA CENTRALE

JE SUIS D'UN AUTRE PAYS que le vôtre. Enfin, pas tout à fait ou presque. Ce presque rien qui change tout. A peine si l'on se souvient d'où l'on vient, de ses propres souvenirs, de ses espérances. Finalement, il nous reste si peu de choses du dehors. Depuis des années, avec quelques-uns d'entre vous, nous partageons ce coin de ciel provençal. 180° d'azur. Et si l'on regarde bien en se hissant sur la pointe des pieds, on distingue la cime des arbres. Et une enseigne Citroën. De vos maisons, on ne devine pas une tuile. Rien. Maintenant, on ne croit savoir de vous que ce que pourrait traduire un extraterrestre s'il captait vos ondes hertziennes. C'est-à-dire pas grand-chose. Ou le seul brouhaha de la propagande, de la légitimation commune et publicitaire. Du bruit en boucle que l'on perçoit derrière le mur quelquefois. De loin, vous paraissez répéter sans cesse les mêmes maximes, les mêmes sentences avec des tics comme des messages matraqués. Entre vous et nous, la ligne de partage est une arête de ciment à huit mètres du sol. Avant d'y arriver il nous faut franchir, sous la menace du mirador et de l'œil borgne de son fusil, le no man's land balayé par les capteurs infrarouges et les caméras.

Ici pas de passeport, le visa « les pieds devant » est la norme. Voici quelques semaines, un voleur sarde ayant osé grimper, a été abattu d'une balle dans le dos. et une seconde dans la nuque, pour être vraiment sûr qu'il crèverait de cette crise aigue de saturnisme. Eh oui ! Bien que l'on soit si proche de Tarascon, ici les Tartarins ne tirent plus sur les casquettes. Je sors de cellule et glisse ma carte magnétique dans l'appareil près de la grille. Prochainement, ils me feront apposer la main sur l'appareil de « reconnaissance biométrique ». Ils sont déjà scellés près de la porte. Clignotant vert. Quelque part ma photo apparaît sur un écran de contrôle. Nom, prénom, numéro d'écrou, position. Bâtiment A, premier étage gauche, cellule 114. Inoccupé. RCP (réclusion criminelle à perpétuité). DPS (détenu à particulièrement surveiller). Code 7. Un chiffre neutre pour signaler, à l'intention des personnels qui ne m'auraient pas reconnu, que je ne suis pas un « ordinaire ». La pénitentiaire pouvait signaler notre catégorie d'un « T » majuscule pour terroriste, un vocable dans l'air du temps, du tout et du n'importe quoi ambiant. Mais c'est une administration qui vit mal et lentement. Pour elle, la dernière guerre est si proche. Elle se méfie des revirements soudains. Alors comme il ne faut surtout pas employer le terme de prisonnier politique idéologiquement intolérable dans nos sociétés postmodernes, cette appellation codée marque l'étrangeté banalisée. Dépouillée de ses significations véritables. Aussi lessivée que des formules biochimiques comme : « rupture de stock », « licenciement administratif », « sécurisation des quartiers ». Et un chiffre de plus ou de moins, celui-là ou un autre, qu'importe. D'ailleurs en France, il n'y a plus de prisonniers politiques et cela depuis le décret de loi de François Mitterrand quelques mois après le début de son règne ! Cela ressemble au passage au communisme par décret du Kremlin. Le prince décrète qu'il n'y aura plus de conflit, plus de lutte des classes à partir de minuit GMT. La situation est standardisée. Ce qui n'entre pas dans le « politique » sans surprise du droite/gauche ou du gestionnaire/protestataire est définitivement condamné. Une condamnation bien sûr « unanime » parce que cette unanimité fait foi du message normalisé. Dans tous les pays occidentaux, la règle est identique. Et les journalistes, les commentateurs, les intellectuels psalmodient la catéchèse. « Il n'y a plus de prisonnier politique ! » Ou alors s'ils existent, c'est toujours loin d'ici, en Algérie, en Chine, à Cuba. Le prisonnier politique serait devenu en quelque sorte une espèce tropicale. Ou une pandémie en voie d'extinction comme la lèpre ou la peste clairement réservée à des régimes récalcitrants dans notre postmodernité sanitaire. Et désormais, il n'y aurait plus de rupture politique entre certains individus critiques et le système, mais de simples anomalies criminelles. La vraie politique serait définitivement concentrée et centralisée dans les décisions monopolisées et régie par les codes stricts de l'acceptable et de l'inacceptable. Mais en se présentant sans alternative politique, sans contestation véritable, les rapports de pouvoir et la règle du jeu ne dessinent que des relations apolitiques, ou faussement politiques. Ils disent très arbitrairement ce qui est politique et ce qui ne l'est plus. C'est peut-être cela « la fin de l'Histoire », cette façon de concevoir le régime démocratisé des métropoles comme l'aboutissement de la norme. L'aboutissement des rapports de force.

La caméra me scrute des pieds à la tête. Rien dans les mains, rien dans les poches. La grille électrique se déclenche. En quelques secondes, le maton a jugé si je correspondais à ce que j'étais censé être et s'il était normal ou plutôt acceptable que je passe. Dans le monde carcéral, qu'est ce qui est normal ? Enfin, de notre point de vue et non de celui du dehors qui se penche sur le carcéral, avec sa mentalité extérieure et formatée, en phase avec la traduction des messages codés de l'ordre. Ici, la norme circule dans nos veines comme le poison de la mort lente. La norme, c'est peut-être le rythme sinistre de l'élimination ? Un goutte-à-goutte ? En 2002, ici à Arles, six ou sept détenus sont passés de l'état de survie à celui de DCD. C'est énorme pour une centrale à effectif limité. Mais la norme veut aussi qu'on oublie vite. Combien étaient-ils vraiment ? Leurs visages. Sont-ils morts de mort naturelle, ordinaire ? Deux



balles, une maladie parfaitement curable dans votre Monde, l'autodestruction. Hier matin, un docteur répliqua à un malade atteint du sida et inquiet à juste titre : « mais monsieur Bougha, on peut très bien mourir dignement en prison ». N'est pas Papon qui veut. Dès lors, la norme devient l'auto-reconnaissance : nous ne sommes pas grand-chose. Réduits à une poignée de malfaiteurs et de terroristes. Une loterie de numéros. Une liste de condamnés à passer à la guillotine sèche. Mais parfois votre norme par-delà le mur nous amuse. Tel le raisonnement de cette JAP (juge d'application des peines) introduisant ses refus d'un « au vu de vos mauvaises fréquentations ». Qui voudrait-elle donc que l'on fréquente dans une centrale de haute sécurité ? Mon voisin d'en face est un narcotrafiquant qui travaillait pour les barons colombiens. Mon voisin de gauche est un jeune braqueur cumulant les peines incompressibles. Mon voisin de droite, le plus proche, est un uniforme derrière une vitre blindée, toujours prêt à assassiner d'une balle dans le dos quiconque dépasserait la ligne blanche près du grillage. Alors madame la Juge, quelle peut bien être la norme relationnelle avec mes voisins ? « Bonjour, bonsoir » pareil à la livide banalité du quotidien des cités dortoirs ? Et les fous sont-ils fréquentables dans la norme carcérale ? L'humanisation des asiles psychiatriques du dehors veut que l'on hospitalise de moins en moins de malades. Et le bon citoyen s'est vite empressé de fermer les yeux sur les implications de cette hypocrisie. A notre époque, et sans que cela émeuve grand monde, le système élimine ses fous dans les maisons centrales. Certes, la phrase est choc, mais c'est la réalité. Je sais bien que dehors vous n'aimez pas qu'on vous rappelle ce que vous ne voulez pas voir, ou ne plus voir, parce que vous avez changé et que changer le monde vous est sorti de la tête. Votre petit bonheur de survivre est à ce prix. Pourtant, au cours de ma détention, j'ai vu assez d'automutilations individuelles et collectives qui feraient passer les films gore dont vous vous régalez certains soirs pour des histoires de la comtesse de Ségur. Il faut être dans la forêt pour connaître le cri de l'arbre abattu, et prisonnier pour entendre celui de l'implosion de la raison comme une façon d'échapper au châtiment, à la vie. Au début du mois de mars, un détenu atteint de troubles psychiatriques, un « fatigué », selon nos codes, a détruit sa cellule en pleine nuit. Rien de bien méchant. Au matin et au lieu de laisser un voisin, un infirmier, lui parler, ils envoyèrent une escouade de tuniques bleues. Prenant peur, il s'est défendu et, dans la confusion, un brigadier a été blessé. Trois points de suture ! Qu'importe la réalité de sa santé mentale, la loi est la loi. Et le lendemain, le tribunal des flagrants délits de Tarascon le condamna à six mois ferme. En comptant les retraits de grâce, sa peine s'allongera de deux ou trois ans. Et ainsi, suivant cette logique, s'ils en réchappent, les malades entrés pour quelques années en feront autant en plus. Comme dit un responsable avec fatalisme : « La prison n'est pas la solution, mais les psychiatres n'en veulent plus dans les asiles. »

Et les suicides. Le suicide est-il une norme carcérale ? Avant de venir par ici, je ne savais pas qu'il existait autant de manières différentes de se pendre. L'usage commun veut qu'on se passe la corde au cou et qu'on saute du tabouret. Eh bien non, on peut se pendre assis, à genoux sous un placard, roulé en boule comme une bête. D'ailleurs, il y a une curiosité morbide des autres prisonniers pour le modus operandi. « Ah c'est ingénieux ! » Comme si, dans la voix, on devinait « je te le disais qu'il avait de la classe ». Parfois, on est déçu : « Ah la fémorale. Bien sûr, tu ne souffres pas. » On sent déjà poindre le reproche. Certains à nos mémoires n'existent plus que par leur façon de mourir.

Enfin tu te souviens bien du cordonnier de la Santé. Oui, rappelle-toi, celui qui s'était égorgé, empoisonné et pendu. On serait même tenté de sortir nos cartons comme un jury de gymnastique ou de patinage artistique. « Oui monsieur, des champions comme ça, on n'en fait plus ». Nous

aussi, nous avons nos codes, tout aussi rigoureux sinon plus. Par exemple, on ne salue jamais un pointeur. Pour nous, il n'existe pas. Ce n'est qu'une ombre baissant les yeux. A peine si on laisse la porte ouverte quand il nous suit. Et qu'il ne s'avise pas de sortir du rôle expiatoire de membre de la sous-caste carcérale. Ils vivent entre eux dans l'apartheid accepté. Pour la balance, quand quelqu'un, l'un d'entre nous, dit « j'ai la preuve de son infamie, aux Baumettes, il a... », on le chasse immédiatement vers l'étage des réprouvés. S'il a fait plus grave, on le punit, enfin s'il est malingre, c'est plus facile. S'il est trop costaud et s'il a des amis, ou si un doute persiste, on lui serre la main mais à peine du bout des doigts. Non, nous ne sommes pas des anges. Chacun à sa place. C'est un peu pareil chez vous, non ? C'est moins visible, moins lisible. Avec le temps, vous l'avez intériorisé comme une récitation ancienne. Mais la norme de la prison est toujours à fleur de peau. Prête à vous la crever au fil de la lame, si les autres pensent que vous avez dépassé les bornes.

Une loi invisible hante les coursives, et traîne sa punition. Le face-à-face est matérialisé, filmé, scruté par un œil anonyme, celui de la caméra, de la lunette du fusil, de la traîtrise du congénère, du moralisme du groupe -les autres membres de sa caste carcérale. La population pénale est sempiternellement traversée par la contradiction des « Misérables », entre le sublime des gavroches et le chœur horrible des Thénardiers. Les plus bas instincts de l'appropriation privée, du culte du fric, de la misère morale de nos sociétés côtoient les expressions d'une culture de résistance, d'un certain sens du partage, des rêves d'un autre sort coûte que coûte. De l'autre côté de l'uniforme, du sommet de l'échelle aux derniers échelons, à part quelques maniaques, on ne rencontre que des gens étant là par la force des choses, parce qu'il faut bien « vivre », parce qu'ils n'ont pu trouver mieux. Et ils sont condamnés à ce travail forcé, un peu comme nous en quelque sorte. Tout cela ne peut rien donner de bon. Sans compter que la gestion pénitentiaire s'appuie sur les instincts les plus vils des prisonniers, l'hypocrisie, la tromperie, la soumission, la trahison. Et tout cela n'a qu'un but, gagner un jour, un mois, une année. Perdurer. Tenir. Jusqu'à quand ? Jusqu'à ce que la société dépasse l'horreur des prisons, comme elle dépassa la guillotine, le bagne, les galères, la question ordinaire ? A moins que « la fin de l'Histoire » et la postmodernité nous condamnent à vie à accepter la lèpre des murs gris.

La crise ? Qu'on se rassure, les budgets sécuritaires ne seront pas touchés par les coupes sombres. Mais là encore, c'est une tendance lourde des nouvelles normes de gouvernement. Comme aux States, les hausses des financements sécuritaires sont proportionnelles à la chute des subventions sociales et éducatives. Les entreprises licencient ? Qu'importe !

Devant le désarroi des laissés-pour-compte de Metaleurop Nord, le sinistre des Prisons, le sieur Bédier sort un QHS de son chapeau. Vous pourrez retrouver du boulot. Une super prison sécuritaire sera construite près de chez vous. Chers ouvriers, soyez comblés, vous voilà conviés au Kho Lanta carcéral. Vous aussi, vous pourrez assassiner impunément, lorgner des trous du cul, tabasser de malheureux fous, mater quelques attouchements furtifs derrière l'oeil de la caméra du parloir, et enfin arrondir vos mensualités en trafiquant alcool et drogues diverses. Et bientôt vous porterez la cagoule pour les sales besognes ! D'exploités, vous aurez l'illusion de passer du côté du bâton en vous métamorphosant en supplétifs de l'ordre. De cette dissuasion pesant sur l'échine de vos anciens semblables, de leurs enfants refusant la non-vie des cités, de ceux qui osent se révolter. Combien il aura fallu de renoncements culturels et politiques, d'individualisation, de lavage de cerveau néolibéral pour qu'il n'y ait pas un mot - un seul - de protestation ! Remarquez, de la même manière, la « fin de 1'Histoire » a condamné à la Prostitution une génération entière de femmes des pays de l'Est sans que cela n'émeuve les donneurs de leçons démocratiques.

Et moi, matricule 8306, suis-je enfin de retour à la norme ou sur le point de l'être en ce début de XXIe siècle ? Pour mes congénères, je suis un politique, un « attentat » qui « écrit des livres » et, les années passant, un « chibani », un ancien perpète. Ma place a été garantie à vie, si j'ose dire, par les tribunaux spéciaux, et mon rôle codifié par cette nouvelle existence. Difficile d'en sortir, au propre comme au figuré. Mais pour vous aussi dehors, puis-je changer de rôle ? Bientôt vingt ans et on n'entre en contact avec moi que pour évoquer le côté sombre de l'inacceptable, le souvenir de la violence qu'on disait révolutionnaire. Bien sûr, je pourrais sauter de ce cercle infernal et revenir à l'acceptable. Mais à la condition expresse de proclamer sur la place publique que ce que j'ai fait et ce que j'ai pensé depuis 1981, voire 1968, est seulement d'une qualité inacceptable. En attendant, pour la majorité d'entre vous, je demeure un « has been », irrémédiablement « autiste », quant aux quelques autres anciennement politisés, s'ils préfèrent utiliser les termes « communiste révolutionnaire » ou « anti-impérialiste », c'est pour mieux condamner notre dérive passée. Dans mon existence, j'ai fait un choix : combattre sans calcul personnel pour ce que je crois juste. Et, tout naturellement, lutter pour changer la vie engagea toute ma vie sans mégoter, sans marchander, sans demander grâce. Je me souviens de ce que Sébastien Faure a écrit dans *La Liberté*. « Je plains celui qui peut regarder ces édifices, les prisons, en se disant “ je ne serais jamais enfermé dans ces murs ! ” Celui-là ne peut avoir ni dignité, ni passion, ni courage, ni conviction. Il est le plat valet des oppresseurs, prêt à se faire oppresseur lui-même. »

JEAN-MARC ROUILLAN, 8306 BP 241 rue de Copernic, 13637 Arles

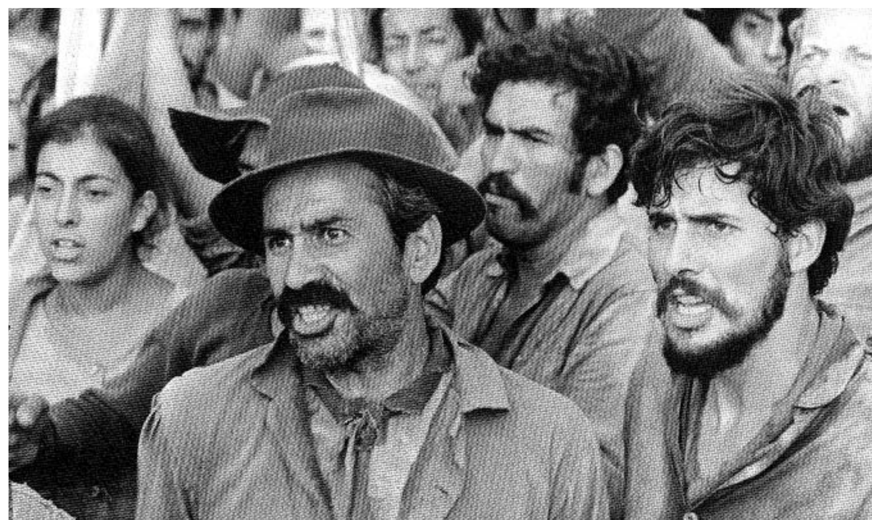
Extraits de « Le Roman du Gluk » de Jann-Marc Rouillan

édition L'Esprit Frappeur, 2003

« En France, la semi-liberté n'existe pas ou si peu, et lui, il était passé de vingt et un ans ininterrompus de cellule à la liberté immédiate. En Italie par exemple, les perpètes pouvaient bénéficier de plusieurs années de semi-liberté, dix ans s'il le fallait. Ils sortaient le matin pour leur travail dans une association ou un vrai boulot et ils rentraient le soir. Ils avaient sans doute le temps de se réapproprier la vie du dehors, comme dans le documentaire qu'il avait vu sur ces jeunes orangs-outans qu'on réhabituait avec d'infinies précautions à la vie de la forêt.

Lui, depuis le 7 juillet 1978 à seize heures trente, il n'avait passé qu'une demi-journée hors de la taule en compagnie d'un éducateur de l'AP.

Une permission accompagnée de cinq heures. »



« La prison lui a enlevé des quantités de choses. Certes. Mais au fond de lui, ce qu'il regrette le plus c'est de ne pas avoir été des belles années des actions armées à Paris, les nuits des barricades, “ les glorieuses ” bien sûr, mais aussi les résistances des années quatre-vingt.

Ce que les boîtes à bien penser cathodiques appelaient terrorisme.

Pas celui contre les pauvres bien évidemment, celui dans les métros avec son idée de “ personne n'est innocent ”, vraie d'ailleurs mais inapplicable en tant que notre justice. Celle de notre classe. Car les massacres sont le credo des guerres de l'ordre et il s'en repaît encore et toujours pour se fonder tel qu'il est en fin de comptes. Un Etat d'exception.

Non il pense à ces explosions, la nuit, qui faisaient vibrer l'air de Paris et résonnaient jusqu'à sa cellule de la Santé dans le XIVe.

Ces pétarades de prolétaires heureux de les combattre encore.

Dans les petits groupes autonomes, seul ou avec la guérilla, qu'importe, il aurait aimé être de cette dernière camaraderie. Dans la lueur crépusculaire, orangée comme la déflagration de la tolite, noire aussi comme le souvenir de ceux qui ne reviendront pas.

Il ne sait pas bien ce qu'il aurait fait mais il aurait aimé être là.

Pour la bombe et la balle.

Pour la terreur dans la vie de quelques puissants.

Pour le militaire évitant précautionneusement de sortir en uniforme avec ses décorations petitement méritées dans les meurtres et les tortures.

Pour le patron se déplaçant sous la protection de porte-flingues empressés.

Pour l'insomnie du flic.

Pour le bégaiement du secrétaire de préfecture les yeux fixés au prompteur.

Pour le crime revendiqué.

Pour cette liberté atemporelle, ce cri dans le futur.

Pour l'espoir sempiternellement dressé sur le tas de pavés arrachés à la rue.

Ah ! Si le JAP l'entendait ! Il y en avait assez pour lui faire tomber sa conditionnelle.

Bien sûr, il avait flingué un flic. Mais bon, ce n'était que pour fuir. Fuir un peu plus loin.

Simplement.

Presque inutile. Pourtant il n'éprouvait pas le moindre remords.

Pas plus qu'il n'avait aucune haine pour ce malheureux ayant choisi de porter l'uniforme pour le chèque de fin du mois, la sécurité de l'emploi et la retraite à 55 balais. Et il en avait payé le prix fort.

Un accident de travail en quelque sorte. »

ÉDUCATION NATIONALE, ÉCOLE DU CAPITAL

Ce texte est une partie d'un travail plus général sur la nature et la fonction de l'école dans le système actuel ; nous décidons de publier dans* l'Envolée *la partie qui traite plus précisément du volet contrôle social et répression au sein même de l'institution scolaire. L'ensemble de ces analyses devrait être publié prochainement dans une brochure dont nous ne manquerons pas de souligner la parution.

L'école n'est pas un lieu à part de la société

Il n'échappe pas aux lois du marché et aux besoins de l'entreprise. Le but de l'école, dans une société capitaliste, est de former des travailleurs. Cela n'a jamais changé, même si pendant les années 70, le taux de chômage extrêmement faible aidant, la fonction économique de l'école a été partiellement remise en cause (tentatives d'expériences pédagogiques échappant à la logique de l'Etat, Dolto dans chaque foyer, remise en question de la valorisation du travail intellectuel sur le travail manuel, etc.). Cette critique par son ampleur a été capable momentanément de ralentir les réformes utilitaristes de l'Etat en mettant en avant l'autonomie des élèves (foyers gérés collectivement par les lycéens), l'expérience des débats critiques (assemblées générales fréquentes dans les lycées et débats à l'ordre du jour dans les classes). Assez rapidement, l'Etat, sur la défaite de ce mouvement, a, pour le rendre inoffensif, détourné les idées qu'il contenait ; par exemple, l'autonomie pourtant indissociable du collectif, s'est transformée en valorisation de l'individu qui réussit non plus avec mais au détriment des autres.

Un professeur relate : « Il y a eu des vitres cassées, les caméras de surveillance détériorées... rien de volé. C'est un message de la cité qui dit que vous faites partie du système des institutions haïes, on vous rejette puis on balance l'adjectif de collabo à un prof. Classification hautement politique, ce n'est pas une insulte classique, c'est une analyse. »

Si les luttes ont pu ralentir la logique de l'Etat, celui-ci n'a jamais cessé de poursuivre au sein de l'institution scolaire son but initial. Contrairement aux idées largement répandues par l'ensemble de la classe politique, ce n'est pas le « laxisme post soixante-huitard » qui serait à l'origine de la crise que connaît aujourd'hui l'école, c'est bien les nouvelles contraintes imposées par le marché qui dictent les orientations du système scolaire : chômage croissant, précarité des emplois et des statuts, développement du travail intérimaire, délocalisation, déqualification. L'école a à gérer aujourd'hui une génération dont l'avenir est de dériver entre RMA, emplois précaires, chômage : adaptabilité, polyvalence. L'école n'a pas comme fonction de dispenser un savoir général qui permettrait à chacun de choisir entre différents emplois stables (le grand mythe de l'éducation démocratique et républicaine) mais d'apprendre à chacun à accepter de se conformer aux nouvelles règles qui définissent le comportement d'un bon citoyen, qu'il soit chômeur, travailleur ou précaire. Et comme cette réalité n'est pas facile à faire accepter, et pour cause, la tendance est plutôt à la répression. Le cadre sécuritaire a pour objet de prévenir et d'endiguer toute réaction, tout débordement de la part des élèves. Si ces dernières années n'ont pas été riches en mouvements lycéens ou étudiants, ici et là des réactions, le plus souvent individuelles et désordonnées, parfois en se trompant d'ennemi, ne manquent pas d'exprimer leur malaise ou leur colère.

Alerte aux sauvageons

Depuis plusieurs années, la propagande institutionnelle désigne les jeunes comme un danger, une menace portant atteinte aux personnes. Ces bandes de sauvageons sans foi ni loi ne reconnaissant aucune autorité seraient animées exclusivement par l'appât du gain, la violence gratuite. Hormis le fait qu'on ne verrait pas pourquoi ces jeunes ne seraient pas mûs par les mêmes valeurs que celles de la société qui les entoure, à savoir consommation et chacun pour soi ; ces conditions de vie produisent des angoisses de plus en plus importantes, par définition sans objet, que le pouvoir exploite sous le vocable de « sentiment d'insécurité », qui provient davantage de peurs d'une autre nature, peur de l'avenir, peur d'être licencié, peur pour leurs enfants, etc. Le dernier matraquage médiatique date de la campagne électorale présidentielle, qui faisait des écoles le théâtre de violences graves quotidiennes, s'appuyant sur quelques cas isolés pour en faire une règle génèrale : les jeunes devenaient ainsi une des principales causes du désordre social. Télé, journaux, magazines, aux ordres, se sont déchaînés à grands coups d'images et de reportages chocs pour bien faire entrer dans la tête de chacun l'idée que les cours d'école s'étaient transformées en lieux de violences extrêmes où le viol, le racket, les tabassages étaient monnaie courante et que cette réalité effrayante s'étendait même autour des établissements. Une réalité qui ne pouvait laisser insensible des parents désemparés, et un gouvernement toujours prompt à sauver du chaos une génération en perdition ; face à un tel tableau apocalyptique, il devenait incontournable d'adopter des mesures fortes sans ambiguïtés.

Dans les faits et au regard même des chiffres communiqués par les programmes informatiques mis en place par l'Etat pour évaluer l'importance des faits de violence, il s'agit davantage d'un sentiment d'insécurité que d'insécurité : une fois ôtés les baillements, les bavardages, les moqueries qui ont toujours existé et qui témoignent plus de l'ennui que d'une marque d'un esprit séditieux, les actes graves restent peu nombreux au vu du nombre de personnes concernées (5,5 millions pour 500 000 fonctionnaires de l'Education nationale) ; désormais, il suffit qu'un acte ou un comportement soit pénalisable pour qu'il soit considéré comme grave. Ces dernières années ont vu apparaître de nouveaux délits : l'insulte, les menaces peuvent désormais conduire devant les tribunaux, surtout quand ils sont dirigés contre des personnes dépositaires de l'autorité publique. Les cas de violence sont évidemment plus nombreux dans les grandes villes, les cités où habitent les plus pauvres ; ce qui, il y a encore peu de temps, était perçu comme les conséquences de dysfonctionnements sociaux, économiques, est depuis présenté comme relevant de la responsabilité individuelle. Bien sûr il existe encore la conscience que pour certains c'est plus difficile que pour d'autres d'intégrer cette société, mais quand on veut on peut.



Les parents, après des années de propagande les désignant comme responsables du comportement de leurs enfants dans la société, sont désormais assujettis par la loi, qui les oblige à être des agents du contrôle social prévenant tout écart de conduite de leurs bambins, faute de quoi ils en deviennent les complices.

Depuis le colloque de Villepinte en 1997, un large consensus politique entérine l'échec de la prévention pour axer les efforts gouvernementaux sur le tout-sécuritaire et l'idéologie qui l'accompagne : individualisation, psychiatrisation, criminalisation ; ce ne sont plus les choix politiques, économiques qui sont à remettre en question quand l'échec est patent mais l'individu archaïque incapable de s'adapter à la « modernité ». Ce n'est pas son environnement social qu'on interroge mais plutôt son entourage familial, qui est désigné comme l'origine du dysfonctionnement. Par exemple, dans le cas de l'absentéisme de l'enfant, tout un dispositif se referme sur le parent « démissionnaire », aussi infantilisant que culpabilisant. De *l'école pour parents*, faite pour éduquer, à la suppression ou la mise sous tutelle des allocations à l'assistance éducative de la famille, tout ceci permet à l'Etat de s'immiscer dans de nombreux foyers et de déposséder partiellement ou totalement de l'autorité parentale des familles qui sont le plus souvent les plus démunies. L'amende reste une sanction forte, prétendument égalitaire (même si le législateur a omis de la calculer sur la base du quotient familial). Même si les mesures de suspension d'allocations ne semblent pas être retenues par le gouvernement pour pénaliser l'absentéisme, il est réconfortant de constater que seulement 17 caisses d'allocations familiales sur 123 acceptent de collaborer à cette besogne. L'exemple phare anglo-saxon va plus loin. Les parents peuvent devenir de véritables matons chargés de garder leurs enfants assignés à résidence avec ou sans bracelet électronique, de contrôler leurs fréquentations sous peine d'emprisonnement. L'absentéisme est décrit aussi en France comme un véritable fléau alors qu'il faut en relativiser l'ampleur. Il devient un délit majeur, désignant les enfants et les parents comme des délinquants qu'il s'agit de redresser. Un dispositif humiliant « propose aux parents désemparés par les événements de suivre un module de soutien qui

les aidera à restaurer leur autorité », explique-t-on au ministère de la famille. Si cet accompagnement créé par le préfet de chaque département ne permet pas de redresser la barre, les psychologues, éducateurs, conseillers conjugaux, ou délégués de parents d'élèves pourront visiter les familles jusque dans leur domicile. Si l'absentéisme persiste, l'Etat aura alors fait le maximum et passera à l'amende (750 euros). Si les parents refusent de se plier aux injonctions, les textes permettent de les poursuivre pour défaut d'éducation et de les condamner à deux ans de prison et à 30 000 euros d'amende. Un enfant est considéré comme absent s'il a manqué la classe sans motifs « légitimes » ni excuses « valables » au moins 4 demi-journées dans le mois. Alors l'inspecteur d'académie pourra activer le dispositif.

De fait, depuis ce colloque de Villepinte, la gauche plurielle a explicitement placé la sécurité comme une de ses priorités. Elle a prétendu avoir été au bout d'une politique de prévention, d'avoir conclu à son inefficacité et donc d'être dans l'obligation d'opter pour le tout-sécuritaire, seul moyen de répondre aux problèmes engendrés par la restructuration du monde du travail. C'était d'autant plus facile que la prétendue politique de prévention s'était contentée de quelques coups de peinture sur les façades des cités ghettos. Ces quelques miettes auront finalement servi à imposer, sans susciter trop de réactions, une politique répressive et sécuritaire (politique de la ville, puis lois sur la sécurité quotidienne, loi sur la sécurité intérieure, etc.).

Les nouveaux dispositifs sécuritaires

L'arsenal coercitif enserre de plus en plus les établissements scolaires et leurs alentours grâce à l'apport des nouvelles technologies, à la redéfinition du cadre d'intervention des éducateurs, du milieu associatif et des forces de l'ordre, au droit omniprésent et à l'architecture de type carcéral.

Le logiciel sygna installé à grands frais dès la rentrée 2001, permet de recenser les phénomènes graves de violence à l'école. C'est-à-dire ceux qui font l'objet d'un signalement à la police, à la justice, aux services sociaux du conseil général, ou qui ont donné lieu à un dépôt de plainte. Sa mise en place permettra « d'harmoniser et de clarifier » les procédures de signalement et de circulation de l'information, en particulier avec les flics, les gendarmes, les parquets et les éducateurs de la PJJ (Protection judiciaire de la jeunesse). Les données comportent des informations sur les auteurs et les victimes, sur les lieux où se sont déroulés les faits. Les résultats transmis par Sygna font moins de bruit que les prétendues raisons de son installation. Ils constatent à la fois que les incidents graves restent exceptionnels : peu d'écoles sont concernées, 420 sur 53 000, ce qui correspond à un incident pour 10 000 élèves. En 2001, 41 % des établissements qui ont répondu n'ont signalé aucun acte de violence. Dans le second degré, les violences physiques sans arme représentent 30 % de ces actes, les insultes ou menaces graves, 23 % et les vols ou tentatives de vols 10 %. Heureusement, de nombreuses équipes d'enseignants et leur directeur « n'ont pas compris l'obligation de signalement » et rechignent ou s'opposent à l'idée d'entrer dans la logique sécuritaire (à sa mise en place, le taux de participation était inférieur à 50 %). La plus grande des violences reste celle que les jeunes exercent contre eux-mêmes, comme une marque d'impossibilité de s'adapter à ce monde, qui peut conduire au suicide, qui est une des premières causes de mortalité chez les jeunes.



Les architectes restent mobilisés pour défendre la société contre les fléaux sociaux. Ils doivent intégrer la dimension sécuritaire dans leurs cahiers des charges : hauteur des murs, installation de grillages, de systèmes de vidéosurveillance, de portails automatiques, de points de contrôle électroniques et informatiques, de détecteurs de présence. « Défendre le bien-fondé d'un espace " défendable " ne reviendrait-il pas, dès lors, à défendre le système social de moins en moins défendable d'un point de vue éthique et politique qu'il vise à perpétuer ? » J. P. Garnier, 2003. Il faut croire que pour contraindre, contrôler et soumettre, rien n'est hors de prix, l'Etat ne manque pas de budgets quand il s'agit de sécurité. La région Ile-de-France consacre par exemple près de 8 millions d'euros pour installer des équipements de sécurité dans les lycées ; la région Provence-Côte d'azur fait de même, le conseil général des Hauts-de-Seine a prévu d'installer un dispositif de vidéosurveillance dans la totalité des 90 collèges du département pour un coût total d'environ 1,7 million d'euros sur trois ans.

> **« On doit cependant constater que les année soixante ont vu apparaître et se développer une autre conception de l'éducation. Il ne s'agit alors plus tant de faire en sorte que l'élève devienne autre qu'il est, que de viser, selon la formule célèbre, à ce qu'il devienne ce qu'il est en épanouissant pleinement sa personnalité. De là une préférence marquée pour les dispositifs pédagogiques qui cultivent d'autres qualités que les traditionnelles valeurs du mérite, de l'effort et du travail : l'expression de soi plutôt que le souci des héritages transmis, plutôt l'esprit critique que le respect des autorités, la spontanéité plus que la réceptivité, l'innovation plutôt que la traition, etc. Ces valeurs ne sont pas négatives en tant que telles, loin de là, mais c'est finalement l'idée de norme supérieure à l'individu qui est dénoncée comme aliénante, de sorte que, derrière la critique de l'école républicaine, c'est un novel essor de l'individualisme qui s'est installé. »**
>
> **Luc Ferry, juin 2003,**
> **in *Lettre à tous ceux qui aiment l'école.***

Depuis 1996, l'intrusion dans une école, un collège ou un lycée constitue une contravention de 5e classe qui peut être sanctionnée de 1500 euros d'amende. Bayrou, alors ministre de l'Education, avait rétabli cette disposition, précédemment supprimée en 1981 avec la loi anticasseurs. En 96, il y avait eu 57 condamnations, 600 en 2000, au cours de l'année 2001-2002, les chefs d'établissement ont fait état de plus de 2 000 intrusions.

L'élève citoyen

Le droit, qui s'insinue dans toutes les sphères de notre vie, n'épargne pas l'école. Le droit considéré comme valeur intrinsèque et indiscutable du progrès place l'Etat et ses lois en dehors de toute critique possible. Tout est pensé pour que l'on ne s'interroge plus sur le bien-fondé d'une telle conception, celle de ce droit qui prétend régir, organiser, réguler l'ensemble des rapports sociaux pour le bien-être de tous alors qu'il n'est que l'expression de la domination arbitraire sinon totalitaire d'une minorité sur tous les autres. Le droit, c'est avant tout celui du plus fort. S'exprimer dans le cadre de la loi revient à aller voter, participer à la vie républicaine au sein des structures prévues à cet effet, accepter la délégation de pouvoirs, respecter les lois et principalement la propriété.

Dans *Le Droit de la vie scolaire* de Yann Butner, André Maureu et Blaise Thouvery chez Dalloz, sont inscrits les droits et les devoirs et leurs pendants, les punitions : par exemple, on trouve les textes qui réglementent le droit de réunion : « La liberté de réunion reconnue en France depuis la loi du 30 juin 1881 a été étendue aux mineurs par la convention internationale sur les droits de l'enfant du 20 novembre 1989. Le décret du 8 octobre 1990 l'intègre à notre droit national. S'agissant des élèves des établissements publics d'enseignement, la réglementation reconnaît cette liberté depuis 1985. L'article 3-3 du 30 août 1985 modifié détermine en effet un régime d'exercice encadré soumis aux principes de neutralité et de laïcité dont le chef d'établissement demeure le garant. ».On pourrait croire qu'avant 1985 personne ne se réunissait. Paradoxalement, depuis 1981, la loi autorise les réunions mais le cadre qu'elle fixe les interdit de fait. Là où hier le rapport de forces créait des espaces de rencontres, de discussions, de critiques qui échappaient à la tutelle de l'autorité, aujourd'hui il paraît impensable, fou, incroyable d'imaginer que des élèves puissent organiser une réunion politique dans un établissement scolaire sans demander l'autorisation. Les mouvements lycéens des années 70 avaient imposé la création de foyers autogérés, de panneaux d'expression libres de toute censure. Ceci faisait partie des règlements intérieurs des établissements scolaires dans lesquels les lycéens étaient considérés comme des adultes et non pas comme des éternels irresponsables. L'espace public (comme l'école) est la propriété de l'Etat, contrôlé par ses représentants. Il n'appartient en rien au « public », masse immature irresponsable et chaotique qui ne peut s'exprimer intelligemment en dehors des normes et des instances garantes de l'intérêt collectif. Les seuls espaces de « liberté » tolérés restent le domicile privé... dans la limite où ça ne gêne pas la liberté de l'autre... La liberté c'est quand on n'en prend pas ! Le droit c'est le mensonge du tous égaux devant la loi à défaut de l'être dans la représentation politique. B. Constant : « Le but des anciens était le partage du pouvoir social entre tous les citoyens d'une même patrie. C'était là ce qu'ils nommaient liberté. Le but des modernes est la sécurité dans les jouissances privées, et ils nomment liberté les garanties apportées par les institutions à ces jouissances. »

Luc Ferry, lettre de rentrée 2002 : « Les enfants découvrent que les contraintes de la vie collective sont les garanties de leur liberté, que la sanction, lorsqu'elle intervient, ne relève pas de l'arbitraire de l'adulte mais de l'application de règles librement acceptées... L'enfant prend conscience de son appartenance à une communauté qui implique l'adhésion à des valeurs partagées, à des règles de vie, à des rapports d'échanges. D'un côté, la perception de principes supérieurs que l'on ne discute pas, normalement imposés, condi-

tion de la liberté et du développement de chacun. De l'autre, la libre organisation d'un groupe est l'élaboration d'un contrat après discussion, négociation, compromis. »

Le règlement intérieur

Le « contrat éducatif » ou « contrat de vie scolaire » est présenté comme une charte librement acceptée par la communauté scolaire. Cependant, en droit, il est un acte administratif unilatéral qui n'a pas besoin du consentement des parties pour être exécutoire. Il pose les obligations des usagers allant jusqu'à refuser leur admission s'il n'est pas lu et approuvé. Ces règlements sont mis en place dès la maternelle, lu et signé dès 6 ans par des enfants qui ne savent pas encore ni lire ni écrire et qui apprennent dès le plus jeune âge à acquiescer sans comprendre. Le règlement qui tend à s'uniformiser s'apparente à un catalogue d'interdits qui, s'il n'est pas respecté, entraîne des sanctions, des punitions, des mesures de réparation voire d'exclusion. Le conseil de discipline chargé de faire appliquer ces règlements intérieurs s'apparente lui à un tribunal : il est constitué de onze membres (un de moins que pour une cour d'assises), six fonctionnaires, trois parents d'élèves et deux élèves. Ce « prétoire » scolaire vise à sanctionner systématiquement, tolérance zéro oblige, tous les contrevenants aux règles : l'exclusion, temporaire ou définitive, est la mesure ultime sans être pour autant exceptionnelle ; les actes dits « graves » mais isolés sont sanctionnés par « l'exclusion-inclusion » : l'élève est dans le bahut mais prend part à des tâches dites « réparatrices », ou est accueilli provisoirement dans des institutions sociales ou médico-sociales (type SAMU) ou dans des services d'incendie et de secours ; ou bien il participe à des travaux d'intérêt général. Enfin, les pouvoirs du chef d'établissement se voient renforcés, il peut entre autres exclure les élèves majeurs de sa propre autorité.

Dans ce monde où le droit tente de médiatiser l'ensemble des rapports, l'Etat assure l'intégrité physique, morale, matérielle de chacun de ses citoyens en échange de leur renoncement à la vie politique. Dans ce système, chaque individu, chaque participant devient le dépositaire de ce nouveau « contrat social » et a pour charge d'en assurer la reproduction. La prolifération du droit induit nécessairement la création des agents pour le faire respecter. A l'école, les enseignants sont protégés, au même titre que les policiers, par la loi qui stipule que « lorsqu'il est adressé à une personne chargée d'une mission de service public et que les faits ont été commis à l'intérieur d'un établissement scolaire ou éducatif, ou à l'occasion des entrées ou sorties des élèves, aux abords d'un tel établissement, l'outrage est puni de 6 mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende ». La loi, en accordant un statut particulier à ses fonctionnaires et en les soutenant systématiquement lors des procès, rend quasi impossible la remise en cause par des élèves ou des parents des prérogatives des professeurs, même si ceux-ci sont pris la main dans le sac.

Fini l'instituteur tyran, plein de pouvoirs affichés, régnant en maître sur son navire. Vive l'enseignant citoyen qui dénonce aux autres rouages les dysfonctionnements qu'il observe et qu'il livre dans les mains du système police-justice, en pensant peut-être qu'il n'en fait pas partie alors qu'il en devient une cheville, bien plus que le maître peau de vache qui pouvait se passer de cette organisation de séparation de pouvoirs. Une séparation nette existait encore entre le monde de l'instruction et celui de la répression : même si la police avait le droit d'arrêter un élève dans sa classe, les réactions désapprobatrices des professeurs et de ses camarades étaient courantes voire dissuasives.

Pour garantir la paix et la tranquillité, gages de prétendue félicité, qui a en réalité plus la saveur des antidépresseurs et des programmes débilitants du petit écran, l'Etat s'est doté de moyens de contrôle et de coercition de plus en plus sophistiqués et généralisés. Pour le pauvre bonheur des uns, il faut contraindre tous les autres, par la force si besoin est. Le fondement du système capitaliste reste l'exploitation des uns par les autres. Les rapports induits par cette logique sont nécessairement conflictuels. Le droit pour ceux qui se conforment, la punition pour ceux qui l'enfreignent. Il est symptomatique que leur droit ait la couleur bleu marine, que l'Etat construise des prisons et pas des écoles, que pour chaque fonctionnaire qui part à la retraite c'en est un en uniforme qui arrive, que les partenaires de l'école sont des flics plutôt que des poètes... N'en déplaise aux adeptes de l'Etat, demander plus de droits revient à contraindre de plus en plus l'espace de la liberté et à étendre celui de la punition.

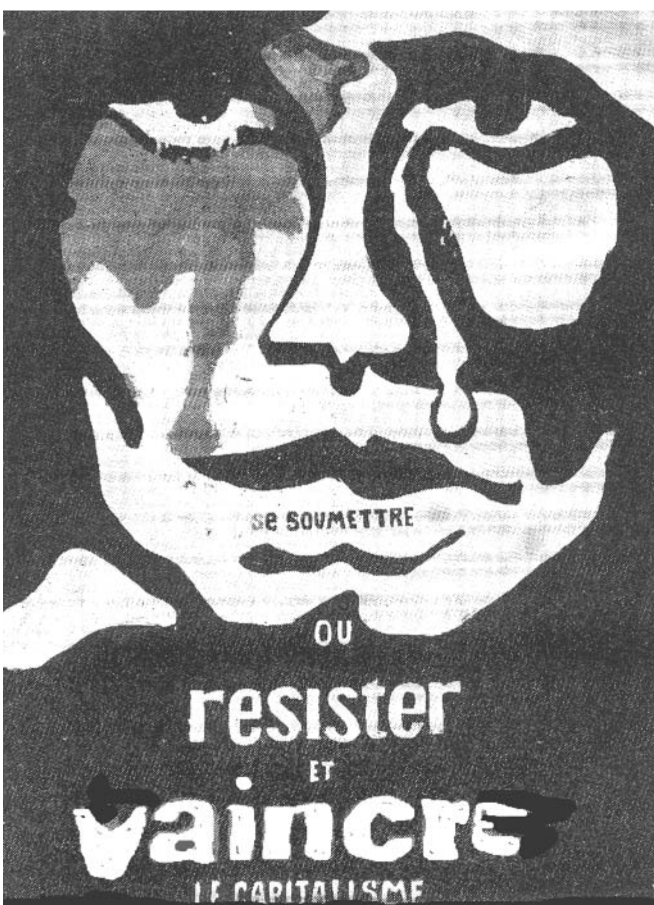
« Pacificatrice sociale, dispensatrice des valeurs de la société capitaliste, mise au pas des esprits rebelles, l'école a toujours eu une fonction sociale bien définie. Elle est censée construire dans les têtes la pensée dominante où ceux d'en haut commandent et ceux d'en bas obéissent, où chacun reste à sa place »

Janos, professeur, 2003

Entre autres nouveautés...

« Un dispositif de surveillance et de sécurité adapté doit être mis en place avec le concours des services de police et de gendarmerie, de la police municipale, le cas échéant, des agents locaux de médiation sociale, des aides éducateurs, des services municipaux, ainsi que des entreprises participant au transport des élèves. »

« Mise en place de procédures d'interventions rapides en cas d'incident afin de permettre une réaction extrêmement rapide et appropriée quand il se produit un incident grave... Les modes opératoires devront s'appuyer sur les actions mises en œuvre pour prévenir et lutter contre les phénomènes de violence : police de proximité, brigades de la prévention de la délinquance juvénile de la gendarmerie, adultes relais, chefs de projet des sites en contrats de ville, associations et services d'aide aux victimes, les modalités et traitement des incidents scolaires qu'elles mettent en œuvre (traitement en temps réel de procédures pénales, mesures de réparation ou de médiations pénales pour les auteurs d'infractions). »



Pour ce faire, le ministère somme chaque département d'Ile-de-France d'organiser avant la rentrée une réunion rassemblant préfet, recteur, procureur de la République, inspecteur d'académie et responsables de la police et de la gendarmerie, ainsi que l'ensemble des autres services de l'Etat qui pourraient être concernés et particulièrement la direction de la PJJ et la Direction départementale de la jeunesse et des sports. Pour plus d'efficacité, il s'agira de mettre en lien les différents dispositifs existant déjà sur la ville, le département : « D'une façon générale il s'agira d'encourager le développement des dispositifs contractuels existants en matière de politique, de sécurité et d'éducation, contrats de ville, CLS, contrats éducatifs locaux. » Dans ces réunions, les acteurs sociaux et les professionnels de la répression échangent des informations, dénoncent nominativement les fauteurs de troubles. Là où jamais les municipalités, les régions, etc. ne demandent l'avis des citoyens sur l'intérêt d'une mesure, elles les mobilisent pleinement sur le maintien de l'ordre public.

De Dray-Allègre à Ferry-Sarkozy

Dans la psychose sécuritaire les jeunes ont eu une place de choix : entre Dray, « il faut faire comprendre aux caïds de banlieue qui sortent des commissariats en faisant des bras d'honneur que la rigolade est finie », et Chevènement, « il est urgent de mettre un terme à la chienlit des sauvageons... la répression appartient pleinement à la prévention, parce que la répression est dissuasion », le sort de ceux qui ne s'intègrent pas au système scolaire se profile dans une direction unique, celle de l'enfermement. Les enfants, tout comme leurs parents, n'échappent pas à la règle de la responsabilité individuelle. S'ils sont en échec scolaire, c'est qu'ils l'ont volontairement choisi et du coup ils n'ont plus qu'à assumer la juste sévérité de la loi à l'encontre de leurs éventuelles « déviances ». Il n'existe pas de droit sans punition et, pour les élèves, pas d'école citoyenne sans prolifération de classes relais, de centres éducatifs fermés et de prisons pour mineurs. La jeunesse, symbole du souffle nouveau, du désordre constructeur, des passions créatrices, du mouvement, est désormais synonyme de dangers producteurs de peurs et de chaos. Simplement dit, un monde sans avenir a tout à craindre de sa jeunesse, le capitalisme ne s'y trompe pas et tente de les formater depuis la maternelle.

De la classe relais à la prison

L'instruction reste obligatoire jusqu'à 16 ans, mais comme l'âge pénal a baissé de 16 à 13 ans depuis août 2002, l'enfant est encadré par une double compétence collégiale, celle du professeur et celle du juge.

Les classes relais mises en place sous Allègre à la rentrée 1997, et qui continuent leur carrière sous tous les gouvernements depuis lors, s'adressent à des élèves de collège « entrés dans un processus évident de rejet de l'institution scolaire ». Ce rejet prend la forme de manquements graves et répétés au règlement intérieur, d'un comportement agressif, d'un absentéisme chronique non justifié qui ont donné lieu à des exclusions temporaires ou définitives d'établissements successifs ; il peut également se manifester par une « extrême passivité, une attitude de repli, un refus de tout investissement réel et durable ». Les classes relais concernent des enfants de 14 à 16 ans en voie de déscolarisation mais ayant un potentiel intellectuel normal et ne souffrant pas de troubles de la santé. Ces structures créées en partenariat avec la PJJ accueillent des jeunes pour une durée

n'excédant pas un an, en moyenne d'un trimestre. Si leur comportement n'est pas conforme, « écouter les adultes, respecter la parole des autres, avoir son matériel, effectuer le travail en classe et à la maison », l'élève fera l'objet d'un entretien avec son aide éducateur référent ;si aucune amélioration n'était constatée, les parents de l'élève seraient convoqués ; si le comportement de l'élève ne change pas, il sera mis fin à la session.

Depuis août 2002, la loi ne prévoit plus d'atténuation de la peine due au jeune âge. L'enfant est responsable de ses actes comme un adulte. La majorité pénale est déplacée de 16 à 13 ans, puisqu'à cet âge on est « capable de discernement ». Dès 10 ans, il est prévu des sanctions éducatives pour les chenapans, qui deviennent du coup des délinquants à surveiller de près : « confiscation de l'objet ayant servi à la commission de l'infraction, interdiction de paraître en certains lieux, interdiction d'entrer en rapport avec la victime, accomplissement d'un stage de formation civique, d'une mesure d'aide ou de réparation ».

Pour les 13-16 ans la justice se doit de donner une réponse claire et rapide, elle prévoit une procédure de jugement rapproché qui permet au procureur de les poursuivre devant les tribunaux dans un délai compris entre 10 jours et 2 mois. Pour eux, la perspective de la prison se précise, qu'ils encourrent une peine criminelle ou qu'ils se soient soustraits aux obligations d'un contrôle judiciaire, ou à une mesure de placement dans un centre fermé. La mise en détention ne dépend pas de la gravité de l'acte mais du comportement de l'enfant, c'est sa capacité à se soumettre au cadre qui déterminera la réponse plus ou moins violente de l'institution. Pour répondre d'une manière efficace, l'Etat prévoit pour le moment dans son projet de construction des nouveaux lieux d'enfermement pour les enfants à savoir 600 places de centres fermés avant 2007 et 900 places de prison pour mineurs (pour plus de précisions, cf *Envolée* N° 5, 6, 8, 9).



Il y a un siècle un réformateur comme Victor Hugo posait comme antagoniques l'école et la prison, aujourd'hui la prison et l'école font bon ménage, éducateurs et instituteurs peuvent exercer à l'intérieur des murs : la prison est l'élément répressif nécessaire à l'existence de l'école, et l'école est l'alibi indispensable à l'existence des prisons.

VIE SEXUELLE CONDITIONNÉE

Quelques mots de Catherine Breillat sur ce qui paraît être beaucoup plus une normalisation et un conditionnement sexuels qu'une éducation, auxquels l'école participe et risque à l'avenir de participer encore plus. En effet, depuis une dizaine d'années est apparue et se développe une sanctuarisation du corps de l'enfant, qui a pour conséquence une codification envahissante des « rapports des corps » entre l'enfant et l'adulte mais également entre enfants et entre adolescents, sur un modèle ressemblant de plus en plus au modèle de codification américain. A savoir : comment normer la bonne distance entre deux corps en toutes circonstances et, quand le contact ne peut plus être évité, comment établir les règles strictes qui régiront le contact ? C'est-à-dire comment instaurer –par la violence douce, insensiblement– l'isolement du corps de chacun. Avec pour conséquences, entre autres, la répression de gestes ou de comportements jusque-là anodins et, à terme, l'impossibilité pour les enfants de se livrer entre eux à des jeux sexuels initiatiques.

Et derrière la frénésie d'asepsie se cache mal la tentation... de l'abstinence ! A laquelle aux USA de lourdes campagnes publicitaires vous incitent, sous prétexte de prévention. Tout cela participe donc de la fabrication accrue de personnes gravement névrosées et conjointement de l'accroissement des agressions sexuelles, quand pour certains les plombs pètent, l'auto-répression de la sexualité provoquant l'exacerbation des pulsions. Nous sommes à l'opposé de ce qui pourrait constituer la base d'une « éducation » sur ce que peut être la relation entre deux êtres dans sa dimension sexuelle : mise en question du machisme, de la violence exercée sur les femmes, de la possession considérée comme une valeur ; réflexion sur le plaisir sexuel comme partage relationnel et non comme jouissette masturbatoire, fût-elle pratiquée en couple. « J'ai l'impression que les enfants, au moment où ils découvrent la sexualité, on leur a déjà inculqué ce profond désir de se conformer, y compris de trouver le plaisir dans l'interdit, ce qui est un conformisme de la société absolument énorme. (...) Je pense que la sexualité infantile est déjà conformée par la société. »

« Qu'est-ce qui fait que l'image sexuelle est tout d'un coup taboue ? C'est le réflexe social... J'ai un petit garçon de 8 ans. A l'heure actuelle, dès qu'il voit à la télévision un film... même un James Bond –Dieu que c'est puritain et pudibond, ils s'embrassent sur la bouche, en gros plan pour dire qu'il a fait une conquête !– il dit : cela n'est pas pour moi, alors qu'il regarde tous les trucs violents et qu'il trouve ça complètement normal puisque c'est la culture ambiante... (...) A mon avis, cela se joue dans une espèce de culpabilité et c'est bien dans cette culpabilité que se trouvera le plaisir. Je pense que c'est vraiment une éducation de la société, dans une volonté de mener les gens. C'est une chose apprise, inculquée... Il est vrai que les enfants sont conformistes et qu'il est très facile de les conformer, il faut bien le reconnaître. » (1)

Education carcérale où l'on emprisonne les enfants dans les névroses graves des adultes. Moins l'être humain regarde en face sa vie sexuelle, plus il se rapproche de l'animal. Wilhem Reich est mort mais, sous une illusoire libération sexuelle, on l'enterre toujours plus... Très nombreuses sont les personnes qui pensent que la sexualité est un des rares domaines de liberté restants. Elles vont donc crier au scandale quand on va leur parler d'éducation (même avec des guillemets) dans ce domaine. Mais ce sentiment de liberté ne repose que sur l'acceptation du conditionnement et de la soumission aux normes qui en résulte. Il est pour l'essentiel une croyance. « L'éducation », non pas à la sexualité mais sur ce que peut être la relation entre deux êtres dans sa dimension sexuelle, passe - faut-il le préciser - par une prise de conscience du conditionnement, de la mise en conformité, et par un déconditionnement.



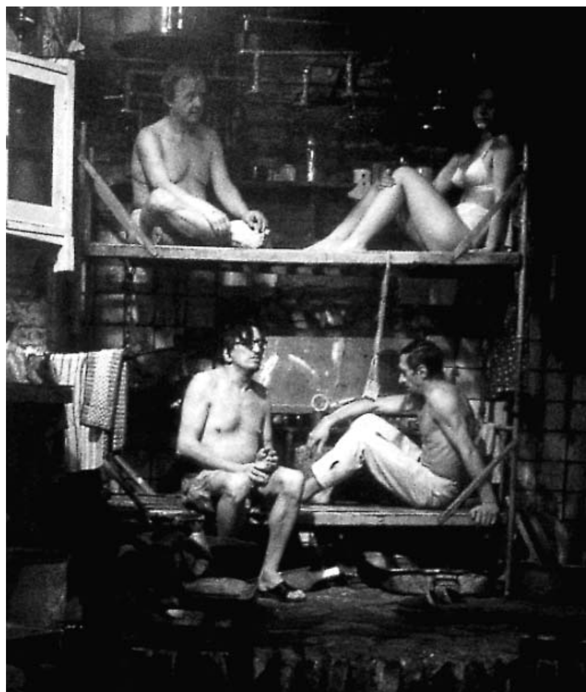
1 –Catherine Breillat, réalisatrice, in la revue Analyse freudienne *Presse, n° 3-2001, « Existe-t-il une autre sexualité qu'infantile ? » Ed. Erès.*

Yahya, Fresnes, le 25 juillet 2003

Après mon tour de France version administration de la pénitentiaire, et depuis mon exclusion de Lannemezan, après une étape au QD de Nîmes puis dans celui de Draguignan, me voici au garage à Fresnes. Bref, en pleine forme pour toujours rebondir plus haut et plus fort sur leurs crapuleries et abus qui ne peuvent m'atteindre… et ce jusqu'au bout.

Pour le côté positif de votre action, rien à vous dire si ce n'est des encouragements et que je vous souhaite une très bonne continuation. Pour le côté négatif, car il y en a aussi un, ne faites pas intervenir des trompettes à l'émission de radio – ceci est également valable quand ils passent par l'intermédiaire de leurs femmes ,qui ne valent pas mieux –, ils se reconnaîtront. Ce sont des trompettes que vous allez former au lieu de rebelles et d'insoumis allant dans le sens de faire avancer les choses, dans l'intérêt de tous, et de faire naître une réelle solidarité, choses dont nous avons besoin pour lutter face à cette machine à broyer qu'est le milieu carcéral, aussi bien au niveau de la pénitentiaire que des détenus malsains. Je salue tous ceux que je connais, particulièrement dans les QI et les QD, ceux sur qui on s'acharne et qui ne baisseront jamais les bras, je le sais. Dans l'attente d'un lendemain version Apocalypse Now au sein de ces putains de prisons françaises, je vous salue par la pensée.

Note de L'Envolée *: il n'est pas toujours facile de discerner le bon grain de l'ivraie. Sois certain que nous en sommes les premiers ennuyés...*



NOTRE PLANÈTE EST UNE PRISON

Nous nous opposons à la société carcérale ; qu'elle se manifeste dans l'architecture de nos villes, dans les rapports de soumission au travail, dans la séparation toujours croissante et l'absence de relation sociale… mais aussi plus brutalement sous la forme d'établissements pénitentiaires, de centres éducatifs fermés, de centres de rétention. La tâche est rude, tous les politiciens nous promettent un avenir dirigé vers le tout-répressif, le tout-sécuritaire et son corollaire, la construction de nouveaux centres d'enfermement. Ces constructions témoignent concrètement de la politique européenne, elles en sont l'outil le plus destructeur : déjà aujourd'hui c'est aussi bien la lutte des sans-papiers que celle des précaires, des chômeurs et chômeuses, et même des salariés qui en font les frais ; la menace de la prison est désormais l'unique réponse à tout ceux qui (consciemment ou inconsciemment) représentent un danger pour le développement capitaliste, et l'incarcération se banalise.

S'attaquer à l'enfermement, c'est s'attaquer à la société qui le produit. Toute critique contre cette société ne peut plus désormais omettre d'inclure l'enfermement en posant au moins la question de son utilité et de sa fonction (c'est très loin d'être le cas aujourd'hui). Il est assez étonnant de voir que « les esprits critiques » ne perçoivent pas le lien, pourtant évident, entre le tout-sécuritaire et l'augmentation du nombre de ces sinistres établissements, 13 200 places supplémentaires en prison alors qu'avec déjà 60 000 incarcérés la France bat tous ses records, plus de 1 000 places en centres fermés pour les mineurs, et ses chiffres ne sont que « théoriques » puisque l'on sait que le « taux de remplissage » peut atteindre 200 %. Il n'est pas non plus difficile de deviner que quand l'État construit des centres de rétentions supplémentaires, c'est qu'il va durcir sa répression à l'encontre des immigrés.

Il est également encore plus surprenant de voir que les premiers concernés (migrants, salariés en lutte, prostitué(e)s, gens du voyage, syndicalistes, fraudeurs, jeunes des cités…), alors qu'ils protestent au cas par cas contre toutes les nouvelles lois ultra-répressives (qui prévoient toutes de la prison ferme pour les contrevenants), ne manifestent pas d'opposition à la construction des nouvelles prisons, n'ont-ils pas encore pris clairement conscience qu'il est prévu qu'ils en soient les futurs occupants ? On a l'impression que les murs des prisons sont devenus invisibles, loin des yeux, loin de la conscience ; comme si l'on avait oublié, à cause du matraquage médiatique au sujet du droit, de la sécurité, de la responsabilisation individuelle, du prétendu caractère pathologique des actes subversifs, que la justice est plus que jamais une justice de classes, que le droit est toujours celui du plus fort et que ceux que l'on enferme sont dans leur grande majorité des pauvres.

Les Etats européens définissent, légifèrent et appliquent en commun des nouvelles lois et mesures. Ce n'est pas nouveau, mais la dernière fournée vise à constituer un véritable arsenal juridico-policier pour contrôler et réprimer les résistances de tous genres au développement du système capitaliste. Pour contraindre l'ensemble des populations, les Etats n'ont pas lésiné sur les moyens : les ministres de l'Intérieur et de la Justice des différents pays européens, au cours de leurs réunions régulières, ont défini une politique commune à l'encontre des travailleurs, des précaires et des immigrés, ils ont donné une définition de la notion de « terrorisme » qui englobe désormais tous les mouvements sociaux radicaux, ils ont mis en place Europol (embryon de police européenne) ainsi que le système d'information Schengen (SIS, système informatique qui regroupe tous les fichiers de police des différents pays membres de l'Union). Le petit nouveau sera dès janvier 2004 le mandat d'arrêt européen qui signe dans les faits l'instauration d'un réel espace judiciaire européen. Dès cette date, toute loi en vigueur dans un pays de l'Union sera applicable dans l'ensemble des 24 pays membres sur simple demande du moindre juge ou procureur.

Cette tendance au tout répressif est particulièrement visible pour ce qui concerne l'Etat français qui a lancé un programme de construction de 32 nouvelles prisons, de 95 centres éducatifs fermés (1 par département), de 7 centres de rétention. Et les anciens et les nouveaux établissements de se remplir… Des rafles sont organisées dans les quartiers populaires où la police se comporte comme une force d'occupation, l'âge de la responsabilité pénale est abaissée à 10 ans et on incarcère dès 13 ans, des tribunaux sont mis en place au cœur des cités HLM afin d'appliquer une justice expéditive, on instaure le fichage dès l'école primaire et on requiert la collaboration des enseignants et des travailleurs sociaux. Les flics se sont vu dotés d'armes de guerre et de flashball, flics et vigiles ont désormais le droit de fouiller qui bon leur semble. On installe des tribunaux dans les zones d'attente, on prolonge le délai de la rétention des sans-papiers à 32 jours. Les piquets de grève sont réprimés, l'occupation des locaux et toutes les formes de lutte auto-organisée sont criminalisées, etc. Il ne s'agit pas là, contrairement à ce que vous lisez dans votre quotidien préféré, de mesures ponctuelles, visant à « remédier » à tel ou tel problème, mais bien d'une logique totalitaire de la gestion sociale de la part de l'Etat français dans le cadre européen.

Il ne sert à rien, comme le propose certains, de s'en remettre à une fraction de l'État contre une autre, par exemple la justice, pour infléchir une telle politique. Ceux qui espéraient pouvoir compter sur les tribunaux pour voir condamner les flics baveurs ou les patrons licencieurs en ont déjà fait la triste expérience. L'appareil judiciaire n'est pas ce contre-pouvoir « garant des libertés publiques » tant vanté par les démocrates, et il ne l'a jamais été. Il suffirait que ces messieurs aillent un peu traîner dans les salles d'audience pour constater qu'on y anticipe toujours les lois répressives et qu'on y interprète systématiquement les textes dans le sens du durcissement… des mesures comme la double peine et l'interdiction du territoire sont appliquées à tour de bras alors qu'elles ne sont que facultatives, ce sont bien les petits juges qui, délibérement et dans le plus grand arbitraire, choisissent de les distribuer si généreusement.

Ce n'est pas non plus une question de changement de gouvernements : Julien Dray parle comme Sarkozy, et Strauss-Kahn comme Raffarin. N'en déplaise à la nébuleuse citoyenniste, il n'y a pas d'illusion plus trompeuse que celle d'un capitalisme à visage humain et d'un État partageur de richesse, garant des libertés et du bonheur de chacun. Contrairement aux mièvreries diffusées par les adeptes de la sociale-démocratie, ce n'est pas que la nature ou la fonction de l'État aient été perverties, elles n'ont pas changé, elles accompagnent toujours les développements économiques et non pas d'une manière extérieure mais en parfaitement harmonie : l'État n'est pas distinct de l'économie et du capital, il en est l'outil de par les institutions. Depuis que l'État existe, il est par essence l'instrument entre les mains de la classe dominante qui cherche à construire l'union sacrée autour du mode de production capitaliste (privé ou public), qu'ils doivent le faire en achetant la passivité des exploités (« la bonne gestion sociale ») ou par une politique de terreur dépend uniquement du rapport de force.

Et ce n'est pas de manque d'État dont nous souffrons mais bien de son omniprésence au moment où le droit continue de pénétrer de plus en plus profondément les rapports sociaux (une insulte à un professeur devient un délit par exemple). L'omniprésence des lois est donnée comme la garantie de plus de libertés, le droit est donné comme la valeur la plus élevée de la civilisation. Tous ceux qui outrepassent les cadres juridiques se placent hors-la-loi et sont donc des ennemis de l'intérêt collectif. Et ce discours obtient un large écho (il est vrai qu'il est martelé à longueur de journée tant par la gauche que par la droite, du FN à Attac). Pourtant les exploités savent que le droit est l'arme des puissants qui les assujettit et que l'appareil juridique et policier chargé de l'appliquer est conçu pour garantir la propriété et la sécurité des nantis. Mais faire lécher la main qui frappe ne marche pas que pour la domestication des chiens : aujourd'hui, on voudrait que ces exploités acceptent de se laisser déposséder de tout pouvoir sur leur vie et de devenir, activement ou passivement, les rouages du contrôle social. L'État voudrait, à coups d'énormes campagnes médiatiques et idéologiques gommant tout antagonisme de classe, nous transformer en « bons citoyens » alors qu'être

citoyen c'est participer à cet état de choses, c'est accepter l'idée que les seules transformations possibles sont de l'ordre de l'aménagement, de la participation et du « droit de regard ». Être citoyen, c'est surveiller et dénoncer ses semblables, qui feraient mine de déroger aux règles communes. C'est bien cher payé pour de maigres avantages. Même l'idée suivant laquelle on ne peut parler de liberté tant qu'un seul être en est privé semble être passée aux oubliettes : pourtant la liberté n'est pas un état individuel mais un rapport social, à construire, contre le système capitaliste.

Notre volonté est de briser les séparations catégorielles – ne pas se contenter de lutter chacun de son côté contre l'aspect des mesures sécuritaires qui lui semble précisement destiné – parce qu'elles nous affaiblissent non seulement en nous empêchant de créer un rapport de force « quantitatif » mais aussi au niveau de la compréhension des enjeux, en masquant le phénomène dans sa globalité (un projet européen totalitaro-carcéral). Il nous faut donc retisser les liens qui peuvent réunir dans une même critique du monde capitaliste une salariée, un chômeur, une squatteuse, un précaire, une taularde, un sans-papiers…

La logique sécuritaire ne peut qu'être aux antipodes de la liberté : elle n'apporte qu'isolement, paranoïa et soumission. Si le projet du capitalisme est d'instaurer partout sa domination et sa logique, il est loin d'avoir gagné : il y a un peu partout des résistances, individuelles ou collectives, qui tentent de se dégager des carcans autorisés, des limites d'une contestation normalisée, du cadre d'une légitimité se confondant trop souvent avec la stricte légalité. On voudrait nous faire croire à « la fin de l'Histoire », à la pacification généralisée, alors que ce monde est devenu une vraie poudrière : sur les cinq continents, des gens se battent et s'insurgent. La campagne hystérique et consensuelle sur la sécurité, que ce soit contre les « délinquants » ou les « terroristes » ne parvient pas à faire oublier complètement aux prolétaires que la première violence est celle qu'ils subissent quotidiennement, celle de l'exploitation et de la misère, celle également de la programmation de vastes désastres écologiques et des massacres que sont les guerres. Elle ne parvient pas non plus à complètement occulter que cette violence est planifiée par un système en vue de servir les intérêts d'une clique de profiteurs.

Cela fait longtemps déjà qu'on n'attend plus des syndicats qu'ils soient autre chose que les interlocuteurs privilégiés du pouvoir. La CFDT est devenue une entreprise européenne, la CGT n'a plus pour vocation d'être « un syndicat de contestation » mais un gestionnaire des plans sociaux, les autres syndicats naissants prendront rapidement le relais… Les mouvements du printemps l'ont montré encore une fois : alors que la convergence des luttes était dans l'air, l'ensemble des organisations syndicales ont tout fait pour empêcher une grève générale, déposant volontairement des préavis de grève successifs, empêchant ainsi toute dynamique, toute auto-organisation conséquente et toutes rencontres capables de faire naître une autonomie réelle et des solidarités effectives.

On ne peut pas attendre non plus des associations citoyennistes ou altermondialistes et autres ONG, émergence de la gôche (même « extrême »), la mise en place de véritables rapports de force : ils ont montré à maintes occasions leur collaboration avec les forces repressives dès qu'ils se sont sentis débordés, que ce soit à Gênes ou à Evian où, par exemple, Attac avait installé un stand de délation au sein d'un campement. En revanche on a vu des luttes autonomes qui ont pris le temps de se construire, de se doter de moyens, de soutiens, voire au moins une bonne partie de leurs revendications aboutir : les ouvriers de Celatex, les femmes de ménage des hôtels Arcade qui ont fait fi des principes de légalité (la plupart étaient des sans-papiers, elles n'ont pas hésité à «dégrader» leur lieux de travail) et ont réussi à créer un rapport de force suffisant pour faire plier la direction d'une multinationale. Il existe aussi des luttes ayant déjà un passé de plusieurs années qui, sans tout bloquer, ont entravé l'application des lois racistes et discriminatoires telle la longue lutte et les actions des collectifs de sans-papiers.

Par exemple : réagir à l'expulsion d'un sans-papier par voie aérienne était jusqu'à présent un « acte légal », pourtant dernièrement plusieurs passagers, outrés par la violence policière à l'encontre d'expulsés menottés dans l'avion, qui se sont levés de leur siège pour protester, ont été pour ce fait mis en garde à vue et inculpés d' « entrave à la circulation d'un aéronef » et d' « incitation à la rébellion ». Ils n'ont pas été longs à comprendre que la légalité n'était pas synonyme de ce qu'ils appelaient jusque-là justice ou légitimité. Il est clair que la seule façon de s'opposer à ces expulsions qu'il nous reste est d'empêcher l'application de la loi, cela signifie donc de créer un rapport de forces suffisant pour qu'il devienne impossible au pouvoir d'appliquer ces textes. Ce phénomène peut s'appliquer à l'ensemble des volontés de résistances à ce monde. Une occupation d'usine est illégale, une discussion politique dans un lycée est interdite, une grève sans préavis est passible de licenciement, une manifestation improvisée est considérée comme une émeute… même la plus petite résistance à l'ennui, comme de rester à discuter dans le hall de son immeuble, peut conduire en prison. Chaque lutte est menacée de répression et d'incarcération ; parce que dans ce monde les actes de résistances sont effectivement devenus des délits, il est donc inutile d'en appeler au respect des principes de leur démocratie (ses lois ont été votées démocratiquement, elles sont appliquées par une police et une justice républicaines), il ne nous reste qu'à nous organiser et à nous battre.

Aujourd'hui, la lutte contre toutes formes de répression et contre l'instauration d'une société carcérale devient un aspect fondamental de chaque forme de résistance, parce que chacun d'entre nous s'y trouve confronté dans toute sa violence dès que s'ébauche une perspective collective de changement social ou une simple rébellion. Parce que le capital et ses États déploient tous leurs moyens pour maintenir leur domination.

Résistants de tous les pays, unissons-nous, la convergence des luttes ne pourra se faire qu'en faisant fi de la légalité, sous peine de ne jamais voir le jour.

Texte rédigé par l'Envolée journal, l'Envolée radio, le Secours Rouge, des membres du Comité anti-expulsion et des participants à la coordination internationnale contre l'enfermement et l'univers carcéral.

Samedi 15 novembre, à la suite de la manifestation du Forum social européen, à l'appel du texte ci-dessus, 300 personnes se sont rassemblées place Denfert-Rochereau. Malgré l'impressionnant dispositif policier (plusieurs centaine de garde mobiles CRS et consort…) le cortège a pu rejoindre les abords du mur d'enceinte de la prison de la Santé, là, des feux d'artifices ont été lancés et des slogans comme : « ouvrons les prisons, fermons les ministères », « solidarité avec les prisonniers »ou « a bas toutes les prisons » ont fusé. En réponse, les prisonniers derrière leurs barreaux ont manifesté leur approbation en criant « liberté ! », « brûlez les prisons » ou en brûlant des bouts de papier et des draps par les fenêtres.

Lorsque les tirs de feux d'artifice furent terminés et que les manifestants voulurent retourner au métro, des gendarmes mobiles ont encerclé le cortège empêchant ainsi toute retraite. Alors que les prisonniers criaient : « libérez nos camarades », les cordons de gardes mobiles sont arrivés au pas de course vers 21 heure 30. Les 262 personnes encore présentes ont toutes été embarquées pour un contrôle d'identité au commissariat du 47 boulevard Bessière à côté de la porte Pouchet, à l'autre bout de Paris. Dans ce commissariat, fraîchement doté de deux nouvelles cages pouvant chacune permettre aux flics d'entasser plus de trois-cent personnes, les gardés-à-vue ont fait preuve d'une solidarité remarquable. Ils ont pu ainsi mettre à profit les quelques heures du contrôle pour se rencontrer et discuter… Ce qui promet de nouvelles actions contre les prisons et la société qui les produit.



La police les a ensuite fait sortir au compte goutte à partir de 1 heure du matin. Les derniers sont sortis vers 4 heures Il n'y a aucune inculpation.

LA BELGIQUE CONTRE LES PRISONS

Un Collectif contre la prison vient de se créer en Belgique ; il s'est manifesté hier, vendredi 24 octobre 2003, pour la première fois, au palais de justice à Liège. A 9 heures, le détenu Marc Sontrop, membre prisonnier du collectif, passait devant la 6e chambre d'appel pour son affaire d'incendie. Alors qu'on commençait à distribuer les pamphlets au public, aux avocats et journalistes (très nombreux à cause de l'affaire Cools), les flics nous ont interpellés de suite, identifiés et interdit de distribuer les tracts. Après une courte altercation verbale, ils nous ont arraché les pamphlets (un journaliste qui avait un de nos pamphlets dans ses mains resta perplexe quand un flic lui arracha le pam phlet à lui aussi). Puis, ils nous ont jeté à la rue, nous interdisant aussi la distrib rue des quelques pamphlets qui nous restaient. En demandant, de nouveau, la rais lation au droit d'expression, nous avons reçu pour simple réponse : « Trouble à l Voilà comment, sous prétexte de « sécurité », tous nos droits sont bafoués tout autant à l'in qu'à l'extérieur de la prison ! Le procès en appel de Marc Sontrop a été reporté au 7 novembre.



Qui sommes-nous ?

Nous sommes quelques personnes dehors et dedans qui se sont retrouvées autour du prisonnier Marc Sontrop pour prendre sa défense et lutter avec lui, et avec tou(te)s les prisonnier(e)s qui se révoltent et se battent contre les conditions trop souvent inhumaines dans les prisons, et contre le silence imposé aux prisonniers – pour dire la prison. Contre le crime et l'échec social qu'est la prison depuis son début, il y a deux siècles ; contre le scandale que son existence seule représente ; pour l'abolition de la prison.

Si nous soutenons Marc Sontrop, c'est parce que son parcours ne fait qu'illustrer l'état du système judiciaire et pénitentiaire en Belgique. À l'âge de 51 ans, Marc a fait trente-cinq années d'entrées et de sorties en prison. Ce furent trente années de lutte. Toutes ces années, Marc n'a cessé de dénoncer les injustices sociales auxquelles il a pu être confronté. Durant ses périodes de liberté, il s'est investi dans diverses actions sociales ayant toutes pour but de soutenir les victimes du système dans lequel nous vivons (il était actif dans le CAP, le Cadip, dans l'association Accueil et hébergement, dire la prison). L'année passée, il était de nouveau emprisonné après une lourde condamnation pour un incendie qui n'était en fait qu'un acte de révolte pour qu'on lui rende justice dans une affaire de succession dont il est la victime. La justice a refusé de tenir compte de la dimension sociale de son acte ; plus facile de le faire passer pour un fou et, quand cela ne réussit pas, de le condamner à quatre ans ferme. Marc dérange par sa lutte et sa connaissance du système judiciaire, ce qui lui vaut l'acharnement de certains à le maintenir derrière les barreaux, à étouffer sa résistance… Pour remédier à cette injustice et lui permettre de continuer son combat dans des meilleures conditions, sa libération nous semble une nécessité indiscutable et légitime.

Dire la prison, pour que les prisonniers puissent eux-mêmes s'exprimer et se défendre contre les mensonges et les fantasmes qui entourent la prison, déshumanisent les détenu(e)s, et légitiment l'existence du système carcéral et de ses réalités brutales, ses abus, ses absurdités… On a beaucoup parlé des prisons durant ces derniers mois, mais la voix des prisonniers n'est jamais entendue. Il faut donner la parole aux prisonniers ! Nous voulons faire une brèche dans ce mur de silence et créer un espace de liberté où les prisonniers puissent parler, entre eux et avec l'extérieur. Il nous faut informer les détenus et leurs familles sur les droits des prisonniers (s'il y en a !), sur les luttes qui ont été menées dans le passé et qui sont menées encore aujourd'hui, sur les avancées qui ont déjà été faites, malgré tout, et sur les nouvelles perspectives qui s'ouvrent…

Abolition de la prison, parce que la prison est « un crime et un échec social », parce que son existence même est un scandale dans une société qui se prétend « humaine », « civilisée », « démocratique ». On a toujours dit que la prison servait deux buts : défendre l'ordre public (diminuer la « criminalité ») et resocialiser. Tout le monde le sait : dans ses deux buts, la prison est un échec total. La prison ne réinsère pas les détenus, au contraire : elle détruit les liens sociaux et tout ce qui reste d'humain chez les prisonniers. Et elle n'empêche pas les crimes de se commettre : la récidive en est la preuve. La prison ne répond donc à aucun des buts qu'elle se propose d'atteindre. Et cela depuis deux siècles, et en dépit de toutes les réformes. On ne peut pas « humaniser » les prisons, introduire des droits dans les prisons : les exigences de la sécurité mettent toujours les droits en péril, nécessairement. A la fin, la prison est l'endroit par excellence du droit de l'Etat, et elle ne sert qu'un but : la défense d'une société basée sur l'inégalité sociale, où la misère de l'un est la condition pour la richesse de l'autre. Le droit de l'Etat et la justice nous impose des valeurs qui ne sont pas les nôtres ; nous voulons une autre société basée sur l'égalité et la liberté sociale, où la liberté de l'un est la condition de la liberté de l'autre. C'est avec cette perspective que nous voulons commencer à penser la prison et sa disparition !

L'UNIQUE SOLUTION EST L'ABOLITION TOTALE DE TOUTE FORME D'EMPRISONNEMENT.
IL FAUT OSER IMAGINER UNE SOCIÉTÉ SANS PRISON. IL FAUT CRÉER UN AUTRE MONDE !

Dans un premier temps le collectif se limitera à un travail d'information dedans-dehors et vice versa. Nous enverrons aux détenu(e)s qui le souhaitent toutes sortes d'informations, auxquelles ils ou elles n'ont pas accès, concernant les prisons. Et nous ferons circuler et publier les témoignages ou articles venant des détenu(e)s. Ainsi, nous entretiendrons, éventuellement, des correspondances d'ordre plus personnel avec les détenu(e)s qui le souhaitent. Le collectif a besoin de votre aide, tout autant de l'extérieur que de l'intérieur. Seulement ENSEMBLE nous pourrons devenir une force pour changer ce monde. Nous invitons tous les prisonnier(e)s, leurs ami(e)s et familles, à nous contacter ou, mieux encore, à participer au collectif :

CCLP
36, rue du Berger
1050 Bruxelles Belgique
0485 154 674
abaslaprison@hotmail.com

Marc Sontrop
Prison de Verviers
81, Chaussée de Heusy
4800 Verviers
Belgique

Les 7 prisonniers de Thessalonique libérés

dans l'attente de leur procès

Le 21 juin 2003, à Thessalonique, en Grèce, 4 000 personnes occupant l'université Aristote depuis huit jours s'organisent en bloc [1]. En rupture avec les stratégies réformistes du mouvement altermondialiste, le bloc décide une confrontation directe et violente avec les forces de l'ordre. Suite à ces affrontements une centaine de personnes furent arrêtées et vingt-neuf poursuivies pour divers crimes et délits (possession d'explosif, atteinte à la paix sociale, incendies…) qui peuvent leur coûter de cinq à vingt ans d'emprisonnement. Parmi elles, sept personnes sont maintenues en détention dans l'attente de leur procès [2]. Trois mois après les faits, le 21 septembre, alors que leur remise en liberté conditionnelle est refusée définitivement, cinq d'entre elles (tous sauf les deux mineurs) commencent une grève de la faim. Durant un mois, leur demande d'admission dans un hôpital seront refusées par la police, qui possède toute autorité en la matière. L'un d'entre-eux, Carlos Martinez, sera molesté dans un hôpital proche d'Athène. Mais, le 27 novembre, le procureur du tribunal de Thessalonique a accepté leur remise en liberté dans l'attente de leur procès. Ils ne peuvent pas quitter la Grèce et doivent pointer au commissariat jusqu'à leur procès, courant 2 004. Ils se remettent à l'hôpital, tous ont perdu plus de vingt kilos…

Au niveau juridique trois d'entre-eux sont inculpés de détention d'explosifs et d'armes, ils risquent entre sept et vingt-cinq ans de prison. Des actions de solidarité (manifestation devant les ambassades, pressions diverses et variées sur les intérêts grecs, concerts de soutien…) ont eu lieu partout en Europe et vont continuer jusqu'à la date du procès.

1. A l'occasion du rassemblement contre le sommet européen à 150 km de Thessalonique.

2. Deux jeunes Grecs sont placés dans la prison pour mineurs d'Athène, réputée plus dure que les prisons pour adultes. Les cinq autres, parmi lesquels quatre étrangers, sont incarcérés dans une prison d'Athène. La situation la plus critique étant celle d'un Syrien demeurant en Grèce depuis dix-huit ans et risquant la peine de mort dans son pays.



env10 prépdf 9/03/05 15:50 Page 18

ESPAGNE

Ce qui se passe en France avec le syndicat SUD, qui est en train de voir pointer une branche SUD-intérieur (à savoir flics, matons, etc.) – voir article pages 6 et 7 –, se passe aussi en Espagne où l'UGT (pour faire vite, il s'agit d'un syndicat proche de la CFDT) vient d'ouvrir sa porte à ceux qu'ils considèrent comme des travailleurs : les matons.

Le tract ci-dessous a été distribué par une trentaine de personnes devant et dans le siège de l'UGT sur les Ramblas (rue extrêmement fréquentée à Barcelone) jeudi 11 septembre. Une banderole : « Les matons ne sont pas des ouvriers. Ils torturent et ils assassinent » a été accrochée en face des bureaux. Et la rue est resté bloquée pendant plus d'une demi-heure avant que tout le monde ne se disperse.

Les tortionnaires de Catac s'affilient à l'UGT

Après son passage par le syndicat de matons Catac-prison (liste autonome des travailleurs de l'administration de Catalogne), les escadrons de la mort dirigés par Manuel Allué s'apprêtent à présent, à rejoindre les rangs de l'UGT (Union générale des travailleurs). L'UGT, ayant subi des pressions externes et mené des négociations infructueuses au sein de Catac, entame des négociations parallèles pour absorber une force syndicale qui est déjà majoritaire dans les prisons de Ponent (Lleida), Brians (Martorell), Quatre Camins (Barcelone), et qui obtient la majorité dans toutes les prisons de Catalogne – dépassant l'autre syndicat majoritaire CCOO (Commissions ouvrières) – ainsi qu'un nombre encore indéterminé de matons qui resteraient dans la Catac-prison si elle survit.

Nous rappelons que le parcours des leaders syndicaux de Catac-prison va du syndicat franquiste Ufip (Union des fonctionnaires des institutions pénitentiaires) jusqu'à l'ASI (Action syndicale indépendante), fondée par des membres du Pens (Parti espagnol national socialiste) liés au GAL, en passant par l'USO (qui fut dénoncé par Amnesty International pour mauvais traitements). Aujourdhui, après avoir été expulsés de la section prison de Catac, ils réapparaissent à l'UGT. Ce syndicat sera désormais la cible de notre contestation puisqu'il compte dans ses rangs les responsables directs de l'horreur, de la souffrance et des vilénies infligées aux prisonniers dans les prisons de l'Etat. On les appelle centres pénitentiaires mais ce sont de véritables centres d'extermination ; on les appelle surveillants pénitentiaires mais ce sont des tortionnaires et des assassins qui ne viendront pas à bout de notre volonté ni de celle de nos frères et sœurs en prison.



A bas les murs des prisons ! Solidarité avec les prisonniers en lutte !

Qu'est-ce que le Cire ?

Le Centre d'initiatives pour la réinsertion (Cire) est un organisme public dépendant de la Generalitat des Catalunya (province de Catalogne), qui fonctionne comme une entreprise de travail temporaire à l'intérieur des prisons. Il gère la main-d'œuvre carcérale et recherche des entreprises intéressées par ce type de travail, ceci en se dissimulant derrière le prétexte de la réinsertion et de la formation professionnelle.

En 1999, cette entreprise a produit un chiffre d'affaires de 750 000 euros et a attiré 62 nouvelles entreprises, séduites par l'avantage de ne pas avoir à payer de contribution sociale.

Vendredi 12 septembre, les locaux du Cire ont été saccagés et ce tract a été distribué dans la rue.

La prison de Ponent II, à Lleida, est celle qui concentre le plus d'ateliers de travail en Catalogne. Cette année, ce sont près de douze plaintes déposées par des prisonniers à l'encontre du Cire qui devraient être examinées par le tribunal d'instance en vue de l'application de la loi sur le salaire minimum, de l'application des droits sociaux (retraites, congés payés, heures supplémentaires, Assedic).

Déjà, l'année dernière, vingt plaintes émanant de la prison de Ponent II avaient été déposées à l'encontre du Cire, dénonçant entre autres choses : « [...] Dans les ateliers, il n'existe aucune garantie en ce qui concerne les heures de travail, ni sur les qualifications professionnelles réellement exercées. Ce sont les entreprises qui décident du montant du salaire et les qualifications sont arbitraires. [...] Quand, par un défaut de gestion, se produit un chômage technique, il n'existe même pas une prime minimale de licenciement.

Depuis sa création, le Cire n'a jamais payé les charges sociales, comme cela est démontré par la pétition signée par cent trente-neuf prisonniers, au début des années 90, qui fut envoyée à la Direction générale des services pénitentiaires et de réhabilitation (DGSPIR), où les prisonniers réclamaient l'application du droit du travail. [...] De plus, on constate une discrimination systématique vis-à-vis des immigrés, qui sont largement majoritaires parmi la population des prisonniers contraints au travail. »

Sous le masque de la réinsertion et de la réhabilitation se cache une entreprise dont les bénéfices proviennent directement de l'exploitation de personnes qui, de par leur situation d'incarcérées, ont d'énormes difficultés à exiger ce qui leur est dû. S'engraissant sur le désespoir et la misère, le Cire offre des bénéfices économiques pour des entreprises qui inondent le marché de produits de consommation courante fabriqués à bas prix. Ceci dévoile l'immonde visage de « l'assistanat » et de « l'utilité sociale ».

Si nous sommes conscients que parfois des prisonniers n'ont pas d'autres recours que de se faire exploiter pour bénéficier du minimum vital, nous ne réclamons pas pour autant de « meilleures conditions de travail pour les prisonniers », nous voulons en finir tant avec les prisons qu'avec l'exploitation.

LETTRE POSTHUME DE FRANCISCO ORTIZ

BADAJOZ, LE 18 JUILLET 2003

Salut et amour à tous les camarades,

Cette lettre se veut brève et concise mais surtout posthume. Comme vous le savez, j'ai payé vingt années entières de prison, dont près de dix-sept passées en régime d'isolement puis, depuis 1991, en régime Fies 1er RE. Cela, avec une courte parenthèse de liberté, qui a duré six mois : marié, enfant avorté, et, de ce fait, divorcé. Depuis trois ans et treize jours, je suis prisonnier sans aucune raison, en régime Fies à Malaga, Alicante, Picassent, Huelva, Jaen et maintenant Badajoz. Je suis libertaire depuis que j'ai l'usage de la raison. Dehors comme en détention, j'ai lutté pour cela, pour mettre un grain de sable et de changement dans la situation existante de domination écrasante du capitalisme le plus fasciste et sauvage. Dans ces conditions, vingt-trois ans de geôles assassines, c'est dans les prisons que mon combat a été plus fort (même si dehors nous fîmes plus de deux belles histoires de sabotage à l'ennemi, que je ne décris pas pour ne créer d'ennuis à personne).

En vingt ans, pas un ne s'est écoulé sans que j'intervienne directement dans les mutineries sous tous leurs aspects : idéologiques, stratégiques et d'action directe. Comme vous le savez, nous mîmes en échec tout un gouvernement pendant une décennie malgré la répression très dure.

Mais que se passe-t-il maintenant ? Ces trois dernières années, il n'aurait plus manqué qu'ils nous bâillonnent, Claudio, Gilbert et moi.

J'ai profité de petits triomphes sur ces chiens : ainsi, moi, Francisco Ortiz Jimenez, j'ai très directement contribué au licenciement de directeurs généraux, de centres de direction, de directeurs et matons d'un certain nombre de prisons, ainsi que d'employés subalternes.

La situation est la suivante : l'opportunité d'action est nulle mais, quoi qu'il en soit, là où j'ai été il y a de l'harmonie entre les détenus et, dans certains endroits, de belles histoires. Mais en général – et en résumé – dans les Fies (ailleurs c'est sensiblement pareil), 99 % des prisonniers sont endormis par les cachets. Le travail quotidien pour les rendre conscients, un par un, et qu'ils cessent d'accepter cette merde qui les maintient passifs, endormis, même s'ils parlent et marchent, ne sert à rien.

On ne peut pas réussir parce que c'est comme dans « big brother » : s'ils se rendent compte que tu triomphes, ils te transfèrent et tu dois tout recommencer.

C'est une réflexion intime et personnelle qui m'a amené, ces dernières années (depuis pas mal de temps), à décider d'en finir avec cette existence et aucune opinion contraire ne m'importe (d'ailleurs je ne la demande pas).

J'ai tenté de me suicider à plusieurs reprises sans succès (je suis tout à fait bien portant, fort et de bel aspect, sans anticorps de rien, ni rien de rien, j'ai 43 ans mais je suis juvénile). J'ai laissé des lettres de revendications : liberté pour les détenus malades, abolition des Fies et arrêt de la dispersion. J'accusais le contrôle direct et toute cette bande de canailles en bleu ciel (les matons) de pousser au suicide, ainsi que les juges de surveillance (d'application des peines ?) pour action ou omission, puisque leur thérapie d'une tentative de suicide, c'est la sanction.

Dans la prison de Madrid, ils m'ont transféré à Huelva pour être examiné par un psychologue extra-pénitentiaire et par un psychiatre et une psychologue professionnelle à l'hôpital de Jaen. Je ne devais pas avoir toutes mes capacités mentales pour accepter ça. Ça ne leur a pas réussi : mourir pour mourir, ce sera un choix libre et conscient et je le ferai, justement, avec une grande surdose de ces cachets qu'ils nous administrent. Je sais que ça ne changera peut-être rien, mais j'aimerais qu'ils réfléchissent là-dessus, ne serait-ce que la moitié d'entre eux. Quoi qu'il en soit, je ne meurs pas seul parce que je le veux (j'aime la vie et je désire vivre) mais parce que je ne peux plus vivre comme ça : comme une bête en cage dans les quartiers qui ressemblent à des secrets militaires, où ne sont valables que les chiens de garde aux ordres de leurs chefs, leurs lois dictées par les vipères en costume qui gouvernent au nom de ceux de [toujours], où la seule dignité qu'on te reconnaît c'est celle que tu fais valoir toi-même, individuellement, où tu n'as d'autre défense que ta voix luciférine pour justifier la bête que tu es (j'ajoute, petit exemple de défense solitaire de ta dignité, le fait d'assumer ce qui suit avec l'intégrité, la valeur et la [légalité], qui ne m'ont jamais fait défaut).

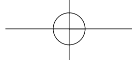
Je meurs pour moi, pour tous mes camarades, pour la dignité de tous les êtres humains et pour un monde libre d'hommes et de femmes éveillés et sans prison.

Je vous aime compagnons.

Non à la soumission ! Insurrection ! Anarchie, liberté et dignité !

Fais ce que bon te semble avec cet écrit, jette-le, diffuse-le, je t'y autorise par la présente, de ma main et [lettre].

Francisco Ortiz Jimenez, DNI 27375760S.
Une embrassade aussi immense que libertaire.



CONTRE TOUTES LES PRISONS

SUISSE

A Genève, tout a commencé par une manchette dans les boîtes à journaux qui annonçait une initiative populaire[1] pour une "Suisse sans prison". A l'intérieur du journal, le citoyen curieux pouvait lire un communiqué de presse du comité Contre toutes les prisons, revendiquant les journées d'actions qui ont suivi le dépôt de l'initiative populaire, les 27 et 28 septembre dernier.

La circulation a été bloquée à plusieurs endroits de la ville, laissant le temps aux automobilistes de pouvoir lire les banderoles accrochées dans les immeubles qui leur faisaient face. Ils pouvaient lire « Crame la taule », etc.

Des boîtes à tracts se sont libérées de leur contenu, offrant le texte ci-dessous à la lecture des passants.

Lundi matin, alors que des squatters expulsés de leur maison ont signifié leur colère en bloquant plusieurs rues, certains travailleurs de l'administration pénitentiaire se sont retrouvés devant une porte murée…

1. Une initiative populaire est une démarche menée par des citoyens suisses qui consiste à recueillir par voie de pétition le nombre de voix nécessaire afin de pouvoir proposer un référendum et une votation avec le peuple.

Le canular visait à faire croire que les citoyens suisses se prononceaient massivement pour une Suisse débarrassée de ses prisons

Les prisons n'ont jamais été aussi pleines, les peines si lourdes. Le spectre de l'insécurité, des méchants pédophiles et des serial killers est brandi pour nous faire accepter que les prisons soient remplies de petits voleurs, de revendeurs, de ceux qui n'ont pas les moyens d'y échapper, de ceux qui refusent de se soumettre ou de ceux qui résistent ouvertement, comme l'ont montré les récents événements liés au G8. Ici ou ailleurs, l'Etat assassine et enferme.

Les délits n'existeraient pas sans la violence de l'Etat, le salariat, les inégalités sociales, la propriété privée, le patriarcat, la misère sexuelle et la marchandisation de chaque aspect de nos vies.

Personne ne croit aujourd'hui au rôle rééducateur des prisons.

Rééduquer pour quoi d'ailleurs ? La prison écarte les éléments décrétés nuisibles à l'ordre public. Mais quel est cet ordre public, et qui est vraiment nuisible ? La prison existe uniquement pour maintenir l'autorité en place. Elle plane comme une menace permanente sur nos têtes.

La prison est ce qui nous empêche chaque jour de vivre librement. La prison nous sépare de ce dont nous avons besoin, la prison nous envoie au salariat, la prison nous sépare par nationalités, par genres, par différences de pouvoir financier, la prison est là quand on voudrait se rebeller. Il y a de multiples formes de punitions, mais toutes renvoient en dernier lieu à la prison.

Nous pensons qu'il est urgent d'abolir la prison. Nous ne sommes pas pour infliger une autre sorte de punition, qui la remplacerait dans son rôle de maintien de l'ordre social. Nous rêvons un monde où disparaîtraient l'idée de punition et les valeurs morales imposées par le corps social dominant, un monde où régnerait la libre association entre individus.

Combattre la prison et l'enfermement, c'est combattre la société qui les produit.

Brûlent les prisons !

ITALIE

Un appel à trois jours contre les prisons avait été lancé à Turin pour les 9, 10, et 11 octobre. D'autres groupes et individus d'Italie se sont retrouvés à Turin où ils ont mené une série d'actions et de discussions sur la société carcérale. L'une des actions s'est soldée par cinq arrestations (voir action à Villa Cristina). Tous ont été relâchés trois jours plus tard.

Le vendredi, une centaine de personnes se sont retrouvées devant la prison de la Valette et ils purent faire un salut bruyant aux prisonniers…

Action à Villa Cristina

Vendredi 10 octobre vers 16 heures, après avoir obscurci les caméras de vidéosurveillance, une quinzaine de personnes bloquent le portail de l'hôpital psychiatrique Villa Cristina, le maintenant ouvert (un «patient» en a profité pour s'enfuir). Sur le mur d'enceinte, ils écrivent : « Ici sont pratiqués l'internement d'office et la collaboration avec la police et les matons. Non aux lobotomisations, non aux taules psychiatriques. Détruisons les prisons. » Ils quittent les lieux sans problème. Plus loin, les cinq occupants d'une voiture sont arrêtés et emmenés à la prison des Vallette. Ils n'ont rien sur eux qui ait un lien avec l'action, pourtant la Digos (renseignements généraux) diffuse leurs noms à la presse et à la télévision et prétend les avoir pris sur le fait. La servilité des journalistes fait le reste : le passé politique des années 70 d'un des arrêtés fait la une des journaux afin d'impressionner le public. Les arrêtés sont forcés d'accepter l'avocat commis d'office. Les inculpations portent sur voies de fait et dégradation.

Action contre le BIT

(Unicrim - Master de criminologie)

Dans l'après-midi, l'Unicrim (agence de l'ONU pour la lutte contre le crime) et le master (poste universitaire) de criminologie et politiques criminelles, ont été pris pour cibles. Tandis que deux banderoles attiraient l'attention des automobilistes sur l'existence de cet institut, des œufs de peinture ont été lancés sur la façade. D'autre part, une inscription « Laudi est un bourreau » rappelait l'étroite collaboration de cet institut avec le procureur Laudi, tristement célèbre pour être à l'origine de l'incroyable montage judiciaire de 1998, qui coûta la vie à deux personnes et des années de taule à une troisième.

Dans le cadre de l'Unicrim, des magistrats, des super flics et autres experts de théories et techniques anticriminalité, ont l'opportunité de former, en collaboration avec l'université de Turin, les futurs cadres de la hiérarchie de la flicaille.

Opposés à toute logique d'enfermement et à toute coercition, il est pour nous logique de s'élever contre l'intelligentsia des serviteurs de l'Etat qui travaillent à la sophistication des armes de répression et du pénalisme dont nous sommes des dizaines de milliers à payer le prix tous les jours.

Action contre Ikea

Une vingtaine de personnes se sont introduites dans un magasin d'ameublement de la chaîne Ikea, qui exploite pour produire ses meubles la main-d'œuvre bon marché que constituent les détenus. De plus, le fondateur de cette chaîne, figure de l'extrême droite suédoise, finançait grâce à ses profits des groupes néo-nazis.

Tandis qu'une partie des intervenants redécorait à la peinture le mobilier en exposition, renversait des fioles nauséabondes et de la poudre urticante, une banderole « Les meubles d'Ikea sont produits en exploitant les prisonniers » apparaissait sur la façade principale du magasin. Tous les participants se sont évaporés avant l'arrivée de la police.

Action contre la RAI

(télévision nationale appartenant à Silvio Berlusconi)

La chaîne fait traiter tout son courrier informatiquement par la Getronics, chargée de faire effectuer le travail au meilleur rapport qualité-prix. Ce sont des prisonniers triés sur le volet qui ont l'immense honneur de « saisir en moyenne 600 abonnements par heure » dans des salles de travail informatique aménagées à l'intérieur de la prison. Le travail salarié est néfaste, d'autant plus en prison puisque il entraîne en plus de l'aliénation (intellectuelle et physique) une logique de travail à moindre coût, sans délocalisation (c'est plus pratique), donc une paupérisation-précarisation des masses salariales « libres » qui aboutit à une logique sécuritaire et carcérale (éliminer toute une frange de la population en commençant par le bas) pour satisfaire les besoins des entrepreneurs et rester compétitifs sur les prix de production.

Une quarantaine de personnes sont donc allées devant les bureaux, sont montées sur la façade pour accrocher une énorme banderole « Ici on exploite les prisonniers à moindre coût », et faire quelques bombages : « Les médias emprisonnent notre esprit », « Production de propagande étatique »… Des pétards ont été jetés et des tracts distribués dans tout le quartier.

DÉCHAÎNONS-NOUS

Nous traversons une époque dans laquelle on a de plus en plus souvent l'impression de traverser une zone grise cotonneuse, dans laquelle tout ce qui est lié à la surveillance et à la carcérisation devient central dans l'organisation sociale de la domination. Nous considérons qu'il est urgent de s'attaquer aux formes de répression anciennes et nouvelles que les individus subissent. Ce qui pouvait passer pour un fantasme se matérialise aujourd'hui partout et sous de multiples formes.

On vit de la prison, mais surtout on continue à en mourir. Les conditions de détention sont inhumaines : carences de soins, mauvaise alimentation et tortures. Mais on veut aussi effrayer les individus en vendant de la peur. Ainsi, en Italie, on construit vingt-deux nouvelles prisons.

Depuis les aberrations de la prison classique jusqu'aux dispositifs de réinsertion forcée des communautés thérapeutiques, des chaînes coercitives de l'école aux paranos des familles terrorisées, qui, toujours plus fréquemment, confient leurs enfants aux « bon soins » des cachets multicolores et aux séances de neuropsychiatres sans scrupules.

Et le travail ? Contraint de vendre son corps et son esprit, lequel d'entre nous pourrait ignorer la prolifération, tels des champignons à l'automne, des caméras de surveillance et des cartes magnétiques qui archivent sans discernement nos états d'âme et nos désirs.

Tout cela nous est offert-vendu pour notre sécurité !

Il y a un fil conducteur entre la caméra du bureau et celle du supermarché, entre l'enregistrement des plaques minéralogiques sur l'autoroute et les fichiers d'abonnés de la télévision, entre le coup de fil délateur auquel on vous invite et votre propre emprisonnement.

Tout ce que la presse et la télévision savent faire, c'est hurler contre un ennemi inconnu, appeler à la guerre sainte contre on ne sait qui, considéré comme dangereux parce que différent de nous. Ces médias de masse ont la tâche de nous imposer des catégories de langage et de pensée fonctionnelles aux exigences du pouvoir : droits et devoirs, faute et innocence, légalité et illégalité.

Une pensée qui fait de l'Etat le médiateur incontournable des relations humaines. Un modèle de rapports entre les personnes qui fait de l'Etat l'autorité absolue, notre seul espoir de salut.

Comme une chaîne de la domination, tout cela crée une peur généralisée de tous contre tous car plus personne ne se sent capable de se rapporter avec l'autre.

Cette société est une fabrique d'isolement, de punition et d'uniformisation des existences.

Nous voulons défier la peur des punitions, qui chaque jour nous menace, et stimuler l'instinct de révolte qu'ils voudraient faire disparaître.

Nous voulons nous libérer de la prison et de toutes les institutions, et pour ce faire nous devons nous libérer de cette société.

FRANCE

Le lundi 29 septembre, le collectif contre l'enfermement Rhône-Alpes se retrouvait devant l'enceinte du centre éducatif fermé de Valence. Cette manif était une dénonciation d'une des nombreuses déclinaisons actuelles du dispositif carcéral, bien qu'elle se présente elle-même comme une alternative à la prison : un "moindre mal" à visage pédagogique. Cette action présentait l'intérêt de ne pas être tournée vers le pouvoir en prétendant dénoncer ses abus, mais d'offrir la possibilité de discuter directement avec les jeunes placés derrière les grilles. Les flics envoyés sur place arrivèrent après le départ du collectif. Leur présence suscita la colère des jeunes et provoqua une altercation. Quatre jours plus tard, u[illegible]'ainte des keufs fut déposée à l'encontre de deux jeunes [illegible] de marrons, les convoquant au tribunal pour [illegible] 12 novembre, en comparution "à délai rap-[illegible] Vos actions extérieures de soutien aux prison-[illegible] souvent pour suites la répression pour ces der-[illegible] (comme dans le cas ou, par exemple, les détenus [illegible]squant le mitard…) ; [illegible] centres fermés sau-[illegible] pour désigner le col-[illegible] des deux interpellés : [illegible]dibiliser les manifes-[illegible] de leur révolte tout [illegible]rveillant[1] entre les [illegible] le collectif se retrou-[illegible] une part, chercher à [illegible]quer une escalade de la répression, ce qui l'entraînait dans une démarche de pétition et de pressions négociatrices diverses ; d'autre part, prolonger leurs actions offensives : les marrons ont du bon ! La question était encore en suspens le samedi 8 novembre lors du rassemblement du collectif devant le tribunal de Valence, avec pour but la rencontre, la diffusion d'informations et la recherche de soutien[2]. La réunion du collectif en soirée ne réussit pas à déboucher sur une stratégie articulant clairement ces deux options, c'est sans doute pourquoi les actions prévues le jour du procès furent assez foireuses selon le ressenti de chacun. A l'heure actuelle, on ne sait pas encore quelle sanction a frappé les deux inculpés[3]. La partie civile a réclamé quinze jours de ferme, la Sauvegarde a quant à elle demandé d'administrer elle-même la sanction dans l'enceinte du centre fermé. Toutes deux sont en tous cas d'accord pour les punir d'une phrase lâchée à l'adresse des flics : "Ici, il n'y a pas de loi."

1. D'ailleurs les centres éducatifs fermés sont gérés soit par la protection judiciaire de la jeunesse, soit, dans le cas de Valence par exemple, par une association privée, comme la Sauvegarde de l'enfance.
2. Les diverses discussions montrèrent une fois encore les opinions contradictoires par rapport à une institution "moins pire" que la prison elle-même, alors que cette comparaison cache le fait qu'elle permet une incarcération en douceur, de plus en plus jeune!
3. Les deux mineurs ont finalement été condamnés à quinze jours de prison avec sursis.



[illegible]ous avons appris que quelques actions ont eu lieu dans la nuit du 23 octobre au vendredi 24 : [illegible]livers domiciles et cabinets d'architectes à Paris ont été taggés. A la lecture de ces écrits – « la [illegible]rison tue, X (remplacer par les noms en question) tue aussi! » ou « brûlons les prisons! » – il [illegible]st probable que les personnes visées participent à la construction ou à la rénovation des prisons en france. Le vendredi matin, nous avons aussi vu des banderoles – « solidarité avec les prisonniers », « non à la construction des nouvelles prisons » – situées sur des ponts en direction des taules de Nanterre, de Fleury et Fresnes aux heures de parloir. L'après-midi, l'UNASEA (Union nationale des associations de sauvegarde de l'enfance et l'adolescence) a eu la visite rapide mais sympathique d'une soixantaine de personnes dont certaines ont posé une banderole « l'UNASEA participe à l'enfermement des mineurs », bombé quelques slogans contre les centres fermés et diffé le tract ci-contre. D'autres, plus hardis, ont déversé des poubelles à l'intérieur. Le tract qui ci-dessus a été diffusé lors de cette action.

La loi d'orientation et de programmation de la justice offre une place de choix aux enfants. Dans les 13 200 places de prison prévues pour 2007, 900 sont réservées aux mômes. Dans des quartiers pour mineurs au sein des prisons, ou dans des établissements pour mineurs, nouveaux bagnes pour enfants, sont incarcérés les enfants dès 13 ans. De plus, le ministère de la Justice a décidé la transformation des centres d'éducation renforcée en centres éducatifs fermés… Ces CEF, sous couvert de rééducation et de socialisation, travaillent en étroite collaboration avec les magistrats et les services de police. C'est pourquoi ce qui est arrivé à Valence n'est pas un hasard (une bavure ?). C'est le résultat de la logique coercitive de la société dans laquelle nous vivons : lois sur la sécurité quotidienne, lois anti-terrorisme, contrats locaux de sécurité et leurs armadas de nouveaux magistrats, d'augmentation d'effectifs policiers…

Toutes les associations et les éducateurs qui ont accepté de prendre en charge les centres fermés ne cessent de répéter à qui veut bien les entendre qu'il ne s'agit pas de prisons. C'est en effet l'étape antérieure à un véritable emprisonnement, mais leur rôle est très clairement défini, il s'agit de punir, de surveiller et d'isoler des enfants « dangereux » pour la société.



Contre l'enfermement des enfants
Contre la construction de nouvelles prisons
Contre la société carcérale

Attention jeunes!

« Nous n'avons jamais entendu participer à de l'enfermement. »
Jean-Jacques Andrieux, directeur général de l'Unasea

L'Unasea (Union nationale des associations de sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes) a choisi une méthode bien particulière pour « sauvegarder l'enfance ». En effet, des associations membres de l'Unasea gèrent trois des premiers centres fermés ouverts en France (l'un en Haute-Normandie, géré par l'association Les Nids, un autre dans la Drôme, géré par la DSEA, et le dernier près de Bordeaux, géré par l'Oreag). L'Unasea et la PJJ (protection judiciaire de la jeunesse) vont donc gérer l'ensemble des centres fermés, ils délestent ainsi l'administration pénitentiaire d'une partie de sa « mission » d'enfermement…

L'Unasea, 112, rue du Château-des-Rentiers, Paris XIII.

« Les conditions de vie du centre sont contraignantes : instruction, éducation, sport et travail technique intensifs, impossibilité de sortie sans qu'elle soit décidée et encadrée par le personnel du centre. Le non-respect des obligations imposées est immédiatement signalé au magistrat qui **pourra décider**, lorsque cela est nécessaire, **l'incarcération**. »
Michel Desmet, président de l'Unasea

Une réunion publique s'est déroulée le samedi 25 à Paris, cette réunion suivait deux jours de discussions et d'action menées par des groupes anti-carcéraux. Une soixantaine de personnes se sont retrouvées pour discuter de la judiciarisation de l'espace publique et des rapports sociaux. Un texte d'invitation diffusé préalablement avait dégagé deux pistes de réflexion pour amorcer le débat.

– Nous assistons depuis quelques années à une réduction de l'horizon des luttes à un cadre strictement juridique. L'idée d'une Justice impartiale qui nous protègerait des abus des patrons licencieurs, des politiciens corrompus ou des policiers baveurs, a fait son chemin. De « prolétaires » ou « rebelles » que nous étions, nous sommes devenus « exclus », « sans-droits », en un mot Victimes. Beaucoup d'entre nous engagent ainsi leur temps et leur énergie dans des procédures juridiques presque toujours vouées à l'échec, quand on ne se retrouve pas à crier « chirac (ou Berlusconi) en prison », pour le plus grand plaisir du Hollande de service et la pérennité des syndicats de matons. On réussit encore à vendre des slogans tel que « la loi, c'est le pouvoir des sans-pouvoir » (girotondini - Italie 2002), alors qu'une journée passée dans les salles d'audience des comparutions immédiates ou du tribunal administratif suffit à voir quelles chances le pouvoir des juges laisse aux sans-pouvoir que la police républicaine lui livre chaque jour en pâture. Serait-il devenu impossible de penser hors des catégories de l'Etat ? Englués dans la société normative du contrôle intégré, sommes nous encore capables de produire une pensée du conflit ?

C'est là, selon nous, l'un des enjeux du moment, face à la capacité d'embrigadement des forums prétendumment sociaux/assurément citoyens, comme les concierges zélés, et démocratiques, comme les micros trottoirs de TF1.

– L'arsenal de dispositifs de contrôle et de lois sécuritaires (contrats locaux de sécurité, loi de sécurité quotidienne, loi de sécurité intérieure) quadrille toujours davantage nos vies dans cette société et en particulier toute tentative de lutte autonome (répression des luttes hors du strict cadre dicté par les centrales syndicales, nouvelle définition du terrorisme dans le cadre du mandat d'arrêt européen permettant de pénaliser toutes les formes d'action collectives ou individuelles). De plus cette catégorie de la légitimité ne risque-t-elle pas de faire de la répression grandissante des mouvements de lutte (seul point soulevé par les structures syndicales ou les lobby à la ATTAC), l'arbre qui cache la forêt de la répression sociale diffuse que nous subissons quotidiennement dans les quartiers, les écoles, les lieux de travail ou de chômage ?

L'Europe torture en Turquie

Afin de mieux répondre aux critères de l'intégration européenne, la Turquie se doit de faire de ses prisons un outil de torture moderne et sophistiqué. L'Etat allemand, fort d'un savoir-faire d'exception en matière de torture dite « blanche » (privations sensorielles + isolement) minutieusement perfectionné contre les prisonniers de la RAF, s'est tout naturellement fait son conseiller. Le resultat, c'est la création des prisons de type F, basées sur l'isolement. Ce nouveau type d'enfermement a provoqué depuis le 20 octobre 2000 le mouvement le plus long et meurtrier de l'histoire des luttes carcérales. 107 personnes sont mortes et 500 autre sont handicapées à vie suite à la grève de la faim à outrance qui dure depuis trois ans dans les prisons turques.Ce mouvement a subi une répression féroce à l'intérieur comme à l'extérieur : le 19 décembre 2000, 28 prisonniers sont assassinés au cours de l'assaut militaire contre trois des prisons en révolte, on ne compte plus les suicides en détention et les milliers de personnes arrêtées et torturées pour avoir manifesté leur solidarité avec les prisonniers. Pourtant, de nouveaux grévistes continuent de prendre le relais de la lutte et payent de leur vie le rapprochement avec l'Union européenne - incarnation de la démocratie et des droits de l'homme - alors que la Turquie investit des millions dans la construction de prisons souterraines de haute sécurité.



C'est aussi sur son versant judiciaire que la Turquie travaille au perfectionnement des dispositifs de repression. En effet, six « lois de repentir » successives ont été votées depuis 1985 instaurant la prime à la délation. La dernière se nomme « loi de retour à la société » : elle prévoit que les magistrats, sous le contrôle des services de renseignements du ministère de l'intérieur, accordent des remises de peines aux prévenus qui leur fournissent des informations. Cela n'est pas sans rappeller les « lois d'urgence » (urgence qui dure depuis trente ans) mises au point en Italie à la fin des années 70 pour éradiquer le large mouvement de contestation qui durait depuis 68. Outre la dimension de « commerce des indulgences » qui impose une méfiance de principe envers les témoignages-délations en question, ces types de dispositions ont permis au magistrats instructeurs de devenir de véritables (re)faiseurs d'histoire. En effet, ce chantage permanent leur a offert une source inépuisable de témoignages manipulables, leur permettant de reécrire les parcours de lutte collectifs à la lumière de leur esprit pervers de petits inquisiteurs. La technique a fait ses preuves, elle est donc reprise aujourd'hui un peu partout sur fond d'harmonisation juridique européenne : en France, la loi Perben instaure, elle aussi, une prime à la délation.

Violation des droits de la défense :
ÉCOUTES TÉLÉPHONIQUES

Communiqué des prisonniers de Clairvaux

Alors que les cabines téléphoniques auxquelles avaient jusqu'ici accès, aux frais de leurs correspondants, les détenus en détention dans les établissements pour peines, en application de l'article D417, alinéa 2 du CPP, étaient en place depuis plus de quinze années, courant juillet 2003, la direction du CP de Clairvaux décidait de les retirer et de les remplacer par un autre dispositif, dit « sécurisé », totalement bridé, limitant le nombre d'appels et le nombre de correspondants qui, quels qu'ils soient, fussent-ils avocats, seront désormais écoutés et enregistrés par le personnel pénitentiaire. En effet, la direction de Clairvaux alléguait agir selon les instructions d'une circulaire de la chancellerie, mais sans jamais nous la divulguer ou l'afficher pour information. Le motif avancé pour ce changement de système était « précaution et impératif de sécurité ».

En premier lieu, les détenus ne peuvent plus téléphoner aux frais de leurs correspondants, comme le prévoit pourtant l'alinéa 2 du D417 (CPP) : ce faisant, l'AP, dans sa double puissance, profitant de la conjoncture sécuritaire, s'est permis d'apporter une restriction au texte voté par le législateur. Les conséquences ne se sont pas fait attendre puisque depuis, faute de moyens financiers, les détenus ne téléphonent quasiment plus à présent. L'AP, qui se prévaut avec démagogie de la mission de réinsertion des détenus, et alors qu'elle doit, en application des textes, favoriser les liens familiaux, s'applique en réalité à anéantir ce qui peut en rester. Ainsi, les détenus incarcérés loin de leurs proches, une fois abandonnés et laissés seuls, pourront l'être de façon absolue. Merci ! D'autant plus que les appels passés par les détenus aux frais de leurs correspondants étaient plus économiques puisqu'ils s'effectuaient grâce aux cartes précodées vendues à l'extérieur par divers opérateurs et dont la durée, par rapport aux cartes vendues par France Télécom, seule cantine de l'établissement, passe du simple au triple. Exemple : un code carte Télé 2 de 15 euros nous procure 180 minutes de conversation ; pour le même prix, France Télécom propose 60 minutes.

En second lieu, ce qui est plus grave, c'est l'écoute et l'enregistrement des conversations que peut avoir un détenu, qu'il soit prévenu ou condamné, avec son avocat. L'administration ne s'en cache plus. Elle l'affiche et elle a préenregistré un message qu'elle diffuse aux frais des détenus, à qui on n'a rien demandé, lors de ses appels téléphoniques.

Dès lors que les détenus dans les établissements pour peines ont le droit de téléphoner et donc de communiquer librement avec leur avocat, ce terme de communiquer étant un terme générique, cette faculté de l'alinéa 2 de l'article D417, combiné avec les articles 717 D52, D56 à D68 du CPP, interdit une telle écoute et l'enregistrement de conversation entre un détenu et son avocat.

Si ici on signifie bien au détenu qu'on se moque éperdument du respect des droits de la défense, l'AP, qui n'a jamais voulu être placée sous l'égide d'une instance de contrôle, dit exactement la même chose aux avocats de France et de Navarre, dont elle continue plus que jamais de faire peu de cas.

Il n'y a donc plus de confidentialité.

Clairvaux, le 1er août 2003

Les cagoulés de Perben



Communiqué du quartier d'isolement de Bois-d'Arcy

La violence des cagoulés de Perben s'est une nouvelle fois exercée au QI de Bois-d'Arcy.

Sommes-nous les cobayes de cette nouvelle méthode d'usage de la violence par les Eris, ce nouvel escadron répressif de l'administration pénitentiaire ? Après Mounir, Laurent, il y a quelques semaines, mardi 2 juin, ce fut le tour de Rachid. Qui sera le suivant ? Rachid devait être transféré pour un procès concernant une évasion : a priori son transfert aurait dû se dérouler classiquement. Il commençait à faire son paquetage en prévision de son départ imminent. Mais non. La pénitentiaire a décidé d'agir en employant la force, ceci de façon gratuite puisque Rachid attendait de partir sans aucune réticence. C'est donc au petit matin de ce mardi 2 juin que les Eris, ou on ne sait qui puisqu'ils sont cagoulés, sont intervenus en force et sans ménagement dans la cellule de Rachid. Il a juste eu le temps de crier cette phrase : « Mais qu'est-ce que vous faites ? » Puis ses mots sont devenus incompréhensibles. Sans doute a-t-il été bâillonné. Il s'en est suivi une violente bousculade, impossible de réagir, Rachid était enlevé pour être conduit à la fouille. A cinq jours de son procès, alors qu'il n'avait aucune attitude agressive, il se retrouve en pyjama, sans paquetage dans un QI de la région lyonnaise. Trop c'est trop. C'est la deuxième action gratuite des cagoulés de Perben, qui ne s'arrêteront certainement pas là. Ces descentes vont se multiplier jusqu'à ce qu'une bavure arrive. Ils se sentent couverts par leur ministre et prennent de plus en plus d'assurance et de plaisir à casser du détenu dans les QI, en sachant que c'est la seule catégorie d'individus à être privés de leurs droits les plus élémentaires, qui se retouvent sans aucune défense face à cette institution sécuritaire qui peut agir à sa guise à l'abri des regards.

En solidarité avec notre camarade, nous avons protesté en refusant le plateau repas. Nous, détenus du QI, entendons tout faire pour empêcher ce genre d'exactions en informant le public. Nous refusons ces méthodes fascistes et arbitraires qui laissent place à toutes les dérives.

le groupe Y'a pas d'arrangement,
du QI de Bois-d'Arcy le 14 juin 2003

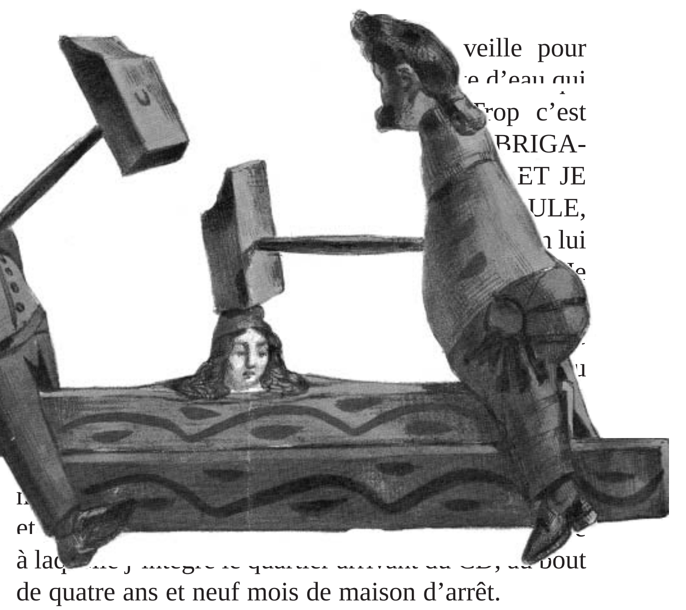
Salut les camarades!

C'est avec un plaisir immense que je vous envoie cette lettre que je fais sortir par un copain en passant outre la censure au parloir. Le dernier numéro de *L'Envolée* que j'ai réussi à avoir entre les mains est le numéro 8 de janvier 2003, que j'ai lu la semaine dernière. Je vous explique : je suis abonné au *Monde libertaire* depuis un an et demi et ne le reçois plus depuis plus de neuf mois à cause de la censure. J'ai réussi à attraper le nouveau directeur du centre pénitentiaire la semaine dernière. Je lui ai demandé pourquoi je ne l'avais pas et il m'a dit qu'il était censuré par l'ancienne direction mais que lui ne voyait aucune objection à ce que je le recoive, alors du coup, le lendemain, je suis allé au vestiaire récupérer dans ma fouille les vingt-cinq numéros qui y dormaient depuis le mois de janvier, et j'ai récupéré avec les deux derniers *No Pasaran* et *L'Envolée* de janvier. L'après-midi même, je lisais *L'Envolée* dans le couloir lorsque le maton de faction m'a interpellé, me disant que cette lecture était strictement interdite en prison et, de suite, il a fait appeler le surveillant-chef, qui m'a aussitôt convoqué dans son bureau pour me dire que le *Monde libertaire* pouvait passer, mais que, CONCERNANT L'ENVOLÉE, ILS AVAIENT RECU UN ORDRE DU MINISTÈRE LEUR PRÉCISANT DE NE LE LAISSER PASSER DANS AUCUNE PRISON, SOUS AUCUN PRETEXTE.

Je profite de vous avoir sous ma plume pour vous raconter mon histoire pénale et mes mésaventures pénitentiaires. En octobre 1997, à la gare d'un bled de Haute-Savoie, MOI QUI SUIS PUNK DEPUIS L'AGE DE 16 ANS et qui en ai 29, j'attendais le train avec ma copine et un camarade pour me rendre à une manif anti-FN à Annecy. Pendant qu'on attendait ce train, un mec gaze mon pote à la lacrymo, nous prenant pour des skins, et s'en va en courant. Mon collègue sort un couteau de boucher de son sac à dos, et veut à tout prix retrouver le mec pour le planter. Je lui prends le couteau des mains pour lui éviter de faire une connerie et le planque dans la manche de mon perfecto. Minuit se pointe et le train aussi, mais le contrôleur refuse de nous faire monter et nous traite de déchets de la société. Moi, sous amphétamines et whisky, JE SORS LE COUTEAU DE MA MANCHE, ET JE LUI PORTE UN COUP À LA GORGE. Il court se réfugier dans un bureau et, comme nous sommes à la campagne, il appelle la gendarmerie. Nous n'avons pas le temps de mettre nos sacs sur nos dos que les bleus arrivent ! Ils nous interpellent et nous conduisent au poste pour une garde à vue de 24 heures. En garde à vue, le gars me met tout sur le dos pour se sauver, et je suis le seul à recevoir une convocation au tribunal correctionnel d'Annecy pour le 20 février 1998. Ce jour-là, JE SUIS CONDAMNÉ À TROIS ANS FERMES, et placé à la maison d'arrêt de Bareville en Haute-Savoie, où à partir de septembre 1998 je commence une formation de pâtissier. En mars 1999, je me bats avec un détenu : je prend vingt jours de mitard et je suis transferé le 1er fevrier 1999 au SMPR de Varces (38). Au bout de deux ans ferme, le 15 mars 2000, je bénéficie d'un chantier sur Grenoble (38). Au bout d'une semaine, moi, punk et anarchiste toujours prêt à refuser les ordres, JE ME METS EN CAVALE et je pars squatter au bord d'une rivière avec des babas cool jusqu'au 2 mai 2000. Le 2 mai au soir, je descends sur Toulouse pour reluquer un concert punk (les Stéroïdes et Road Rage) et le lendemain, ou plutôt le surlendemain, en faisant la manche devant un bar-tabac, sur qui je tombe ? Sur le mec avec qui j'étais lorsque j'ai planté le contrôleur SNCF deux ans plus tôt. Il a voulu me serrer la main mais là mon sang n'a fait qu'un tour : je sors un couteau de mo[…] treillis, lui sors un Laguiole ; il n'a pas le temps […] servir que je le plante deux fois : un coup au pour[…] un coup dans le bras. Heureusement, il ne meur[…] Je me fais interpeller et conduire sous mandat […] à la maison d'arrêt Saint-Michel à Toulouse. J[…] tue un mois d'isolement pendant lequel je me fais traiter d'« Indien » par les matons, et après j'incorpore la détention dite « normale ». Le 1er mars 2001, après dix mois, je passe au tribunal correctionnel. Le proc réclame huit ans ferme plus cinq ans d'interdiction de la Haute-Garonne. Finalement, je prends QUATRE ANS FERME plus deux ans de sursis. Mais le proc fait appel et je dois repasser le 13 juin 2001. Deux jours avant, le 11 juin, JE DÉMONTE UN MATON et je suis conduit au mitard. Le 13 juin au matin, je prends quarante-cinq jours de mitard ; à 14 heures, je passe en cour d'appel et le proc demande que les deux ans de sursis soient transformés en deux ans ferme : délibéré le 28 juin. A 14 h 30, je passe pour le maton et je prend six mois ferme. Le 28 juin, LES QUATRE ANS FERME PLUS DEUX ANS DE SURSIS DEVIENNENT SIX ANS FERMES. Le 26 juillet au matin, je sors du mitard et je suis transferé au centre pénitentiaire de Perpignan (66). En septembre 2001, je me bats avec mon codétenu et je prends trente jours de mitard ; à ma sortie du mitard, on me fout trois mois en isolement. A ma sortie de l'isolement, je me mets en GRÈVE DE LA FAIM pour obtenir mon transfert au CD d'Aton en Savoie (73) pour raprochement familial, et j'écris une lettre d'insulte à la DR (direction régionale). Bien entendu, là-bas, je recois le *Monde libertaire, No Pasaran, le bulletin de l'ABC* et *L'Envolée*. Le 16 mai, je suis transféré sans aucune affaire à Montpellier (34) où je passe une nuit. Le 17 mai 2002 au matin, départ, toujours sans mes affaires, pour Fresnes, où j'arrive vers 19 heures, après m'être arrêté à Lyon pour manger. J'y reste un mois. Le 13 juin 2002, départ toujours sans mon paquetage, pour où ? Laissez-moi vous le dire : la maison d'arrêt de Douai dans le Nord (59), où les ennuis ne font que commencer. *L'ABC* et *L'Envolée* sont censurés. Là-bas, on ne me laisse ni travailler ni aller à l'école et on me refuse toute formation. Au bout de six mois, après mon départ de Perpignan, mon paquetage finit enfin par arriver. A Douai, pour protester, je me taille les veines et je laisse un mot à la direction : « *Contre mon refus de travail et de formation ; pour la fermeture des QD, des QI et pour la libération immédiate de tou(te)s les prisonnier(e)s d'opinion, ce soir j'ai décidé de me tailler les veines ! Seule la lutte paie !* »

Toutes les lettres que j'envoie à *l'ABC*, tous les fanzines que je dois recevoir sont censurés. En octobre 2002, j'écris deux lettres dans lesquelles j'insulte tout le monde et je prends quinze jours de cellule disciplinaire avec sursis pour outrage et rébellion envers les représentants de la République, le ministère de la Justice et l'Etat.

Le 24 décembre 2002, jour du réveillon de Noël, un brigadier vient me faire signer la saisie d'un cour[…] veille pour […]e d'eau qui […] Trop c'est […]BRIGA- […] ET JE […]ULE, […]n lui […] à laq[…] de quatre ans et neuf mois de maison d'arrêt.



Tout se passe bien jusqu'en juin-juillet de cette année, où je pète les plombs et où je me taille les veines trois fois en trois jours. Au bout de la troisième fois, on me conduit en HOSPITALISATION D'OFFICE à l'hôpital psychiatrique de Maubeuge où je reste un mois, un mois et demi, attaché pieds et mains au lit à recevoir des piqûres. A mon retour ici, je suis devenu UN ROBOT ET UNE LOQUE. Depuis la fin août, j'ai refusé de recevoir toutes piqûres et je leur ai jeté à la gueule tous leurs neuroleptiques. Depuis fin septembre, et au bout de cinq années et sept mois de détention et neuf transferts (mais pas dans ma région…), j'ai enfin commencé une formation de cuisinier pour avoir le contrat de qualification professionelle.

Ma date de libération, sans les remises de peine, est le 5 novembre 2007, et vu que je n'ai plus de grâce ça sera pour mi-2005, inch Allah… Ah oui, un article de « solidarité » a été écrit à mon sujet dans le dernier *Kontre-Kulture*, au cas où cela vous intéresse…

En vous remerciant à l'avance pour tout et dans l'attente d'un courrier de votre part si vous en avez le temps, je vous envoie toute mon amitié et mon plus profond respect,

LA LUTTE CONTINUE !
VIVE L'ANARCHIE !

UN PUNK-ANARCHISTE-TAULARD

P.-S. Pour le maton de Douai, j'ai pris six mois fermes…

KAOS 42 NOT dEAD !

Salut à vous toutes et tous,

Les détenus de la maison d'arrêt de Saint-Etienne ont fait une lettre à l'intention du directeur de la MA de Saint-Etienne à propos des blocages de promenade pour se plaindre de la chaleur et de la surpopulation, qui est très importante dans cet établissement. ***Selon l'AP, nous devrions être à peu près 290, mais nous ne sommes pas très loin des 500..*** *Nous trouvons cela inadmissible et nous demandons qu'une solution soit trouvée: ou par les directeurs, ou par le garde des Sceaux. Ici nous avons eu un entretien avec le directeur, qui a renvoyé la faute sur les juges d'application des peines et le garde des Sceaux. Ce qui n'est pas étonnant pour un directeur de prison car ils disent tous la même chose: ce n'est pas de notre faute. Nous faisons donc appel à tous les prisonniers qui liraient ou entendraient ce message d'adresser une lettre au garde des Sceaux au sujet de la surpopulation carcerale, a faire des blocages de promenade et a harceler les directeurs des prisons de courriers pour dénoncer cette surpopulation.* ***Ce n'est pas la construction de nouvelles prisons qui changera le problème de la surpopulation*** *dans l'immédiat. Nous devons nous unir pour ne former qu'un et détruire cette société prison qui nous tue jour après jour. Nous espérons que la population extérieure se sentira concernée. Pour cela,* ***il faut que les revendications passent les murs par tous les moyens possibles.*** *Il ne doit plus y avoir de séparation entre l'extérieur et l'intérieur car il ne devrait pas y avoir d'intérieur.*

CHAQUE PRISONNIER A LE DEVOIR DE SE RÉVOLTER CONTRE SES OPPRESSEURS ET RIEN NI PERSONNE NE DOIT SE METTRE SUR NOTRE CHEMIN!

NABIL

Lettre ouverte à Frédéric Bettinecci,
ex-maton à la maison centrale
de Moulins-Yzeure

Cher Frédéric,

Mercredi dernier, en me réveillant – c'est si agréable les rêves éveillé – j'ai appris que, dans ton mirador, tu avais choisi de renoncer à tes folies. La folie d'enfermer d'autres hommes. Parce que c'était comme ça, parce qu'il le fallait, parce que tu n'étais responsable de rien, de toute façon… La folie de ces longues heures à te languir d'une ombre suspecte, d'une agitation qui – enfin – suggérerait que ton heure de gloire approchait, et de cet homme que tu aurais finalement dans ta lunette avec cet émoi exquis : « Je vais l'avoir. » La folie de mater, mater à en être dégoûté de ces corps, de leurs disgrâces et de leurs odeurs… La folie de traquer la violence d'un regard qui « en dit long », la tendresse de gestes déplacés au parloir, l'ironie d'un sourire tellement au-delà de tes contingences de maton…

Et puis tout le reste… En transformant chaque jour ces hommes en objet, en les voyant sans les regarder, en croyant pouvoir les « détenir », sous prétexte de ton travail, tu te métamorphosais doucement en monstre. Tu n'avais plus qu'à te débattre dans cette folie collective. Tu as eu raison de mettre fin à cette folie furieuse.

Alors tu t'es retranché dans le mirador, et tu en as fait quelque chose d'extraordinaire, dont d'aucuns rêvaient : une place avancée de la subversion, du renversement du strict (et triste) agencement qui met d'un côté les « bons » et de l'autre les « méchants ». Le mirador est devenu danger pour la prison. Tu as tiré, les coups de feu ont tué une employée de la centrale.

Toute la journée, j'écoutais les flashs d'info qui te disaient toujours là-haut, dans ton mirador, en discussion avec la psychologue de la centrale. Oui, tu avais déjà basculé du côté de ceux qu'il faut s'employer à rappeler « à l'ordre ». J'imaginais ce qu'elle pouvait bien te dégoter comme arguments pour te convaincre d'abdiquer sans violence. Des arguments capables de te convaincre, toi le maton, en poste dans cette centrale, dans ce caveau d'où nous parviennent parfois les cris étouffés des condamnés à de longues peines. Pardonne-moi, mais ça m'a fait marrer de l'imaginer te disant : « Ne vous inquiétez pas, meurtre avec préméditation, ce n'est plus que perpet'. Heureusement pour vous, y a plus la peine de mort… et puis, sur perpet', vous pouvez sortir au bout de dix-huit ans… et dix-huit ans, ça se fait sur une jambe, comparé à ceux qui purgent des trente ans. Et puis les prisons se sont vachement humanisées… Avec vos relations, vous pourrez aller dans une prison avec des parloirs sexuels… Alors, vraiment, faut pas voir votre avenir tout en noir ! »

Alors, maintenant, tu te retrouves de l'autre côté. Du côté de ceux que, même en ne faisant pas plus mal ton boulot qu'un autre, tu surveillais, contrôlais, emmerdais. Du côté de ceux dont tu violais l'intimité. Du côté de ceux que, même en étant tout aussi humain qu'un autre, tu méprisais : ils n'auraient jamais épousé ta fille, et si tu leur amenais un truc en douce, c'était toujours intéressé. Tu penses que ta vie a basculé. Moi, je ne pense pas qu'il y ait un bon et un mauvais côté, que les voleurs ou les salauds ne soient que du côté des matons.

Comme pour tout taulard, je vais te souhaiter de ne pas être déçu par tes proches. J'espère qu'ils te soutiendront sans te juger, qu'ils se souviendront de l'ami, de l'amant, du collègue, du voisin, sans te ramener perpétuellement à ton acte et à ses victimes. J'espère qu'ils te conserveront leur amitié, leur amour ou leur tendresse. J'espère qu'ils ne marchanderont pas leur malaise, leur conflit entre leurs sympathies et la réprobation sociale, en se fourvoyant dans la pitié.

J'espère pour toi que tu tomberas sur de bons matons. Je ne plaisante pas. Tu es mieux placé que moi pour connaître la dure loi de toutes les corporations qui gèrent l'ordre : malheur à celui qui déchoit ! Mais, tu sais bien, les bons matons n'existent pas, ou alors ils se retrouvent, un jour, dans un mirador à… tu connais la suite !

Tu risques de passer de longues années en prison, qui s'ajouteront à toutes les années de vie que tu as gâchées en acceptant d'être maton, et où tu t'es donc détourné des mille plaisirs ordinaires, incompatibles avec les « hauts murs ». J'imagine ta rancœur aujourd'hui, lorsque tu penses aux moments passés à regarder des trous du cul et à toutes ces fleurs que tu as oublié de voir.

J'ai peur pour toi que tu ne comprennes pas, au long de ces années, ce qu'est le « sens de la peine ». Parce que tu serais bien le premier à le comprendre… Et pourtant, c'est, pendant toutes ces années d'un boulot à la con, ce qui t'a permis de durer : combien de fois tu as accepté de collaborer aux basses œuvres de la pénitentiaire parce que tu te disais, finalement, qu'il fallait bien qu'ils « payent », ces ordures !

Merci, cher Frédéric, pour cette belle journée. On est un paquet à avoir rêvé d'être à ta place. Merci pour ta liberté. On se sent plus libre lorsque existent ce que tes anciens collègues, les syndicats et l'administration (persuadés, dans une stupide unanimité, de défendre les « bons travailleurs ») appellent déjà « une brebis galeuse ».

Sincèrement,

UNE ADMIRATRICE

TIRELIRE/PRISON

Le prévenu aux enchères ou le marché aux coupables

La France était connue et reconnue pour ses vins et fromages. Désormais ce sera pour ses policiers et magistrats. Jean-Pierre Raffarin a officiellement annoncé la bonne nouvelle le 24 septembre au Zénith : « Faire de la sécurité une des caractéristiques majeures de la société française. »

Telle est la mission qu'il s'est solennellement fixé lors de l'étape du tour de France de la sécurité de son double de l'intérieur, le coq Sarko : « On a besoin des policiers et gendarmes pour que les valeurs de la république (délation citoyenne et méfiance universelle) soient dans tous les villages et villes de France. »

Il faut donc s'attendre a ce que bientôt dans les mairies des villages, le buste de Marianne ai les oreilles de Sarko… Liberté Egalité Sécurité… Effectivement, force est de constater que notre ministre de l'intérieur est en passe de devenir une valeur symbolique nationale. Raffarin nous promet de « libérer la France des insécurité physiques économiques et sociales », Sarko s'exécute avec 2000 postes de flics supplémentaires en 2004 qui viendront s'ajouter aux 3000 postes créés en 2002. Y trouver à redire apparaîtra comme une injure à la République puisque « la république de sûreté » que nous promet le chef du jougvernement se trouve être également « la république du bon sens ».

Voyons donc ce que Sarko entend donner au sens pour qu'il soit bon ?

Le ministre de l'intérieur ayant une faim de loup, comme tous les boulimiques, veut donc faire main basse sur tous les ministères sensibles qui ne sont pas de son ressort ! Ça ne devrait pas être très compliqué. Prenons à titre indicatif le dossier du droit d'asile qui est en discussion au Sénat. Simplissime… Le bon sens, pour un étranger, selon Sarko c'est qu'il retourne d'où il vient… point !

Avant même l'adoption définitive de la nouvelle loi sur l'immigration, le ministre a prévenu qu'il allait redoubler les reconduites à la frontière pour éviter les « embrouilleteillages » inutiles aux guichets des administrations, il a demandé à ses préfets de prendre contact avec les parquets pour « développer la politique de reconduite et la qualité juridique des décisions ». Ben voyons… Rien de tel qu'un bon partenariat police/justice pour faire tourner la machine à expulsion. Ce serait trop bête qu'une reconduite soit annulée à cause d'un avocat tatillon ayant repéré un petit vice de forme nichée dans un coin de paperasserie.

Perben a bien entendu le message et pour faciliter la relation entre le policier et le magistrat, la salle d'audience pour les demandeurs d'asile du TGI de Bobigny sera prochainement à l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle. Derrière les grilles de la PAF (police de l'air et des frontières), aux pieds des charters – oh pardon, on ne dit plus charters mais vols groupés. Aux pieds des vols groupés en partance des pays natals. Pas bête ! C'est un peu comme si aujourd'hui on délocalisait le conseil des prud'hommes pour l'installer au siège du Medef…

Quand on sait que Perben, sans doute gagné par la culture du chiffre de son collègue de l'Intérieur, vient de décider d'appliquer à la justice le système « de prime au rendement "– nous y reviendrons plus tard – pratiqué déjà dans les commissariats de police, on imagine le traitement qui sera réservé aux emmerdeurs du tiers-monde qui veulent se réfugier en France TERRE D'ASILE…

En tant que collabo, Sarko à décidé de se rapprocher de son collègue des affaires étrangères. Après avoir tenter en janvier dernier une première OPA sur l'OFPRA (office français de protection de réfugiés et apatrides), le ministre de l'intérieur vient de réussir à placer l'un de ses sbires à la tête de l'office sur un poste qui n'existe (est-ce un emploi fictif ?), désormais l'OFPRA aura pour directeur général un ambassadeur. Pour secrétaire général un magistrat. Et entre les deux, pour arbitrer avec bon sens, un préfet.

Trois bonnes raisons, pour l'OFPRA, de faire grève en ce moment.

Au cas où cela ne suffirait pas, Sarko vient de se voir confier par Matignon la charge du nouveau dispositif de la coordination de la politique d'asile en France. On se demande bien pourquoi Sarko n'est pas encore premier ministre ?

Revenons à la prime au mérite de Perben, qui d'ailleurs fait débat auprès des magistrats. Ces derniers ont vivement réagi à l'idée de leur ministre d'accorder une prime au plus méritants d'entre eux.

« Ceux qui travaillent plus doivent être récompensé par rapport à ceux qui travaillent moins ». Toute la philosophie du jougvernement se résume à cette phrase perbeniste. Quelqu'un qui fait son travail, tout son travail, rien que son travail tel qu'il est défini dans son contrat reçoit un salaire. Pour mériter de toucher une prime, il va falloir faire plus que son job. Si la prime au mérite est acceptée par le plus grand nombre, si elle se généralise, le travail pour lequel on perçoit un salaire va devenir la tâche minimale à accomplir… et encore ! Perben, quand il évoque ceux qui « travaillent moins » parle en réalité de ceux qui font tout bonnement leur boulot. Le fonctionnaire qui fait le travail pour lequel on le paie deviendra une grosse feignasse, celui qui ne fait aucun effort, bref, un looser montré du doigt.

Mais le but de Perben c'est aussi de diviser entre eux les salariés d'une même administration en instituant une concurrence : par exemple, un juge condamne à trois ans un prévenu tandis qu'un autre juge lui dispute sa proie en le condamnant à cinq ans sous prétexte qu'il a vu le prévenu en premier. – Ce que nous pouvons appeler LE PRÉVENU AUX ENCHÈRES ou LE MARCHÉ AUX COUPABLES. Les juges ne travailleront plus avec des collègues mais contre eux puisque pour toucher la prime au mérite, il faudra travailler plus que l'autre. La compétition individuelle remplacera le travail d'équipe, rien de mieux pour casser la solidarité entre salariés au moment des conflits sociaux. Si au lieu de se mettre à deux pour plier une couverture, chacun tire de son côté, l'on imagine la gueule de la couverture à l'arrivée.

Une récompense n'est pas un salaire. Une récompense est ce qu'un supérieur veut bien accorder à un subalterne sur des critères qui ne sont pas dans le contrat de travail. Le supérieur pourra toujours dire qu'il récompense le zèle, le talent, la compétence de tel fonctionnaire qui n'aura pour seul mérite d'avoir remué la queue en donnant la papatte à un moment jugé opportun par le supérieur.

Ce qui est plutôt logique. Dans le domaine de la justice, de la police etc. quels critères objectifs pourraient bien être pris en compte pour justifier le versement d'une prime ? Si on écoute Perben, ce serait le rendement. Un juge qui traite les dossiers en un temps record, au risque de les bâcler, aura le droit à un petit chèque ! Le policier qui aura raflé cent fois la même prostituée le même jour au lieu de mettre six mois à résoudre une affaire qui aboutirait à l'arrestation d'un proxénète aura le droit à un petit chèque pour aller… voir la pute arrêté par lui même. Ben voyons !

Pour la droite tout est mesurable, chiffrable, calculable, le travail est une compétition, la tâche qui ne peut être chronométrée n'est pas une tâche mais un loisir, une perte de temps, une escroquerie. Ils appellent ça : l'Immobilisme !

Pour que Perben ai lui aussi droit à sa prime, il ne faut pas que la justice soit mieux rendue mais plus rendue. Il faudrait que plus de kilos d'humain défilent en un temps donné devant un juge. Du rendement !!!

La droite réussit à nous faire bouffer la merde chiée par la gauche. La question posée ici et qui nous interpelle tous est : VA-T-ELLE RÉUSSIR À NOUS LA FAIRE AIMER ?

FRANCINE.

Brèves de luttes

Petit aperçu des mouvements de résistance dans et autour des taules parvenus à nos oreilles ces derniers mois...

Le 16 avril : pour protester contre le renforcement des mesures de sécurité (notamment l'obligation de fermeture des cellules durant la journée), un mouvement collectif de prisonniers éclate dans la centrale de Clairvaux et deux incendies sont allumés depuis les ateliers.(Lire article p.3)

3 mai : dans la maison d'arrêt d'Ajaccio trois prisonniers mettent le feu à leur cellule mais sont légèrement intoxiqués.

4 mai : au centre pénitentiaire de Maubeuge dans le Nord, une quarantaine de prisonniers refusent de remonter de promenade. Ils réclament plus de douches, de promenades et de sport. Ils remontent au bout de trois heures, sans attendre l'intervention des flics postés à l'extérieur. Par la suite, six transferts de « meneurs » ont lieu.

17 mai : à Rennes, des militant bretons déploient une banderole sur les remparts du château des ducs de Bretagne réclamant la «Liberté pour les six prisonniers politiques bretons».

Fin mai : un prisonnier se fait la malle de la maison d'arrêt d'Arras en se mêlant aux familles qui quittent le parloir.

2 juin : Un homme de 25 ans parvient à s'évader de la prison Saint-Paul à Lyon en escaladant à mains nues, depuis le terrain de sport, les deux murs d'enceinte de 5 et 4 mètres. Quelques minutes après, des applaudissements provenant des cellules résonnent dans toute la détention.

11 juin : deux adolescents s'évadent du centre fermé de Sainte-Eulalie. C'est la seconde évasion depuis son ouverture le 30 avril. Ce même jour, un prisonnier s'évade lors d'un séjour à l'hôpital de Purpan à Toulouse.

15 juin : deux prisonniers employés aux cuisines s'arrachent de la maison d'arrêt de Carcassonne. Ils grimpent sur le mur d'enceinte à l'aide d'une échelle artisanale et en redescendent en s'aidant d'un tuyau d'arrosage. Le même jour c'est un mineur qui parvient à partir d'un centre d'éducation renforcé à Puygiron dans la Drôme.

Le 19 juin : à la prison de Moulins-Yzeure, un maton pète les plombs : muni d'un gilet pare-balle, de 2 armes et de 6 chargeurs de 15 balles chacun, il tire du haut de son mirador et atteint une de ses collègues, qui décèdera peu après. (Lire le courrier p.23)

23 juin : une mutinerie éclate dans la prison de Puraquequara, dans le nord du Brésil, et dure plus de douze heures: les mutins exigent l'installation d'une cabine de téléphone publique dans la prison et le départ du directeur. La direction du pénitencier fait intervenir la police, qui tue treize personnes.

1er juillet : 60 963 prisonniers sont recensés à cette date. Le même jour, dans le mitard de la maison d'arrêt de Bordeaux, une femme de 24 ans se donnait la mort à l'aide d'un drap.

9 juillet : en Espagne, deux Basques sont respectivement condamnés à 1 920 et 1 572 années de prison pour avoir perpétré en 1986 un attentat à la voiture piégée: ils avaient rempli une camionnette d'explosifs et l'avaient fait exploser par télécommande alors qu'un convoi de gardes civils passait par là.

14 juillet : dans la cour de la maison d'arrêt de Loos, 130 prisonniers refusent de regagner les cellules et détruisent des grillages les séparant du terrain de sport; des pierres sont jetées contre les matons et leurs miradors et deux mutins réussissent à accéder au chemin de ronde. Vers 20 heure, sous les produits détergents jetés depuis les cellules, 80 CRS interviennent et mettent fin au mouvement.
Ce mouvement fait suite à la suppression des parloirs prolongés et aux conditions de détention dus à la surpopulation ; le nombre de détenus a augmenté de 30 % en un an et 1 166 prisonniers s'y entassent pour une capacité de 485 places. Le mois qui suit, la tension ne redescend pas, et les agressions de matons se succèdent…

Le 24 juillet : de nombreuses cellules de la maison d'arrêt de Beauvais (Oise) sont saccagées de l'intérieur et divers objets sont enflammés par les fenêtres. Vingt transferts.

25 juillet : dans la prison de haute sécurité de Sialkot au Pakistan, cinq prisonniers se mutinent et prennent en otage neuf juges venus inspecter les lieux. L'assaut de la police se solde par la mort de trois juges, abattus par les mutins. Cette prison compte 2 700 prisonniers pour 1 800 places.

31 juillet : quatre garages contenant les archives du centre de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) sont incendiés à Voisins-le-Bretonneux dans les Yvelines.

Le 1er août : à la maison d'arrêt de Valence, des prisonniers refusent de remonter de promenade et un maton se fait prendre à partie. Ils exigent que les brimades de la direction cessent et protestent contre le surpeuplement des cellules (237 prisonniers y sont entassés dans 79 cellules). Suite à l'intervention policière, une vingtaine de prisonniers sont transférés.

4 août : à Metz, dans un centre hospitalier, un homme braque des matons et permet à un prisonnier qui remontait dans le fourgon qui le ramenait à la maison d'arrêt de s'esquiver.

15 août : deux adolescentes de 15 et 16 ans s'évadent du centre éducatif fermé de Lusigny (Allier) au cours d'une sortie avec des éducateurs. Le lendemain, un prisonnier réussit, après avoir traîné un flic dans les escaliers du tribunal correctionnel de Bar-le-Duc, à

« **J'ai fait un rêve** », *baîlla Martin Luther King.*
« **Si tu as rêvé c'est que tu dormais…** », *sourit George Jackson.*
Le réveil fut rude pour le premier et l'insomnie perpétuelle pour le second.
AHB

DU MYTHE DE L'ÉLITE

Lettre fermée aux esprits ouverts

On peut lutter dos à dos. On peut aussi se battre dos au mur. On peut batailler sans voir l'ennemi. Juste le sentir un peu partout autour de soi et le reconnaître jusque dans le sourire de celui ou celle censé être notre allié (ONG, association caritative, éducateur et assistant sociaux, etc.) mais on ne peut pas se mettre en guerre contre soi-même en attaquant constamment ceux et celles qui vous arment d'idées, d'amitié solidaire et d'outils. *L'Envolée* est en base arrière pour essayer, avec ou sans succès, d'assurer la logistique d'une guerre réelle, concrète, qui dure depuis des millénaires : la guerre que l'Etat mène contre l'humain.

Pourquoi un tel préambule ? Parce qu'il devient difficile de se mettre face à ce moment terrible qu'est la feuille blanche pour y jeter la stérilité de quelques mots pour vous écrire afin, juste, de vous parler. Parler à qui ? A vous, « l'élite carcérale ». Ceux qui sont dans les quartiers d'isolement. Ceux qui sont classés DPS (détenus particulièrement surveillés), ceux qui ont des statuts médiatico-judiciaires ou des parcours forçant le respect, l'admiration et l'envie d'être présents à vos côtés. Ceux dont on dit qu'ils sont des prisonniers politiques, ceux qui pensent écrivent manifestent se révoltent et enfin… haïssent. Pourquoi ? Parce qu'ils ont espéré (l'espoir mène à la prière puis à s'agenouiller), misé (on perd une fois sur deux), calculé (on fait des erreurs), manipulé (parce qu'on a pas et plus d'autre choix)… voulu exister (parce qu'on est en état de légitime défense).

On doit bien sûr exister mais sans forcément nier l'autre avec ses qualités et défauts. Nous ne sommes pas dans la même cour et nous ne risquons pas les mêmes choses… La mort, la folie, le renoncement. Nous autres dehors, qui faisons blabla autour d'un micro, nous ne prenons pas ces risques et pourtant nous avons une conscience aiguë de ce que vous vivez dans les prisons françaises et cette conscience nous a piégés en vous laissant croire que nous n'étions pas impuissants. Que nous avions un peu de pouvoir. Le seul pouvoir n'est que celui que vous pouvez ou voulez nous prêter. Celui de la confiance. Notre erreur est d'avoir cru tenir la baguette au *concert des gangsters, au gala des malfrats* en n'écoutant que vos voix… La baguette s'est muée en règle et paf ! sur les doigts de la main tendue…

Comme l'humour (peut-être) de dire de vous que, contrairement aux « trompettes », vous étiez des « Saxos » nous avons oublié à quel point le son des trompettes était juste. Nous vous avons donné l'importance de la parole et vos coups de gueule nous ont éclaté les tympans. Vous aviez de toute façon raison parce que nous avions omis l'essentiel. La prison n'est pas un *loft* dans lequel on enferme une future star. Nous nous sommes piégés nous-mêmes en créant une hiérarchie parmi vous… Les durs et les mous. Les prostrés et les éveillés. Les Cavaleurs et les Rêvopathes*. Les Qui disent et les Qui font. Les vrais et les faux et, en bout de piste… les bons et les mauvais avec leurs ombres du bien et du mal. Nous avons recréé un schéma que nous combattons chez l'ennemi et dans ce schéma stupide nous nous sommes enfermés comme des… cons (je n'ai pas trouvé d'autre mot que celui-là). On vous a fait croire que nous étions comme vous et, qu'en prison, nous aurions tenu notre place à vos côtés dans des luttes, des cavales et des solidarités. Vous nous avez rappelé brutalement que nous étions ***différents***. Une fois de plus vous aviez raison.. Au final nous avons reproduit à *l'Envolée* la même chose que ce que nous reprochons aux pouvoirs en place : fo-ca-li-ser en donnant la parole aux initiés, aux spécialistes, à ceux qui savent ***dire*** et ***faire*** ! Résultat, depuis que nous n'avons plus vos lettres et vos avis nous n'existons quasiment plus, ou mal, à l'intérieur, et nous sommes écoutés, quand nous le sommes, d'une oreille distraite, méprisante, distante et parfois, j'espère, indulgente… D'où le peu de courrier reçu. Le peu d'écho en retour.

Que devons-nous faire aujourd'hui ? C'est à vous de nous le dire, de nous l'écrire, loin de la légitimité de la « paranoïa » qui nous rend suspects à vos yeux… Nous ne mendions pas des auditeurs, si c'était le cas il nous suffirait de consacrer la moitié de l'émission *l'Envolée* à des messages vocaux pour retrouver d'un coup un audimat à faire pâlir TF1. Non, nous voulons bien plus simple, remettre en place des échanges politiques pour trouver ensemble des ouvertures. Car il s'agit bien de cela : comment ouvrir les portes des multiples enfermements. Nous avions compté sur vous en fo-ca-li-sant. En fait, dans cette putain de guerre sociale, nous avons fait l'erreur de faire appel à vous en vous ELISANT non pas en tant que révolutionnaires mais en tant que mercenaires. C'est vrai, à force de ne saluer que les hommes en QI, que les prisonniers politiques, que « nos » héros… nous vous avons désigné comme ceux/celles qui de l'intérieur et à l'intérieur allaient fédérer la résistance, la rébellion sur lesquelles nous autres dehors allions appuyer notre « révolution »… rêve-olution ?

Il est normal, sain et logique que vous nous ayez envoyé bouler en nous souhaitant bonne nuit… Parce que…

« J'ai fait un cauchemar ! », dit *l'Envolée*. « Tu as rêvé de vivre notre vie ! », disent les hommes et les femmes en lutte quotidienne dans les prisons.

Avec toutes nos excuses envers les « trompettes », les « saxos » et la grande chorale à capella des voix humaines luttant contre l'orchestration du Pouvoir…

Cordialement.

Signée : Les *« pipeaux »*

**Rêvopathe : individu passant son temps à rêver sans jamais agir mais qui cause en dormant.*



lettre de Fernando du 4 juillet 2003

Procès des membres du PCE(R) et du Grapo

Salut toute l quipe. J ai re u *l Envol e* n¡9. All luia, parce qu il y avait bien longtemps (depuis le num ro 2) que je ne le recevais plus. Le proc s contre les cinq militants du PCE(R) et deux membres des Grapo est presque termin . Peut- tre que la derni re s ance sera mercredi prochain. Vendredi dernier, Francine, tu as perdu le meilleur : c tait l intervention de l avocat, M[e] Ripert, celui qui ne sortait pas la main de sa poche m me si le pr sident le rappelait l ordre. Il manque encore la plaidoirie des quatre autres avocats et je ne sais pas si nous pourrons encore prendre la parole lors de la derni re s ance. Ce proc s a t maill de nombreux incidents, y compris diplomatiques puisqu il y a eu l intervention directe d un membre de l ambassade espagnole avec sa valise (comme elle est diplomatique, elle reste secr te), qui a t entendu par le pr sident du tribunal dans le bureau de ce dernier, comme si nous nous trouvions au Guatemala ou dans une quelconque r publique banani re.

D j , avant m me le commencement du proc s, juste avant d entrer dans la salle, les gendarmes ont pris le texte de la d claration et, quand un camarade l a r clam , les gendarmes lui ont saut dessus et l ont frapp . Pareil pour un des inculp s, qui s tait mis traduire en fran ais ce que disait Manuel. La premi re s ance a donc t tr s tendue. Nos protestations et celles de nos avocats ont fait qu la s ance suivante le chef de la s curit a t remplac . Le type en question a expliqu une amie qu il n avait fait qu appliquer les ordres, comme le d montrait l ordonnance pr cisant que nous tions sept terroristes tr s dangereux et qu il fallait prendre les mesures de s curit n cessaires. Ce que ses sup rieurs ne lui avaient pas expliqu , c est en quoi consistait notre dangerosit et que nous n tions pas des experts en arts martiaux ou quelque chose de ce genre. Si encore nous avions pu nous exprimer, nous aurions pu en profiter pour dire ce que nous consid rions comme important avant de r pondre aux questions pos es par le pr sident. a ne marchait pas toujours, mais quand m me, nous avons utilis le proc s comme tribune. Mais partir de la visite du repr sentant du gouvernement espagnol au bureau du pr sident du tribunal, ce dernier a commenc nous couper de plus en plus la parole, en m me temps qu il revenait sur nos propos d une mani re de plus en plus mensong re. C est le m me juge d instruction (Brugui re) qui, son tour, se barrait dans le r cit que lui avait fourni la garde civile espagnole. Ni le juge, ni le procureur n coutaient ce que nous disions et cause de a r p taient les questions auxquelles nous venions juste de r pondre. Ils semblaient compl tement absents. Nos avocats ont protest par rapport aux pressions et l intrusion directe dans le proc s du gouvernement espagnol travers le type de l ambassade. Comme si cela n tait pas encore suffisant, une famille se pr sente avec deux avocats, un Fran ais et un Espagnol ; elle voulait se constituer partie civile dans ce proc s o elle n avait rien voir. La provocation tait compl te. Nous avons d clar au juge que nous voulions sortir de la salle pendant que la partie civile interviendrait mais le juge n a pas pris de d cision tout de suite et les avocats de la partie civile ont commenc parler. Alors nous nous sommes mis chanter une chanson qui s appelle *El turururu* : ˙Ya se ha murio el burro de la tia vinegre ¨ Le juge fut oblig de nous permettre de quitter la salle, ce que nos avocats ont fait aussi. La tactique du juge, pendant tout le proc s, a t de mentionner les ˙ preuves ¨ les unes apr s les autres sans jamais tenir compte de nous : ni de ce que nous en pensions ni des r ponses aux questions qu il nous posait. Ni lui, ni la procureur ne se sont int ress s ce que nous expliquions. Ils n ont pas tenu compte d un seul mot de ce que nous avions dit. D ailleurs sa proc dure tendancieuse n a pas t tr s diff rente de celle du juge Brugui re. Par exemple, une des preuves principales du dossier tait un texte qui m appartenait : le pr sident me pose une question sur une signature qui a t coll e la fin d une page d un texte alors que le photomontage avait r duit le corps du texte ce qui le rendait illisible et qu on ne pouvait y d chiffrer que la signature. Pas d autre question. A la s ance suivante, les questions ont t pos es sous la forme d affirmations compl tement mensong res : d abord la signature avait t d coup e et coll e la fin de la page de l autre texte, il n y avait aucune date contrairement l affirmation du juge. Bref, la fameuse preuve n tait qu un montage. Bien entendu le pr sident du tribunal n a rien voulu savoir, tout simplement. Il est pass autre chose. Mais la procureur allait revenir sur cette question, ce qui est logique compte tenu du fait qu elle constituait une des preuves fondamentales de ce dossier. Elle l a fait en ajoutant encore d autres mensonges : j avais ni le fait que mes empreintes digitales se trouvaient sur le document mais, bien entendu, la procureur n a fait aucune mention de ce que j avais dit. Tant cela n int ressait pas cette procureur, qui avait pr par un long r cit qu elle nous a lu pendant plus de trois heures. Elle aurait fini par endormir toute la salle si ses gros mensonges ne faisaient pas sourire tout le monde. La falsification, la distorsion des textes du PCE(R) qui sont cit s comme preuves n ont pas t rectifi es non plus, m me au vu des textes originaux apport s par mon avocat. Enfin, ce fut un proc s pas du tout ˙normal¨, il est clair qu il s agit une d cision politique de l tat fran ais. La peine de dix ans de prison pour chacun et chacune d entre nous le d montre bien. Pour tous la m me peine. Le public et les amis ont t tr s bien, tr s solidaires, bravo. Tous les jours, il y a eu des journalistes et m me nos avocats ont t interview s mais il para t que rien de ce que nous avons dit ne les a int ress s. C est aussi un bon signe car cela signifie qu aucune de nos phrases ne peuvent tre utilis es contre nous.

Fernando

més, est investie par 70 personnes. La façade du batiment se retrouve repeinte et une banderole y est accrochée, le hall est couvert de sacs remplis de poubelles éventrées. (Lire p.20)

2 novembre : des actions ont lieu un peu partout dans le monde à l'occasion d'une Journée internationale contre la répression, et en solidarité avec Marco Camenish.

15 novembre : 300 personnes se rassemblent devant la prison de la Santé pour la destruction de toutes les prisons. Au feux d'artifice et aux slogans gueulés tels que « Abolition du prétoire et du mitard » ou « Fermeture des quartiers d'isolement » les prisonniers dans un vacarme de casseroles tapées contre les barreaux des cellules répondent en enflammant des draps et divers objets en gueulant « Sarkozi assassin! » et « On veut des parloirs intimes ». Les gardes mobiles embarquent les manifestants au bout d'une petite demi-heure sous les insultes des taulards qui reprennent notamment le « Libérez nos camarades ». 262 interpellés. (Voir p.16)

17 novembre : dans la centrale de Moulins-Yzeure, une dizaine de prisonniers refusent de remonter de promenade pour protester contre la fermeture totale des portes des cellules durant la journée. Depuis avril dernier, cette centrale est la première, à la demande du ministre de la justice ,à appliquer cette instruction du code pénale. Aprés une intervention des ERIS les prisonniers regagnent les cellules.

21 novembre : une manifestation réunit 400 personnes à Barcelone pour la libération des 7 prisonniers de Thessalonique (voir p.7), diverses actions ont rytmé le parcours, notamment le saccage d'un restaurant appartenant à une chaine greque de restauration.

24 novembre : toujours à Moulins, la veille du passage au prétoire de prisonniers ayant refusé de remonter de promenade la semaine précédente, une trentaine de prisonniers armés d'outils se répartissent dans divers ateliers et tendent une embuscade à trois matons. Une fois ceinturés, les matons sont gardés comme otages et sont délestés de leurs clés, les mutins peuvent ensuite ouvrir les portes qui les séparent des autres ateliers et rejoindre l'ensemble des prisonniers au travail. Un formateur qui était là se retrouve lui aussi pris en otage. Pendant neuf heures les taulards entendent ainsi faire valoir leurs revendications sur leurs conditions de détention intenables depuis la fermeture des portes des cellules, pour l'obtention des parloirs intimes et contre les refus quasi systématiques des demandes de libérations conditionnelles. Après quatre heures de négociations avec le GIGN les otages sont libérés en échange d'une promesse de préfet (celui de l'Allier) selon laquelle l'AP serait « disposée à approfondir et à regarder ce qui peut être amélioré dans les conditions de détention ». (Lire aussi p.3)

24 novembre : Nathalie Ménigon, militante d'AD, gravement malade, incarcérée depuis 1987 et condamnée à perpétuité, voit sa demande de suspension de peine pour raison médicale rejetée par des experts qui ont jugé son état compatible avec la détention. En juillet elle avait escaladé un grillage de la cour de promenade de la prison de Bapaume et elle s'était blessé (41 points de suture) dans sa chute. Elle protestait contre le manque de soins qui lui sont dispensés en prison.

25 novembre : une trentaine de personnes s'est rassemblée devant le siège national de l'administration pénitentiaire à Paris. Une banderole de solidarité avec les mutins de Moulins a été déployée aux cris de « murs par murs pierres par pierre détruisons toutes les prisons ».

29 novembre : alors qu'il participe à une conférence dont le thème est « la surpopulation carcérale», le directeur de l'AP Bretagne voie sa voiture incendié par un cocktait molotov. On peut lire aux abbords de l'épave calcinée un bombage : «les prisons en feu, les matons au milieu ».

ça continue page 27

Mise au point de Vittoria

Les Grapo ne rendront les armes que le jour où disparaîtront les causes qui ont donné lieu à sa naissance, c'est-à-dire le jour où le régime fasciste espagnol sera renversé, le jour où les peuples de l'État espagnol auront pu récupérer les droits et les libertés démocratiques qui leur ont été volés en 1936. Je peux encore ajouter que si le gouvernement espagnol continue à nous emmerder, c'est précisement parce qu'il a compris depuis longtemps cette réalité. Nous, les Grapo, nous ne nous plaignons pas de ces emmerdements, il ne faut pas se tromper ; Fernando et moi nous ne nous plaignons ni du temps que nous avons passé en prison, ni des peines que le tribunal a édictées. Si nous avons insisté tous deux pendant ces deux ans et demi au sujet de l'incarcération de cinq militants communistes, si tous deux nous continuons à contester la sentence rendue le 23 juillet, tout cela provient d'une raison très précise : les soi-disant démocrates français appliquent la loi des partis politiques espagnols ici, en France. Aujourd'hui ce sont les prisonniers du PCE(R) qui en subissent les conséquences, demain cette sentence juridique va tomber – telle l'épée de Damocles – sur la tête de tous les Français. Aujourd'hui c'est un parti politique qui est considéré comme une organisation terroriste, demain pourquoi pas vous, *l'Envolée*? Ne donnez-vous pas, vous aussi, la parole à des militants des organisations armées incarcérés en France.

Ligne 12b, c est la ligne de bus qui m ne la prison de Loos, c est aussi un journal mensuel d informations du collectif lillois La br che qui traite de l actualit anticarc rale. Il a pour but de relayer et de diffuser plus largement les informations diffus es par l mission de radio (tous les premiers vendredis du mois de 20 h   21 h sur Radio Campus 106.6) et de donner la parole aux d tenu-es et leurs familles. Le prochain num ro est pr vu pour le 5 d cembre.



Comme le pr c dent et les prochains, il est gratuit et il contient, au-del des br ves habituelles, un texte critique sur les unit s de vie familiale, les derni res nouvelles concernant les 7 de Th ssalonique, une lettre d une auditrice propos de la prison de Loos, un point sur la construction des nouvelles prisons, notamment dans la r gion, et bien d autres choses encore. Le pr c dent num ro, contenant notamment un texte sur la politique de victimisation, est toujours disponible l adresse suivante : *Ligne 12b*. La br che c/o CCL, 4 rue de Colmar, 59000 Lille.

Infos et petites recettes pour les proches des détenu(e)s

On est rarement préparé à l'incarcération d'un proche. Il y a subitement une multitude de problèmes qui surgissent... Je ne vous fais pas de dessins. Alors une petite brochure vient de sortir, elle donne des réponses aux premières questions (toujours angoissantes) que se pose toute personne pour qui le monde carcéral est, encore, inconnu.

S'il y avait un conseil à donner ce serait celui-ci : ne pas rester isolé. La raison d'exister de la prison est de briser les liens sociaux et amicaux, les solidarités naturelles entre les individus. Avoir un proche en prison, ce n'est pas une honte. La honte, elle est pour les juges, les politiques, les flics, les matons, etc. et pour tous ceux et celles qui croient que les méchants sont uniquement derrière les murs. En allant au parloir, vous verrez souvent que les familles se parlent peu, restant chacune dans leurs problèmes, alors qu'on est tous confrontés aux mêmes galères, qu'on passe tous par les mêmes phases de découragement, de haine, d'espoir... Rompez le silence, n'hésitez pas à solliciter l'aide des autres, et lorsque vous serez un habitué – même si je ne vous le souhaite pas! – à aider les autres... La parole est un premier acte de résistance et l'information permet de mieux résister... N'oubliez pas que pour celui et celle qui est incarcéré, les premiers jours sont très difficiles... Ce n'est pas le moment qu'il se sente lâché par ceux qui sont dehors.

Au sommaire :les premières démarches à effectuer ; les liens avec le prisonnier : le courrier et la censure, les permis et le parloir, les radios ; colis et mandats ; aide sociale, RMI... que reste-t-il quand un proche est incarcéré ? ; langage des zonzons ; petite chronologie pour comprendre où en sont les droits des proches ; quelques bouquins et des adresses, pour garder le moral et pour lutter.

Prix libre, envoi sur demande : cette brochure est faite pour être reproduite, piratée et améliorée ! Pas de copyright ! Vous qui l'utilisez, qui la photocopiez, n'hésitez pas à me faire part de vos remarques et de vos bonnes « recettes »... On sortira une autre édition enrichie de nos expériences communes. Bon courage à tous et à toutes.

Gwénola : zigzignatius@yahoo.fr



Merci, d'abord à ceux de *l'Envolée* qui sont venus à mon procès, et m'ont demandé de témoigner ici. J'ai été inculpée pour « délit de fraude habituelle » le 10 septembre dernier à Nantes, en correctionnelle. Pour avoir voyagé en train plus de dix fois sans billet, je risquais six mois ferme et 7 500 euros d'amende. Des dizaines d'individus, de militants se sont mobilisés. Nous sommes allés régulièrement à la gare, et pendant plusieurs mois, pour diffuser des tracts, gueuler, nous avons bloqué un train… les radios locales ont diffusé des émissions sur le sujet. Bref, les Nantais furent au courant de cette affaire, qui a pris une ampleur à laquelle on ne s'attendait pas.
Le jour « J », quatre-vingt personnes étaient au tribunal, il y a même eu des manifestations à Angers et à Marseille. Les médias – ceux qui avaient détruit l'image de notre mobilisation – me faisaient des grands sourires de trous du cul, c'était assez incroyable. Mon cas fut traité en premier, et ils ont tous mis les pieds dans le plat. Le juge d'abord, qui ne connaissait pas mon nom, me posait des questions absurdes : « Ah bon, vous n'avez pas d'argent ? » Il ne comprenait rien à mon histoire. Perdu, le proc a tout arrêté pendant vingt minutes, et quand il est revenu, l'avocate SNCF nous a montré qu'elle était cinglée, elle a laissé entendre que c'était de ma faute s'il y avait de la violence dans les trains, et s'ils allaient devoir licencier. Je raconte ce qui a marqué les gens, parce que moi, je me chiais dessus. Maintenant que la délibération est rendue (234 euros d'amende et 70 h de TIG), je regrette de ne pas avoir donné un message plus politique.

J'ai essayé de représenter la population touchée par ce délit : moins de 25 ans, pas de RMI, pas de diplôme et pas de travail, bref, une marginalité de fait. Je n'ai pas les chiffres, mais on peut dire que cent personnes ont pris du ferme pour ça, la plupart du temps jugées en référé à la sortie du train. Pourtant, le jour avant mon procès, on m'annonce que vingt et une personnes sont tombées d'un coup à Paris, alors, même si au niveau humain ce fut une réussite, socialement c'est plus compliqué. Et ça peut se corser si on explique que ce délit fait partie de la LSQ (loi sur la sécurité quotidienne), votée en novembre 2001. Pour moi cette loi vise tout un pan de la population vivant en marge[1], et qui n'a pas forcément les moyens de se défendre. Elle permet à l'État d'isoler des gens à travers leur existence-même. Une fraudeuse et une cocotte ont le point commun de chercher toutes les deux à survivre, même si les moyens de cette survie ne leur plaisent pas forcément. Mais certains n'osent pas s'attaquer à la LSQ – par exemple la LDH bien qu'elle m'ai soutenue – probablement parce que cette loi a été votée sous Jospin. Je n'irai pas plus loin là-dessus, ça s'accompagne de la LSI, de la loi Perben et de tout le dispositif sécuritaire visant de toutes manières à enfermer ceux qui ne font pas recette. En France comme en Europe.

Mais je reste en France pour voir combien on a réduit nos possibilités, et de manière notoire en termes de mobilité.
Déjà, ils nous ont vendu le TGV sous le prétexte que *le progrès ne vaut que s'il est partagé par tous*. Ils ont détruit des milliers de kilomètres de petites lignes, et en ont tracé des grandes, toutes droites, là où vivaient des gens. Ensuite, ils nous ont fait *préférer le train*, en nous disant qu'il fallait être nomade, adaptable, analyste dans ce monde de brutes. En gros, qu'il fallait être un commercial avec le ticket payé par la boîte ; une CB en cas de pépin et on bénéficierait de services adaptés (salons grands voyageurs, systèmes d'échange rapide de billet, etc.). Ils nous vendent cher des trains qui roulent trop vite pour que l'on puisse apprécier le paysage, et qui relient dix mégalopoles entre elles[2]. Leur but est le profit. Ils créent donc une norme humaine canalisable (le cadre) et toutes les méthodes sont bonnes pour isoler les contrevenants, les dispositifs physiques sont ainsi de plus en plus importants dans les transports. Les barrages humains ou mécaniques, par exemple, permettent de montrer du doigt les fraudeurs, le compostage également ; mais je crois qu'il s'agit d'un dispositif bien plus assujettissant, et surtout quasiment invisible pour qui serait un transporté « normal », c'est-à-dire que toute la répression est cachée ou presque. Elle se fait sous le mode publicitaire[3] afin que chacun soit son propre délateur, ils trouvent de plus en plus de raisons de nous enfermer, mais aussi de plus en plus de moyens.

Ce que je ne comprends pas, et c'est peut-être là le but de mon texte, c'est comment on peut encore prétendre à une quelconque « sauvegarde » de ces services publics, qui ne sont qu'illusion. Toutes les associations citoyennistes, caritatives ou humanistes qui soutiennent ce genre d'histoires se prétendent contre-pouvoirs mais ne sont pour moi que des organismes d'État. Sur les transports, elles rêvent d'une liberté de circulation sans rupture avec le capitalisme, alors qu'il organise totalement nos déplacements en rapport avec le travail salarié. On peut les considérer comme des modes d'intégration aux nouveaux besoins du capitalisme – socialisantes et éducatives – elles sont partie intégrante de la manière dont nous sommes dominés car elles imposent en elles-mêmes les catégories du pouvoir : lorsque ces gens parlent du citoyen, c'est de l'homme qui appartient à l'État, et qui en est dépendant. C'est toujours l'État providence qui régule les déboires du méchant Capital, et c'est notre dernier sauveur, amen ! En mangeant équitablement bio, ces associations se donnent bonne conscience face à la domination économique, mais ça ne change rien. Je n'ai jamais rien attendu d'eux, ce qui m'énerve, c'est qu'ils soient légitimés comme avant-garde. Il ne faudrait pas croire que leurs idées soient une quelconque force de rejet, de négation, puisque leur rôle c'est justement de noyer dans le commun toutes les idées.

Pour en finir, je remercie donc ces institutions de la révolte de soutenir les citoyens qu'ils choisissent, mais on n'ira pas très loin si on attend toujours une quelconque bénédiction de la justice ou de l'État. J'envoie aussi de l'amour… et du rock'n'roll.

MARLÈNE

NB : celles et ceux qui voudraient me contacter sur la LSQ peuvent le faire à *l'Envolée.*

1 – La LSQ permet d'enfermer :
– les squatteurs de cage d'escalier ;
– les squatteurs de terrains à des fins musicales ;
– le raccoleuses « passives (?) » ;
– des Roms sur terrain vague ; etc.
2 – A ces propos, lire *Gare au TGV*, de Claude Guillon, ainsi que le *Relevé provisoire de nos griefs contre le despotisme de la vitesse*, des éditions de l'Encyclopédie des nuisances.
3 – La propagande SNCF annonce, par exemple, que la fraude leur coûte 200 millions d'euros. Qu'avec cet argent, ils pourraient installer des escalators, des distributeurs d'eau, etc. Les gens ont donc le sentiment d'être floués, qu'on leur vole un service. Or, ce chiffre est calculé sur le manque à gagner, c'est-à-dire l'argent que pourraient rapporter les fraudeurs s'ils payaient.

À l'isolement

Je viens d'arriver à Saint-Maur, après un petit passage à Fresnes où je suis resté quelques semaines. L'occasion pour moi d'entendre l'émission sur les QI et les détenus confrontés à l'aspect médico-psychologique en prison.
Il y a quelques années de cela, un ami, Farid, m'avait donné vos coordonnées. La lettre m'était revenue car l'adresse ne devait plus correspondre.
Je souhaite revenir sur l'émission que j'ai pu capter lors de mon passage à Fresnes.
Depuis quelques années, j'ai eu à engager de nombreuses procédures, plusieurs dizaines, auprès des juridictions administratives, ainsi qu'auprès des juridictions pénales, pour tenter de faire évoluer un peu la réalité carcérale qui sévit depuis plusieurs décennies dans les prisons françaises. En 1995, j'ai également saisi le comité contre la torture, du Centre pour les droits de l'homme de Genève (Suisse) d'une communication dans laquelle je relate ce que furent mes conditions de détention, de survie et de «sous-vie», de 1984 à 1995. Un haut commissaire aux droits de l'homme a été désigné pour s'occuper du suivi de ce dossier. Il est rare, sinon unique, de voir un haut commissaire désigné pour travailler sur le cas d'un particulier. Il est vrai que mes accusations, d'une rare gravité, soit étayées par des éléments de preuve conséquents!
J'ai été condamné à perpétuité pour le meurtre d'un surveillant au cours d'une tentative d'évasion. Je suppose que le simple énuméré de mon chef d'inculpation peut vous donner une idée de la «qualité» de ce que furent mes conditions de détention...
J'ai essayé également, tout au long de ces années, d'initier un certain nombre de projets pour le bien de «la cause». Je dirige le Card (Comité d'aide à la réinsertion des détenus), association née à mon initiative en 1998, travaille pour Ban Public, dont j'ai été élu président d'honneur délégué à la fin de l'année 2002, suis en contact avec d'autres associations tels l'OIP et le groupe Vialet.
A Moulins (la centrale), j'ai pu inviter Ana Cleja, artiste peintre, pour une expo d'une partie de ses œuvres et pour qu'elle suive un débat sur l'impact de l'art et de la culture en prison.
A Saint-Maur, il y a à peu près un an de cela, Bertrand Tavernier, le réalisateur, a accepté mon invitation à venir animer un débat sur le thème des doubles-peines. De retour à Saint-Maur, depuis une dizaine de jours, je vais à présent pouvoir voir avec lui comment mettre en place le projet que je lui avais proposé et qu'il a accepté de créer. En l'occurrence, une activité «formation dans les métiers du cinéma».
J'ai également pu inciter la mise en place du dernier projet en date, avec les associations et les parlementaires.
Il s'agit en fait de travailler, de façon collégiale, avec des députés de toutes tendances politiques et des associations, sur «l'élaboration d'un projet de loi pénitentiaire», qui se fera sur la base du droit européen, sinon international ; projet qui sera présenté au sein de l'Hémicycle par un groupe informel de députés issus de différents courants politiques.
En janvier 2004, un colloque doit se tenir à Paris, sous l'égide du Grand Orient de France, sur le thème de ce projet de loi.
Je travaille actuellement à la préparation d'autres projets, mais il est trop tôt pour en parler.
Si j'ai souhaité me présenter ainsi, en vous donnant tous ces détails, c'est parce que, pour ce que j'ai pu entendre de votre émission, j'ai eu la sensation que témoignages et débats étaient empreints de grande souffrance. Ce qui m'a touché car peu de gens, même parmi les détenus, connaissent les réalités qui sévissent dans les bas fonds de l'administration pénitentiaire.
La plupart du temps, ceux qui ont connu l'univers carcéral font tout leur possible pour l'oublier au plus tôt. Allant même parfois jusqu'à jeter leurs compagnes, qui les ont suivi souvent pendant des années simplement parce qu'ils s'imaginent qu'elles restent le seul lien qui les relient à ce passé.
J'apprécie toujours d'entrer en contact avec des personnes capables d'assumer leur passé comme leur présent.
Malheureusement, je crains que nous ne soyons pas vraiment nombreux dans ce cas-là...
Concernant l'isolement, ou j'ai séjourné pendant de longues années, je crois que vous devriez vous intéresser à l'arrêt n° 018A00075 prononcé par la cour administrative de Paris, qui représente un revirement jurisprudentiel important pour nous tous.
A présent, «la mise à l'isolement d'un détenu contre son gré ne constitue plus une mesure d'ordre intérieur, mais un acte faisant grief susceptible de recours pour excès de pouvoir».
J'ai également pu obtenir d'autres renseignements jurisprudentiels, notamment auprès de la cour administrative d'appel de Nancy, concernant la communication des documents administratifs et comptables de l'association socioculturelle de Clairvaux, et ce, depuis sa date de constitution.
Pour en revenir à l'isolement, lors de mon passage à Varennes-le-Grand (Saône et Loire) où j'ai été placé au QI pendant une dizaine de mois, j'ai bien évidement déposé un recours devant le tribunal administratif de Dijon, mais en ajoutant cette fois une requête en référé suspension pour annuler la décision de mise à l'isolement en attendant que le TA de Dijon se prononce sur la procédure au fond.
Je n'ai pas obtenu gain de cause. J'ai donc saisi le Conseil d'État au sujet du référé suspension. Je vous tiendrai informé du résultat, qui interviendra suite à l'examen de ma requête pour le CE.
Lors de mon passage à Varennes-le-Grand, je me suis permis de constater cette mise à l'isolement, par le biais de recours administratifs, mais aussi en déposant auprès du doyen des juges d'instruction une plainte avec constitution de partie civile pour «acte de torture». Je m'explique...
Si vous observez la Constitution française de 1958, vous verrez que son article 55 indique que «les textes et traités internationaux relatifs aux droits de l'homme priment sur le droit interne».
J'engage toutes les démarches, qu'elles soient administratives ou pénales, de façon un peu inhabituelle. Je me réclame avant tout de l'article 55 de la Constitution, puis je fais mention des articles de ces fameux textes internationaux et ensuite seulement je parle du droit interne français.
Ainsi, la mise à l'isolement est désignée, par les instances internationales chargées de veiller au respect des droits de l'homme, comme «la torture blanche». D'où la qualification pénale que j'ai choisi d'utiliser dans cette procédure devant le TGI de Chalon-sur-Saône. Je n'espère aucunement obtenir gain de cause devant les juridictions internes françaises, mais il me faut quand même utiliser ce parcours pour pouvoir ensuite saisir la Cour européenne, ou les instances de Genève.
Je me tiens à votre disposition si vous avez besoin de renseignements spécifiques à ce sujet, et sur la pertinence à engager toutes procédures sur ce modèle.
Je voulais témoigner aussi sur le cas d'un détenu qui se trouvait au QI de Varenne, alors qu'il est déficient mental, simplement parce qu'il «dérangeait» la détention normale.
J'ai pu faire en sorte qu'il sorte du QI, qu'il intègre le centre de détention et qu'il soit suivi par un praticien extérieur à la région.
Pour cela, il m'a fallu saisir l'Igas, le préfet de la région, ainsi que le doyen des juges d'instruction.
Les problèmes, concernant cette population pénale spécifique, sont multiples. Les psychiatres ne veulent pas déclarer ces cas incompatibles avec l'enfermement car, sinon, ils seraient obligés de les récupérer dans leurs propres structures régionales. Les détenus se retrouvent donc dans des structures carcérales qui ne sont pas adaptées à leur cas, à leurs besoins. Leurs différences sont mal perçues par les autres détenus et c'est vrai que cela crée de nombreux problèmes en détention. L'administration se contente alors d'isoler ces détenus.
Ce qui aggravait la situation de ce détenu de Varenne-le-Grand, c'est qu'il avait de vraies difficultés à s'exprimer et était totalement indigent. Il m'a fallu m'entretenir un peu rudement avec le président de l'association pour qu'il puisse bénéficier du prêt d'un téléviseur et se voir allouer chaque semaine du tabac et de quoi écrire. De notre côté, avec les autres détenus du QI, on lui faisait régulièrement parvenir quelques cantines.
Si j'évoque le cas de ce détenu, c'est parce que, si rien n'avait été fait, il y aurait eu de fortes probabilités qu'il rejoigne aujourd'hui la liste des suicidés en prison.
La plupart du temps, les détenus sont ignorants de leurs droits et de la manière de les faire valoir. Il est vrai qu'ils sont aussi ignorants de leurs devoirs... mais, quand en plus de cela, ils ont de vrais problèmes de communication, leur vie devient carrément insupportable et si, dans les taules, personne ne se décide à être réellement solidaire avec eux, d'une certaine façon nous aussi nous participerons à ce que cette politique carcérale produit en termes «d'incitation au suicide». Etre solidaire, cela ne veut pas obligatoirement dire «tenir l'allumette qui mettra le feu», c'est parfois simplement discuter un peu avec un gars, qui n'est peut-être pas particulièrement un proche, mais qui pourrait tirer de ces quelques mots échangés une barrière à la décision de mettre fin à sa vie...
Je ne crois pas que depuis Saint-Maur on puisse vous capter mais j'aimerais quand même pouvoir être tenu informé du thème de vos émissions, de ce qui en est ressorti et, éventuellement, de ce vers quoi elle tendent.
Pour ma part, si je peux vous aider d'une façon ou d'une autre, n'hésitez pas à faire appel à moi.
Je vous souhaite une bonne continuation.
Amicales pensées,

SAID ANDRÉ.

À l'isolement

s'évader pour une courte durée; à la suite d'une chasse à l'homme dans toute la ville, il est rattrapé quelques heures plus tard, toujours menotté.

25 août : quatre prisonniers s'évadent de la prison d'Ajaccio.

2 septembre : le ministre de la Justice, Perben, annonce le « lancement » d'un système de « visioconférence » entre les prisons et les palais de justice pour « éviter les risques liés aux transfèrements de détenus ».

5 septembre : une vingtaine de prisonniers de la maison d'arrêt de Nancy refusent de remonter de promenade, ils exigent selon la presse, plus d'activités sportives ainsi que des locaux plus propres.

11 septembre : à Barcelone, une trentaine de personne investissent les locaux de l'UGT (syndicat qui comporte une section pour maton). (lire article p.18)

12 septembre : Barcelone, dans la matinée, une cinquantaine d'énervés déterminés à « en finir tant avec les prisons qu'avec l'exploitation » saccagent les locaux du Centre d'initiative pour la réinsertion, sorte d'entreprise de travail temporaire pour prisonnier, et dans la soirée une manifestation autour de la prison Modelo rassemble une centaine de personnes, les murs d'enceinte sont couverts de bombages et les miradors copieusement caillassés.

13 septembre : un rassemblement devant la prison de Bapaume pour la libération de tous les prisonniers malades et ceux d'AD a réuni une cinquantaine de personnes. (Lire article p.4 et 5)

15 septembre : à Riyad, dans la plus grande prison saoudienne, alors que les prisonniers entamment un mouvement de protestation face à leurs conditions d'emprisonnement infernales, un incendie provoque la mort de 67 à 144 prisonniers (selon les sources). Ce carnage serait dû a l'extrême lenteur des secours.

17 septembre : sept prisonniers tentent la belle du centre de détention de Ducos (Martinique), les matons ouvrent le feu, blessent et rattrapent trois évadés, les quatre autres réussissent leur évasion.

19 septembre : fouille générale à la maison d'arrêt de Metz. C'est la 25e fouille dans les prisons françaises depuis mars dernier…

27 septembre : à Genève, d'immenses banderoles hostiles à la pri-

son jaillissent partout en ville, et un référendum pour « Une Suisse sans prisons » est annoncé sur les affichettes des distributeurs de journaux. Les faussaires courent toujours… (Voir p.19)

28 septembre : contre l'isolement carcéral et pour le rapprochement au Pays basque, dans toutes les prisons de France et d'Espagne, les prisonniers politiques basques refusent de sortir de cellule. Ce mouvement dure jusqu'au 11 octobre.

29 septembre : un rassemblement contre l'enfermement des mineurs reuni une quarantaine de personne devant le centre fermé de Valence. Deux jeunes du centre sont poursuivis pour avoir insulté des flics a la suite du rassemblement.(lire page p.20)

8 octobre : en Italie, en solidarité avec la lutte dans les Fies (quartiers d'isolement de l'Etat Espagnol), un colis est déposé devant un bâtiment d'une companie aérienne espagnole; l'action est revendiquée par « les cellules contre le capital, la prison, les gardiens et leurs cellules ».

10 octobre : à Turin en Italie, une quinzaine de personnes bloquent l'entrée d'un hôpital psychiatrique pour dénoncer « les internements d'office et les taules psychiatriques ». Toute la journée, des petits groupes prennent pour cible des objectifs liés à l'enfermement ; banderoles, bombages et jets de peintures au siège de l'unicrim (agence de l'ONU pour la lutte contre le crime), attaques à la boule puante dans un magazin Ikea (qui exploite les taulards pour produire ses meubles) et, en fin de journée, une centaine de personnes s'en prennent au siège de la RAI (chaîne de télévision italienne qui sous-traite du boulot en taule) à coup de pétards et de bombes de peinture. (Voir p.19)

11 octobre : toujours à Turin, une centaine de manifestants se retrouvent devant la prison pour mineur, en solidarité avec les prisonniers et pour la libération des quatre arretés de la journée d'action de la veille.

22 octobre : grosse descente dans les centres de détention de Loos-lès-lille (Nord), de Bordeaux-Gradignan (Gironde), de Neuvic et de Muret (Dordogne) où plus de 150 gendarmes et autres sbires sont venus prélever les ADN pour le compte de la police scientifique et de son fichier national. Armés de Cotonstiges et de la loi sur la sécurité quotidienne du précédent ministre de l'intérieur qui permet de ficher l'ADN des prisonniers tombés pour « actes de terrorisme, de barbarie » complétée par la loi sur la sécurité intérieure de l'actuel qui permet de ficher tous les autres, les flics sont venus recueillir l'ADN de 1 300 taulards. Ce n'est qu'un début car le ministre Sarkozy, qui veut « passer du stade artisanal à l'ère industrielle » en matière de fichage, a fixé d'ici la fin 2003 à 400 000 le nombre de personnes devant être fichées, environ 11 000 « profils » sont enregistrés à ce jour.
Au moins 18 prisonniers ont refusé de se soumettre aux prélèvements et déjà trois d'entre eux, à la maison d'arrêt de Gradignan, sont poursuivis… Ils encourent jusqu'à deux ans de prison et 30 000 euros d'amende.(Lire article p.2)

23 octobre : à Paris, plusieurs architectes travaillant aux constructions de prisons voient leurs cabinets recouverts de bombages. (Lire p.20)

24 octobre : le siège parisien de l'UNASEA, une association de « sauvegarde de l'enfance » qui gère l'ensemble des centres fer-



Cette chronologie est forcément incomplète et, une partie de ces informations venant de la presse, il est clair quelle contient des erreurs. Envoyez-nous vos modifications, infos et commentaires...

Au sujet d'une rumeur

Cela fait déjà plusieurs mois qu'un bruit de chiotte court dans la détention, et plus précisément dans les QI. Un des membres de *l'Envolée* serait un flic… ? Ah bon, pourquoi ? Quels sont les éléments qui permettent d'affirmer ça ?
Cette rumeur, nous en avons été avertis depuis le début, et nous avons attendu en vain de savoir sur quels éléments elle reposait : qu'avait bien pu faire (ou ne pas faire) notre camarade pour que certains planifient consciencieusement de le calomnier de la sorte? Nous avons fini par savoir qu'il s'agissait uniquement d'une affirmation gratuite provenant d'un individu qui ne se donnait même pas la peine d'avancer des éléments pour l'étayer, juste un « sentiment personnel » issu d'une personne qui le connaît à peine. Nous avions dans un premier temps jugé inutile d'y répondre dans le journal. Naïvement, nous pensions que dans la détention comme ailleurs (et même PLUS qu'ailleurs), la parole a un sens et qu'il est de la responsabilité de chacun de vérifier le bien-fondé de ce genre de graves accusations. Ce n'est pas le genre de choses que l'on peut colporter à la légère. Parce que nous misions sur l'intelligence de chacun nous pensions que tout cela allait s'éteindre de soi-même.
Malheureusement cela n'est pas le cas et nous constatons qu'il subsiste une réticence de la part de plusieurs prisonniers à maintenir les contacts que nous avions tissés entre nous… réticence non pas dûe au fait qu'ils pensent que la rumeur serait véridique, mais plutôt de l'envie de ne pas se compromettre avec des gens – nous, *l'Envolée* – qui seraient désormais « mal vus » de la part d'un microcosme et plus particulièrement d'un individu. Nous fréquenter serait devenu une « prise de tête ». Et là, ce sont les flics et l'administration pénitentiaire qui rigolent… sans qu'ils interviennent, nous sommes parvenus au résultat qu'ils espéraient depuis longtemps : créer une atmosphère de suspicion entre ceux qui sont prêts à lutter, nous diviser et ainsi nous rendre impuissants, leur laissant ainsi les mains libres. Beau résultat en vérité que celui auquel est parvenu un seul individu, qui ne mesure pas les conséquences de ses actes: foutre en l'air des années de solidarité pour un pétage de plomb.
Certains diraient qu'il y a eu le précédent de Sylvain Lœwinski, qui participait à une émission de radio précédente et s'est retrouvé à faire l'indicateur de police (il a été abbatu chez lui, nous n'avons pas pleuré sur son sort). Mais c'est dans ses magouilles économiques (dans ses rapports de voyou à voyou) qu'il faisait cette sale besogne, pas en lisant et commentant les lettres des prisonniers. Parce qu'un flic à *l'Envolée*, il y ferait quoi ?
Nous ne tissons pas des liens avec les prisonniers en lutte pour qu'ils nous racontent leurs coups en préparation, qu'ils nous donnent la liste de leurs complices passés ou à venir. Nous publions des courriers qui nous sont envoyés pour être rendus publics, nous les diffusons le plus largement possible et nous ne recevons a priori aucune information confidentielle qui intéresserait les services de police. L'activité du journal (comme de l'émission de radio) se déroule principalement au grand jour et quand il nous arrive de participer à des actions de solidarité qui nécessitent de se cacher des services de police (par exemple, l'action contre l'UNASEA, lire p.20) cela n'implique en rien des prisonniers. Nous n'avons pas de relation de voyou à voyou avec les prisonniers avec lesquels nous sommes en contact et n'avons par conséquent rien à « balancer » qui intéresserait les flics ou la justice. Nous avons des rapports de solidarité et de lutte avec ceux qui nous écrivent, parfois des rapports d'amitié, mais nous n'avons jamais chercher à enquiller dans « les affaires » des uns ou des autres.
Alors, à tous ceux qui colportent ces rumeurs qui entretiennent la méfiance entre nous et empêchent ainsi l'union (qui, chacun le sait, « crée la force »), nous ne pouvons que dire « Ressaisissez-vous ! » ; car tous nous savons le genre de ravage que ce climat peut provoquer.
Il est clair que cette situation est grandement dommageable à la capacité de nous organiser au moment où le délire ultra-sécuritaire de l'État transforme les taules en marmites prêtes à exploser.

Une avocate derrière les barreaux

Un grand bonjour à Mounir, à J.C., à Akim, à Mohammed, à Gérard, à Comlan, à Christophe, et naturellement un grand bonjour à Michel, à qui j'adresse toute mon amitié.
Courage aussi à tous ceux pour qui l'univers se résume en ce moment à quatre murs. Merci également pour le bon nombre de soutiens dont les échos me parviennent jusqu'ici. Quelques mots maintenant sur l'affaire : le motif pour me laisser en détention. Je fais une demande de mise en liberté tous les jours et le prétexte est une amitié qui n'est d'ailleurs pas négociable. De fait en garde à vue ils m'ont surtout parlé de mes clients, je les ai envoyés balader, ils m'ont dit « toi tu n'aimes pas la police », je leur ai répondu que ce n'était pas un délit. J'ai trop géré dans mes dossiers et ils me salissent maintenant pour ne plus me voir porter une robe d'avocat. En France, supposé pays des droits de l'homme, un avocat rampant est bien mieux considéré. Il a bien sûr été noté sur P V ce que je pensais.
Sur les motivations de ma détention provisoire :« attendu que toute communication de mise en examen, et notamment de Françoise Luneau, avec les autres membres de l'organisation destinée à préparer l'évasion doit être évitée pour parvenir à la manifestation de la vérité, que notamment ceux ayant fourni et introduit dans l'établissement pénitentiaire l'arme de poing et les explosifs ne sont pas interpellés et peuvent parfaitement êtres connus de F. Luneau, qui, niant le fait, s'est ainsi abstenue de donner tout élément utile au juge d'instruction ». Arrêt de la chambre d'instruction du 8 juillet 2003.
Pour revenir sur mon dossier, on me reproche d'être trop proche de MG, d'avoir retiré une somme d'argent de mon compte, et ils se servent des déclarations d'un mythomane pour monter une histoire qui les arrange et ce sans aucune preuve. Ils pensent que je sais, mais en fait je ne sais rien.
Sur mes conditions de détention : je ne suis pas au quartier VIP. De mes cellules je ne vois jamais le ciel, je ne vois que des murs. Caméra braquée 24 heures sur 24 sur la cellule, aucune intimité, changement de cellule tous les cinq jours, fouilles de cellule régulières, fouille à corps systématique après promenade, parloir, mouvement, etc. Surveillance de tous mes faits et gestes, qui sont notés sur un cahier spécial. Mesquineries en tous genres : refus du régime végétarien (prétextant qu'ils ne font pas dans le régime philosophique), interdiction désormais de me faire rentrer des livres de philo, etc.
En bref, cela s'aggrave de jour en jour. Pression énorme mais je me réfugie dans ma liberté intérieure, dans le stoïcisme et l'ascétisme. Mes occupations, trois heures de sport par jour et lecture (Séneque, Nietzsche...)
Voilà donc où je me retrouve aujourd'hui, mais au moins avec une faim de loup. Je peux me regarder encore et encore dans un miroir, désormais libre de toute illusion. Même dans les mauvais quarts d'heure, on est supérieur à la justice.

Françoise Luneau

Nouvelles émissions de radio

à Nantes

La Belle perpet est une mission mensuelle contre les prisons diffus e sur les ondes d Alternantes destination de tout le monde et des d tenu-e-s en particulier. Parce que la prison assure une fonction essentielle dans un syst me social que nous voulons d truire. Parce que nous pensons que la prison est une institution pilier de la violence d Etat contre les ˙classes dangereuses¨. Parce qu elle est la repr sentation concentr e d une soci t fond e sur la s paration, la surveillance et la mise l cart des d viants. Parce qu elle est un l ment cl du volet r pressif de la soci t capitaliste, notamment l heure o se d veloppe un syst me p nitentiaire hautes performances (chantiers de nouvelles prisons) mais aussi de son volet marchand (exploitation du travail carc ral, march s priv s en taule). Parce que nous pensons que la prison ne peut en aucun cas r pondre aux probl mes engendr s par le syst - me social dans lequel nous vivons. Parce qu il ne peut pas y avoir de bonne prison. Nous souhaitons exprimer notre solidarit avec celles et ceux qui vivent en taule, informer sur les r alit s de la prison et sur les luttes qui s y m nent, contribuer un lien entre l ext rieur et l int rieur. *La Belle perpet* est r alis e en collaboration avec deux autres missions sur les prisons : l *Envol e* sur Fr quence Paris Pluriel (Paris), et *Transmuraille-Express* sur Radio-Campus (Rennes). Emission tous les derniers dimanches du mois de 18 heure 19 heure Sur Alternantes 91 FM Saint-Nazaire — 98.1 FM Nantes. Premi re le dimanche 30 novembre.

et à Grenoble

Les Murs ont des oreilles est une mission de radio mensuelle sur la prison, pour les taulards, leurs proches et celles et ceux qui se sentent concern s. Elle essaie d entendre et de relayer ce qui se passe dans les taules et tente de casser les oreilles de l Etat qui nous contr le. Dans cette mission, nous proposons des infos, des conseils juridiques, des interviews, des lectures, des dossiers th matiques et de la musique. Tout a pour dire que la prison n est pas un monde part, mais le reflet de la soci - t d enfermement dans laquelle nous vivons.

Elle a lieu tous les troisi mes mercredis de chaque mois sur radio Kal idoscope sur le 97 MH de 18 h 30 19 heure.

Pour contacter la radio : 04 76 09 09 09.

L mission d butera le 19 novembre sur les centres ducatifs ferm s. La deuxi me, le 17 d cembre, sera sur les prisonniers malades.

Petites annonces

Le journal transmettra aux intéressé(e)s.

Jeune homme, 29 ans, amateur de musique et de culture asiatique, cherche correspondante 18/35 ans pour rompre solitude et éclairer quotidien monotone.

Arnaud, de Moulins

Incarcéré en CD, je n'ai ni parloir ni ressources, j'ai 27 ans et j'aimerais beaucoup correspondre avec des personnes (hommes ou femmes) pour rompre cette solitude.

Olivier, de Tarascon

Cherche correspondantes féminines de 20 à 40 ans afin de lier amitié voire plus.

Maurice de Nanterre

La cassette **vidéo** du communiqué clandestin réalisée par des prisonniers de la centrale d'Arles ainsi que la cassette vidéo sur la prison de Grasse et la cité de Vallauris sont disponibles ! Les frais d'envoi se montent à 4 euros.

Une cassette audio sur la mutinerie de Saint-Maur en 1987 a également été produite, frais d'envoi : 2 euros.

Pour les recevoir, envoyez liquide ou chèque à l'ordre de *l'Envolée*, à l'adresse de *l'Envolée*.

Tous les numéros de *l'Envolée* sont consultables sur le site : http://www.journalenvolee.free.fr

***Voici une liste de librairies où l'on peut trouver** l'Envolée.*
Elle est incomplète et nous remercions d'avance ceux qui nous communiqueront d'autres lieux (librairies, infoshops…) où nous pourrions systématiquement déposer le journal.

Lady Long Solo. 38, rue Keller, 75011 *Paris*. 01 53 36 02 01.
Le Kiosque. 21 *ter,* rue Voltaire, 75011 *Paris*.
Librairie Entropie. 198, bd Voltaire, 75011 *Paris*. 01 43 48 83 25.
Publico. 147, rue Amelot, 75011 *Paris*.
Rockmitaine. 112, rue des Postes, 59000 *Lille*.
Odeur du temps. 35, rue Pavillon, 13000 *Marseille*.
A plus d'un titre. 8, rue de la Plâtrière, 69000 *Lyon*. 04 78 27 69 51.
Et après pourquoi pas. 5, rue Pasteur, 71100 *Chalon-sur-Saône*.
Urubu. 8, rue Vernoux, 26000 *Valence*. 04 75 56 13 33.
Scrupules. 26, rue Faubourg-Figuerolles, 34000 *Montpellier*. 04 67 92 24 18.
Infoshop les Imposteurs. C/o CCL. 4, rue de Colmar, 59 000 *Lille*.
lamonseigneur@hotmail.com
Alfagraph. 5, rue d'Échange, 35000 *Rennes*. 02 99 79 74 20.
La Voix du chapitre. 67, rue Jean-Jaurès, 44000 *Saint-Nazaire*. 02 40 01 95 70.
D. Roignant. *(Bouquiniste)*. 21, rue Navarin, 29200 *Brest*. 02 98 44 41 01.
L'Insoumise. 128, rue Saint-Hilaire, *Rouen*.
L'Autodidacte. 12, rue Megevand, 25000 *Besançon*.
La Mémoire du monde. 36, rue Carnot, 84000 *Avignon*.
Infoshop Clandé. 9, rue Quéven, 31000 *Toulouse*.
Quai des Brumes. 35, quai des Bateliers, 67000 *Strasbourg*. 03 88 35 32 84.
Le local libertaire. 61, rue Jeannin, 21000 *Dijon* (jeudi soir et le samedi après midi).
Librairie du Boulevard. 34, rue de Carouge, 1 205 *Genève*.
(0041)022 328 70 54.
Tropismes. 5, galerie des Princes. *Bruxelles*.
Aden. 1, rue Antoine-Bréard. Saint-Gilles. *Bruxelles*.

Radio Kaléidoscope. 97 MHz.
Les Murs ont des oreilles à Grenoble. Tous les troisièmes mercredis du mois de 18 h 30 à 19 h. tel 04 76 09 09 09
Alternantes. *la Belle à perpet'*
91 mh à St Nazaire, 98.1 à Nantes.
Dernier dimanche du mois, 18 à 19 h
Radio Galère.
Le Goéland, 82, av. R.Salengro, 13 003 Marseille. Jeu/sam de 20 h 30 à 22 h 30.
Canal Sud. 92.2.
40, rue A.- Duméril, 31 400 Toulouse. Rediffusion de *l'Envolée* tous les vendredis.
Radio Campus. 106.6.
C/o CCL 4, rue de Colmar, 59 000 Lille. (la-breche@voila.fr), *La Brèche* (tous les premiers vendredis du mois de 20 heures à 21 heures)
Radio Méga. 99.2
Collectif de solidarité avec les prisonniers à Valence. Tous les troisièmes lundis de chaque mois de 17 à 18 h.
FPP. 106.3.
63, rue de Saint-Mandé, 93 100 Montreuil. *L'Envolée*, tous les vendredis de 19 à 20 h 30 – rediffusion les lundis de 12 h 30 à 14 h.
Radio Campus Dijon. 92.2.
Sur les toits. Un dimanche sur deux, de 18 heures à 19 heures.
Radio Campus Rennes. 88.4.
transmurailles express tous les samedis de 18 h 30 à 20 h (02 99 33 90 00).
La Clé des ondes.
71, cours Edouard-Vaillant, 33 000 Bordeaux. *Une heure pour graduche*, mercredi de 19 h à 20 h 30.
Radio Zone. 93.8.
8, rue Lissignol, 1 201 Genève, Suisse. Scil'baro. Permanence téléphonique tous les jours de 18 à 20 h au (0041)79 688 84 25 (scilbaro@caramail.com)
Radio Libertaire. 89.4.
145, rue Amelot, 75 011 Paris.
Ras les murs, Mercredi : de 20 h 30 à 22 h 30.
Radio Clapas. 93.5.
14, rue J.-P. Vidal, BP 2002, 34024 Montpellier Cedex.

Collectif prisons. C/o LDH, 3, rue du Maréchal-Joffre, 63100 *Clermont-Ferrand*.
ABC. Maloka, BP 536, 21014 *Dijon* Cedex. *abcdijon@free.fr*
ABC. C/o CCL. 4, rue de Colmar, 59 000 *Lille*. *abclille@no-log.org*
Ban public. 25, rue Morère, 75014 *Paris*. Site internet : prison.eu.org.
Tout le monde dehors. C/o TCP, 21 *ter*, rue Voltaire, 75011 *Paris*.
Secours rouge. 40, rue Louis-Blanc, 75010 *Paris*.
CAE. CICP. 21 *ter*, rue Voltaire, 75011 *Paris*.
Et après pourquoi pas ? 5, rue Pasteur, 71100 *Chalon-sur-Saône*.
Le Laboratoire. 8, place Saint-Jean, 26000 *Valence*.
Collectif Ralatol. 81, rue A.Guérin, 35000 *Rennes*. *ralatol@no-log.org*
Scil'baro. Genève
scilbaro@caramail.com

Comme vous avez pu le constater, nous avons augmenté le prix de *l'Envolée*, et celui de l'abonnement par la même occasion. Et oui ! Il nous arrive, comme à beaucoup, d'avoir parfois quelques problèmes de trésorerie… Bien entendu ces tarifs ne sont qu'indicatifs, chacun apprécie ce qu'il pense être en mesure de payer.

Quand à ceux qui ne le peuvent pas, no problemo !

Sinon, pour tous ceux qui auraient oublié de se réabonner, nous continuons bien sûr à vous envoyer le journal mais un petit mot serait le bienvenu, surtout pour nous signaler votre éventuel changement d'adresse.

N'hésitez pas à nous écrire, à abonner un proche incarcéré, à nous transmettre des informations et à diffuser *l'Envolée.*

Bulletin d'abonnement **(à recopier sur papier libre)**

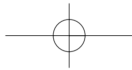
Nom .... **Prénom** ....
Adresse ....
N° d'écrou ....

Je désire m'abonner 1 an à *L'Envolée.*
L'abonnement est de 15 euros par an, quand on peut.
Les chèques sont à mettre à l'ordre de *L' Envolée.*

Le but du journal étant d'être lu, de circuler à une grande échelle, l'argent ne doit pas être une barrière quant à sa diffusion. N'oubliez pas de nous prévenir si vous êtes transféré ou si vous sortez…

L'Envolée, 63, rue de Saint-Mandé, 93100 Montreuil - envolee@internetdown.org

Dépôt légal TGI Paris n° 20306 - Directeur de publication : Denise Le-Dû. - Impression : Expressions II, Paris XIe - Commission paritaire en cours.



Résister toujours et encore

Coucou, *l'Envolée* n° 10 a enfin vu le jour. Nous devons reconnaître que, cette fois-ci, nous avons dépassé les délais que nous nous étions fixés. Nous en sommes les premiers désolés ; nous avons dû faire face à différents problèmes, policiers, organisationnels, financiers, théoriques... Nous ne comptons que sur nos propres forces, nous ne sommes subventionnés par personne et surtout pas par l'Etat, et nous ne recevons aucune aide d'organisations politiques, syndicales ou associatives (loin s'en faut, la mode serait plutôt au mauvais esprit à notre encontre sinon à la calomnie) ; nous sommes un petit groupe et chaque difficulté peut prendre du temps avant d'être résolue. Nous avons préféré attendre que tout soit un peu plus simple et d'être en mesure de diffuser un numéro d'une qualité suffisante plutôt que de bâcler plus rapidement un exemplaire pour tenir la régularité annoncée.

L'Envolée est avant tout l'expression d'une critique radicale de la prison et donc de tout ce qui la produit. Il reste essentiel que *l'Envolée* serve dans ce sens à ceux et celles qui se battent à l'intérieur et qui n'ont en général aucun moyen de l'expliquer, ou même de le faire savoir ; *l'Envolée* doit rester ce mélange entre l'intérieur et l'extérieur, faute de quoi, il perdrait son sens. Ce mélange, s'il est simple à énoncer, l'est beaucoup moins dans la réalité : lorsque l'on est dedans, on a du mal à comprendre la complexité des réalités sociales et l'on a tendance à imaginer qu'il est simple d'être « radical » dans le monde prétendu libre, et que si on ne l'est pas, c'est qu'on manquerait de courage et de détermination ; lorsqu'on est dehors, on peut avoir du mal à rester mobilisé devant le sentiment d'une inertie, devant le peu de mouvements dans les prisons, surtout si l'on songe à d'autres périodes pas si lointaines. On peut même finir par choisir de lutter contre l'enfermement extérieur, d'autant plus que la société ressemble effectivement de plus en plus à une prison. *L'Envolée* ne veut pas oublier que même si les contraintes imposées à l'extérieur sont de plus en plus violentes, autoritaires, elles ne le sont jamais autant que lorsqu'elles s'appliquent derrière les murs.

Malgré tout cela, notre faiblesse est relative. Certains d'entre nous diffusent une émission de radio hebdomadaire (FPP, 106.3, tous les vendredis de 19 h à 20 h 30, rediffusée à Toulouse sur Canal Sud le vendredi de 11 h à 12 h 30), il est toujours d'actualité de constituer un réseau d'émissions de radios associatives autour des luttes anti-carcérales.

Nous publions le journal, que nous continuerons à diffuser de plus en plus largement (en rappelant qu'il est évidemment gratuit pour ceux qui ne peuvent pas payer). Le fait qu'il soit totalement censuré par l'administration pénitentiaire oblige à le faire rentrer avec ruse et à ce qu'il circule sous le manteau le plus possible. Le journal doit être un support de réflexions, de débats à l'intérieur comme à l'extérieur : sa vocation n'est pas d'être, comme dans l'ensemble des médias, un déballage inconsistant d'opinions, mais un moyen de se rencontrer, d'échanger, de partager des critiques, une arme pour se battre collectivement contre les enfermeurs.

Se battre depuis l'intérieur, cela signifie nécessairement rompre le silence : le silence autour des luttes quotidiennes contre l'administration pénitentiaire, le silence autour de la justice, qui prononce des peines toujours plus lourdes, le silence sur les causes des actes « délinquants », et aussi le silence des prisonniers eux-mêmes, qui se construit sur un ennui qu'on ne relate pas, sur une dépendance à une certaine tranquillité (télévision, jeux vidéo, aménagement de son espace, drogues légales ou non), le silence des rapports qui ne dépassent que très rarement les carcans des clans (géographique, religieux, politique, avec toujours en toile de fond la hiérarchie des délits). Ces silences font quasiment toujours le jeu de l'administration, ils font mine de se résoudre dans une violence qui, loin de se porter contre les ennemis, se dirige contre soi-même ou ses compagnons d'infortune. L'enfermement, et a fortiori quand il est vécu dans les quartiers d'isolement, démultiplie toutes les conséquences de ces silences : cela peut fabriquer des individualités fortes mais rarement des forces collectives.

Se battre à l'extérieur pose des problèmes équivalents, même si la vie est évidemment plus simple dehors que dedans. L'effet bocal y est inversé : la prison a quasiment disparu du champ des luttes ; elle est au mieux posée comme une dérive de la société, qui deviendrait « tout carcéral » par des sociologues ou des groupes militants. Mais son existence se limite à cette énonciation et, quoi qu'il arrive, ne sont posées ni la réalité des prisons, ni le fait que l'Etat est en train de construire 13 200 nouvelles places, ni le fait que la pénalisation s'amplifie, etc. Même ceux qui sont directement touchés par les nouvelles lois sécuritaires ne font pas le lien avec le programme des nouvelles constructions !

Rompre le silence, cela ne signifie pas donner des critiques au kilomètre sur tel ou tel sujet, le trop-plein d'informations est aussi un silence. Pour nous, c'est dans l'approfondissement des réflexions, dans le cheminement, aussi long soit-il, pour comprendre les enjeux de ce qui se trame que nous pouvons construire des liens capables de se transformer en forces. Par exemple, la question du Droit et d'une bonne justice est à nos yeux aujourd'hui la plus belle escroquerie que le pouvoir (qu'il s'appelle droite, gauche, syndicat, association...) a réalisée : il faut élaborer les arguments pour stopper cette prétendue évidence, qui affirme que plus il y a de Droit, plus on est libres et égaux, et que l'Etat en serait le garant. Autre exemple, il est plus qu'urgent de formuler notre opposition à ce consensus qui donne le tout-sécuritaire comme une solution possible aux problèmes économiques et politiques ; solution partielle ou globale... nous pensons que nous avons tout à craindre de la judiciarisation des rapports sociaux, y compris pour les accidents de la route.

C'est cela que *l'Envolée* tente modestement de creuser, ce tunnel entre le dedans et le dehors ; rendre visible et vivant le fait que ces deux mondes ne sont pas séparés, qu'ils sont tous les deux, pour des raisons semblables, le résultat d'une économie capitaliste, qu'ils sont tous les deux le « théâtre » de conflits sociaux, l'expression de la lutte de classes. Encore une fois, on ne peut critiquer la prison sans s'attaquer au monde qui la produit et chaque critique de ce monde ne peut oublier en son sein l'existence des prisons.

S O M M A I R E

Les détenus doivent pouvoir se procurer les journaux de leur choix n'ayant pas fait l'objet d'une saisie dans les trois derniers mois. Seul le garde des Sceaux peut retenir (à la demande des chefs d'établissement) les publications, et ce seulement si elles contiennent des menaces précises contre la sécurité des personnes ou celle des établissements pénitentiaires.
(art. D.444 du CPP)